

Form Submission: Quadrennial Periodic Report

INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS TECHNIQUES

Nom de la Partie (Pays):

Burkina Faso

Date de ratification:

2006

Point de contact national de la convention désigné officiellement:

Country: Burkina Faso

Site web: <http://www.culture.gov.bf> (<http://www.culture.gov.bf>)

Mr.

Salfo OUEDRAOGO

Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme

03 BP 7007 Ouaga 03

Ouagadougou

Burkina Faso

+226 78 42 43 88

Numéro de téléphone: +226 70 50 89 92

salfoouedraogo@yahoo.fr

depmct@yahoo.fr

Email: davisse.sal@gmail.com

Décrivez le processus de consultation multipartite établi pour la préparation de ce

rapport, y compris les consultations avec les ministères, institutions publiques, gouvernements locaux et organisations de la société civile pertinents. :

Installation et formation de l'Equipe nationale d'élaboration:

En prélude aux travaux d'élaboration du Rapport périodique quadriennal, l'Equipe nationale chargée de la rédaction du 3e Rapport périodique quadriennal du Burkina Faso a été installée le 4 décembre 2019 à Bobo-Dioulasso par le Secrétaire général du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme, représentant Monsieur le Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme. Il s'agit d'une équipe nationale interministérielle et paritaire composée d'une trentaine de membres dont vingt-trois (23) de l'administration publique prenant en compte la Commission nationale pour l'UNESCO au Burkina Faso, huit (8) des Organisations de la société civile culturelle y compris celles du genre. L'Equipe a été assistée par le facilitateur Désiré OUEDRAOGO, membre de la Banque d'expertise UNESCO/UE.

A la suite de l'installation des membres de l'Equipe nationale, un atelier de formation a été organisé du 4 au 7 décembre 2019 dans les locaux du Centre Régional pour les Arts Vivants en Afrique (CERAV/Afrique) sis à Bobo-Dioulasso, sur le processus et les outils d'élaboration du Rapport périodique quadriennal.

Organisation de la consultation multipartite:

L'élaboration du Rapport périodique quadriennal consiste, avant tout, à collecter et à partager des informations, des données, des statistiques et des bonnes pratiques sur les politiques, les mesures et les initiatives contribuant à mettre en œuvre la Convention de 2005 de l'UNESCO. A cet effet, une consultation multipartite sur la Convention de 2005, a été organisée les 09 et 10 janvier 2020 à Ouagadougou, sous la co-présidence de Monsieur le Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme et de Monsieur le Maire de la Ville de Ouagadougou. Cette consultation a réuni près de 250 participants provenant des structures centrales et déconcentrées des Ministères et Institutions, des partenaires techniques et financiers, des Organisations de la société civile culturelle, du secteur privé et des médias. En plus de la grande rencontre tenue le 09 janvier 2020 avec les représentants de toutes les parties prenantes nationales, deux rencontres spécifiques ont été organisées le 10 janvier 2020 avec les médias et avec les organisations de la société civile culturelle. Ces rencontres ont permis de leur présenter la Convention 2005, les enjeux liés à l'élaboration des Rapports et de susciter leur adhésion au processus et leur collaboration à la collecte des données.

Ateliers de rédaction du 3e Rapport périodique quadriennal du Burkina Faso:

A l'issue de la première phase de collecte des informations et données organisée à travers trois groupes de travail, un atelier de rédaction s'est tenu du 10 au 14 mars 2020 à Bobo-Dioulasso avec 19 membres de l'Equipe nationale d'élaboration et l'Expert de l'UNESCO/UE, facilitateur de l'atelier. Cet atelier a permis la rédaction du premier draft du 3e Rapport périodique quadriennal du Burkina Faso. A l'issue de l'atelier, la suite des travaux a consisté d'une part, à affiner et valider les politiques, mesures et initiatives et d'autre part, à s'assurer de leur pertinence. Toutefois, la survenue de la pandémie de la COVID19 a freiné cet élan et pendant plusieurs semaines, les travaux ont été suspendus. La reprise des travaux s'est faite progressivement, d'abord en ligne puis en présentiel à travers l'organisation d'un atelier de finalisation du rapport qui s'est déroulé du 30 juin au 3 juillet 2020.

Restitution et validation:

La version finale du Rapport obtenue à la suite de l'atelier de finalisation fera l'objet d'une restitution publique aux acteurs nationaux (représentants des Ministères et Institutions, des Organisations de la société civile et des professionnels des médias nationaux) et aux Partenaires techniques et financiers impliqués dans la mise en œuvre de la Convention de 2005.

Résumé exécutif:

Après la ratification de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles le 15 septembre 2006, le Burkina Faso a soumis deux rapports périodiques quadriennaux en 2013 et 2017. En ce qui concerne le 3^e rapport périodique quadriennal, le processus de son élaboration a comporté les étapes suivantes : l'installation et la formation des membres de l'Equipe nationale d'élaboration suivi du lancement des travaux du 04 au 07 décembre 2019 inclus à Bobo-Dioulasso ; la consultation multipartite tenue les 09 et 10 janvier 2020 sous la présidence du Ministre de la culture et réalisée sous forme de plateforme de dialogue avec les acteurs institutionnels, les organisations de la société civile, les partenaires techniques et financiers et les médias ; la collecte des données et la rédaction du rapport sur la période allant de janvier à mars 2020 puis la reprise en juin et juillet 2020 en raison de la pandémie de la COVID 19 et à la faveur de la prolongation des dates de soumission.

Le contexte politique du Burkina Faso est marqué, sur la période 2017-2020, par la prégnance de la crise sécuritaire à laquelle s'est ajoutée depuis mars 2020 la crise sanitaire consécutive à l'apparition de la COVID 19 au Burkina Faso. En dépit de cette situation globale difficile, la communauté des créateurs et des professionnels de la culture tout comme les acteurs publics ont développé des mécanismes de résilience qui ont permis au secteur de la culture et principalement dans le domaine des ICC de poursuivre la mise en œuvre de politiques et programmes culturels structurants.

Le troisième rapport périodique quadriennal du Burkina Faso met d'abord l'accent sur les politiques et mesures mises en œuvre et centrées sur l'amélioration de la gouvernance culturelle à travers l'exécution de la nouvelle politique culturelle adoptée 2018 qui a permis de responsabiliser, financer et impliquer davantage les organisations de la société civile culturelle dans la gestion des affaires publiques. Il rend compte des efforts déployés et de quelques résultats atteints en matière de renforcement des échanges de biens et services grâce aux récents mécanismes d'exportation de biens et services culturels mis en place. Le Rapport confirme ensuite l'implémentation des industries culturelles et créatives dans d'autres politiques de développement durable comme la transformation industrielle et artisanale, la décentralisation et dans la coopération internationale à travers principalement la mise en place de nouveaux programmes culturels. Par ailleurs, le 3^e RPQ du Burkina Faso fournit des informations sur les mesures innovantes relatives à l'égalité des genres et leurs effets sur cette cible ainsi que les avancées réalisées en matière de liberté artistique.

Une place importante a été consacrée aux plus emblématiques des initiatives foisonnantes de la société civile culturelle dans chacun des quatre objectifs de la Convention. L'émergence d'une société civile culturelle en structuration, porteuse d'initiatives culturelles importantes et engagée dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'amélioration des conditions de vie et de

travail des créateurs et professionnels ont été soulignées dans le Rapport.

Les mesures et initiatives relatives à la résilience et à la relance du secteur culturel à l'épreuve de la COVID 19, à la réponse du secteur culturel à la crise sécuritaire ainsi qu'à l'autonomisation des jeunes et des femmes ont été abordées par le Rapport au titre des questions transversales. Enfin, quelques défis majeurs ainsi que les actions planifiées pour les surmonter au cours des quatre prochaines années concluent le 3e Rapport du Burkina Faso.

Coordonnées des parties-prenantes impliquées dans la préparation des rapports périodiques quadriennaux (RPQ). Veuillez inclure les coordonnées des organisations de la société civile (OSC) ayant contribué à la rédaction des RPQ, y compris via le formulaire des OSC.:

Secteur public	Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme	depmt@yahoo.fr	http://www.culture.gov.bf
Secteur public	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	salonsiao@gmail.com	http://www.commerce.gov.bf
Secteur public	Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement	depcom@gmail.com	http://www.communication.gov.bf
Secteur public	Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire	spconagenre@yahoo.com	http://www.action-sociale.gov.bf
Secteur public	Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement	info@dgep.gov.bf	http://www.finances.gov.bf
Secteur public	Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes	soumciss@yahoo.fr	http://www.jeunesse.gov.bf
Secteur public	Ministère du Développement de l'Économie Numérique et des Postes	roch.bougouma@gmail.com	http://www.mdenp.gov.bf
Secteur public	Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération	assanetamboura@gmail.com	http://www.mae.gov.bf
Secteur public	Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales	omoussa1965@yahoo.fr	http://www.mena.gov.bf

Secteur public	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI)/Commission Nationale pour l'UNESCO	denise_comnatbf@yahoo.fr	http://www.mersi.gov.bf
Secteur public	Université Joseph Ki ZERBO	contact@ujkz.net	http://www.univ-ouaga1.gov.bf
Secteur public	Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF)	info@ambf-bf.org	http://www.ambf.bf
Secteur public	Institut National de la Statistique et de la Démographie	insdbf@yahoo.fr	http://www.insd.bf
Secteur public	Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT)	contact@fdct-bf.org	http://www.fdct.org
Organisation de la société civile (OSC)	Fédération Nationale des Professionnels des Arts de la Scène	irene@edit-danse.org	
Organisation de la société civile (OSC)	Union Nationale des Acteurs de la Musique (UNAM)	artistesdistribution@yahoo.fr	
Organisation de la société civile (OSC)	Groupe des Réseaux Associatifs et des Acteurs du Livre (GRAAL)	graal2020burkina@gmail.com	
Organisation de la société civile (OSC)	Fédération nationale du cinéma et de l'audiovisuel (FNCA)	pazouknamjb@gmail.com	
Organisation de la société civile (OSC)	Journalistes et Communicateurs Culturels (J2C)	saintpierresaw1@yhoo.fr	
Organisation de la société civile (OSC)	Fédération Nationale des Professionnels des Arts de la Scène (FN Pro-Scène)	sanou_moussa2007@yahoo.fr	
Organisation de la société civile (OSC)	Conseil des Femmes du Burkina Faso	conseildesfemmesduburkina@gmail.com	

OBJECTIF 1 - SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLE DE LA CULTURE



SECTEURS CULTURELS ET CRÉATIFS

Un ministère (ou une agence avec un statut ministériel) est responsable des secteurs culturels et créatifs: OUI

Des administrations ou des gouvernements régionaux, provinciaux ou locaux disposent de responsabilités décentralisées en matière de politiques et de mesures pour la promotion des secteurs culturels et créatifs: OUI

Des cadres réglementaires, des lois, des politiques et/ou des stratégies sectorielles soutenant les industries culturelles et créatives ont été révisés ou adoptés durant ces 4 dernières années: : OUI

Si OUI, l'un de ces instruments a-t-il été élaboré grâce à des mécanismes de coopération interministérielle (incluant différents ministères compétents dans des domaines tels que la communication, l'éducation, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), le commerce, les affaires étrangères, le travail, les finances) ?: OUI

Des programmes éducatifs et de formation spécifiques au domaine des arts et aux secteurs culturels et créatifs sont établis, incluant:

Cinéma/Arts Audiovisuels

Gestion culturelle

Design

Arts numériques

Arts médiatiques

Musique

Arts de la scène

Édition

Arts visuels

Cinema/audiovisual arts

Gestion culturelle

Design

Arts numériques
Arts médiatiques
Musique
Arts de la scène
Édition
Arts visuels

Des mesures et programmes spécifiques ont été mis en œuvre durant ces quatre dernières années pour:

Support job creation in the cultural and creative sectors
Encourage the formalization and growth of micro/small and medium-sized cultural enterprises

Des bureaux statistiques et des organismes de recherche ont produit des données durant ces 4 dernières années:

related to cultural and creative sectors
evaluating cultural policies

Part des secteurs culturels et créatifs dans le Produit Intérieur Brut (PIB):

2.30%

2015

Part de l'emploi dans les secteurs culturels et créatifs:

4.60%

2015

Total du budget public alloué à la culture (en USD):

13,266,998USD

2019

Politiques et mesures pertinentes:

Mise en place de nouveaux référentiels dans les secteurs culturels et créatifs

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Direction Générale des Etudes et des statistiques sectorielles (DGESS) du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels
Design
Arts numériques
Musique
Arts de la scène
Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.culture.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

En 2015, le Burkina Faso s'est engagé dans un processus de relecture et d'élaboration de ses référentiels dans le domaine de la culture en vue de les mettre en cohérence, d'une part avec des instruments juridiques sous régionaux, régionaux et internationaux et d'autre part, avec le nouveau cadre de planification nationale. Au niveau international, l'Organisation des Nations Unies a adopté l'Agenda 2030 des Objectifs de développement durable (ODD) qui visent à améliorer les conditions de vie des hommes et des femmes dans toutes leurs dimensions y compris la culture. Cette nouvelle approche du système des Nations Unies nécessite la mise en place de systèmes et mécanismes de suivi de la mise en œuvre et de la réalisation des ODD et de leurs cibles au niveau national à travers la contribution des secteurs culturels et créatifs. Au niveau régional, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) a pris, en juin 2009, une directive portant loi de finances au sein des pays membres dans l'optique de mieux harmoniser la gestion des ressources publiques à travers le passage du budget objet au Budget Programme. En application de cette nouvelle approche, les ministères sectoriels ont été invités à élaborer et/ou à relire leurs documents de politiques selon l'approche Gestion axée sur les résultats (GAR). Enfin, au niveau national, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES 2016-2020) adopté en 2016, 14 secteurs de planification dont le secteur « Culture, Sports et Loisirs » ont été définis en vue de mutualiser les efforts pour une synergie d'actions fortes pouvant impulser le développement économique et social du Burkina Faso, y compris à travers la contribution des secteurs culturels et créatifs. Le processus de relecture des politiques et stratégies culturelles s'inscrit dans cette dynamique et a conduit à l'adoption de deux principaux documents de politique publique dans le domaine de la culture : la Politique sectorielle « Culture, Tourisme, Sport et Loisirs », en mai 2018 et la Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT), en août 2018. Ces politiques d'envergure nationale et sectorielle visent à « créer une dynamique de développement culturel et touristique fondée sur les valeurs communes propres aux Burkinabè, la capacité entrepreneuriale et la créativité des acteurs en vue de l'épanouissement économique et social des populations du Burkina Faso ». En outre, des plans stratégiques ont été récemment adoptés dans les filières culturelles ; notamment les arts (du spectacle, plastiques et appliqués), le livre, le cinéma et l'audiovisuel en vue de mieux coordonner et structurer les interventions des différents acteurs au sein desdites filières et de contribuer à la mise en œuvre de la SNCT et de la Politique sectorielle « Culture, Tourisme, Sports et Loisirs ». Le processus d'élaboration et de validation de ces référentiels a été participatif et consensuel avec une forte implication des acteurs ministériels, des organisations de la société civile culturelle, des acteurs privés de la culture et des

partenaires techniques et financiers. Les acteurs de mise en œuvre de ces référentiels sont : l'Etat, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile culturelle, les partenaires techniques et financiers, les communautés et la diaspora burkinabè dans le monde. En plus d'être les principaux acteurs de mise en œuvre de ces référentiels, ils en sont également les bénéficiaires directs et indirects. Cette mesure institutionnelle vise les résultats attendus suivants : - l'amélioration du pilotage stratégique des institutions en charge de la culture ; - le renforcement du processus de déconcentration et de décentralisation de l'action culturelle ; - le renforcement de la visibilité et de la lisibilité de la culture; - le renforcement des capacités des acteurs du secteur ; - l'émergence d'organisations professionnelles fortes et dynamiques contribuant à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de ces politiques publiques ; - la dynamisation de la coopération culturelle. La mise en œuvre de la Politique sectorielle « Culture, Tourisme, Sports et Loisirs » et de la Stratégie nationale de la culture et du tourisme se fait à travers des plans d'actions triennaux eux-mêmes déclinés en plans de travail annuel, mais aussi, à travers l'opérationnalisation des organes de mise en œuvre et de suivi tels que le Comité de pilotage, le Cadre sectoriel de dialogue, le Conseil d'administration du secteur ministériel, etc. Le système de suivi et d'évaluation de ces référentiels est basé sur un mécanisme de collecte, de traitement et d'analyses d'informations et de données statistiques de la mise en œuvre des actions et des interventions des acteurs. Des rapports annuels et à mi-parcours sur l'état d'évolution des orientations relatives aux secteurs culturels et créatifs sont rendus disponibles de façon périodique.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? Les principaux résultats atteints dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure sur la période de 2017-2020 : - la tenue régulière des sessions des cadres de concertation sectoriels et ministériels entre les acteurs publics et privés ayant favorisé le renforcement du dialogue et la synergie d'actions entre les parties prenantes. Les sessions du Cadre sectoriel de dialogue « Culture, Sports et Loisirs » (CSD) ont permis d'évaluer la mise en œuvre de la politique sectorielle ; celles du Conseil d'Administration du Secteur Ministériel (CASEM) ont permis de planifier et d'évaluer la mise en œuvre de la SNCT ; et celles de la Rencontre administration-secteur privé de la culture (RASPC), de recueillir les préoccupations des Organisations de la Société Civile (OSC) et du secteur privé ; - un manuel des outils de planification et de suivi-évaluation des actions du secteur validé en 2017 ; - 1000 acteurs publics et privés formés sur les thématiques liées à la planification et au suivi-évaluation, en recherche de financement, en gestion d'entreprise, et en genre ; - des référentiels vulgarisés

auprès de 500 acteurs culturels au niveau central, déconcentré et décentralisé ; - 700 acteurs locaux formés à l'élaboration des politiques culturelles locales et de plaider pour la prise en compte des compétences culturelles locales ; - des textes législatifs et réglementaires adoptés dont la nouvelle loi sur la propriété littéraire et artistique (2019), la loi 1% sur la décoration des édifices publics par des œuvres d'arts (2017), la loi d'orientation sur le livre (2019) dans le cadre du renforcement du cadre juridique ; - des prestations de l'administration culturelle diffusées en ligne au profit des usagers (les licences d'entrepreneurs de spectacles, les autorisations d'organisation de spectacles, les autorisations de sortie des artistes, les conditions de délivrance de certificats d'origine et d'exportation des objets d'arts, etc.) ; - 15 accords et conventions culturels signés dans le cadre du renforcement de la Coopération bilatérale et multilatérale. Ces résultats ont contribué à l'amélioration de la gouvernance culturelle au Burkina Faso. Les coûts de réalisation sont évalués à principaux résultats atteints dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure sur la période de 70 000 000 FCFA soit 127 272 USD.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

62 407 767

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Confédération nationale de la culture (CNC)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF)

Type d'entité:

Secteur privé

Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN)

Type d'entité:

Secteur public

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI)

Type d'entité:

Secteur public

Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement (MCRP)

Type d'entité:

Secteur public

Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID)

Type d'entité:

Secteur public

Ministère l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale
(MATDCS)

Type d'entité:

Secteur public

Bureau de Coopération Suisse au Burkina Faso

Type d'entité:

Secteur public

Ambassade de France

Type d'entité:

Secteur public

Délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso

Type d'entité:

Secteur public

Célébration du cinquantième de FESPACO

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Direction Générale du Cinéma et de l'Audiovisuel (DGCA)/du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT)

Délégation Générale du Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (DG FESPACO)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.culture.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Dans le cadre de l'organisation de la 26^{ème} édition du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), le plus ancien et plus prestigieux festival de cinéma de l'Afrique subsaharienne ; édition coïncidant avec les cinquante ans de la Biennale, le Gouvernement du Burkina Faso a initié deux actions fortes : la célébration du cinquantième de FESPACO en partenariat avec la Fédération panafricaine des cinéastes africains et le soutien à la production cinématographique nationale pour une participation de qualité des cinéastes burkinabè audit cinquantième. En rapport avec la première action, en 2017, le Gouvernement et la Fédération panafricaine des cinéastes (FEPACI) ont organisé un atelier international de réflexion sur le cinquantième de FESPACO. Cet atelier avait pour objectifs de réfléchir sur le rôle et la place du FESPACO cinquante ans après sa création et sur la dimension de sa contribution effective au développement du secteur cinématographique et audiovisuel ; de dégager des perspectives pour une meilleure organisation des éditions futures ; définir le contenu du cinquantième et proposer des thèmes de réflexion pour le colloque. Les travaux de cet atelier de réflexion ont débouché sur la formulation du thème de l'édition du cinquantième et sur le contenu à donner à la célébration. Le thème de l'édition du cinquantième "Confronter notre mémoire et forger l'avenir d'un cinéma panafricain dans son essence, son économie et sa diversité" devait permettre de nourrir la réflexion sur le devenir du cinéma ; un cinéma ancré dans la culture et le contexte africains qui intègre la dimension économique du 7^{ème} art, qui est ouvert à la diversité des contenus et des acteurs et qui intègre les considérations liées au genre. Pour cette Edition, il était attendu une participation exceptionnelle des professionnels du cinéma africain et de la Diaspora à la sélection des films, au colloque et au Marché International du Cinéma Africain. La participation des partenaires techniques et financiers et des médias régionaux et internationaux était également attendue. Un comité de mobilisation couvrant toutes les régions africaines a été mis en place. Un budget exceptionnel de plus de 1,7 milliards de francs CFA soit environ 3 090 909 de dollars US a été mobilisé, avec une contribution de 1 000 000 000 FCFA soit environ 1 818 182 de dollars US de l'Etat burkinabè. La deuxième action découle du constat de la faiblesse

de la production cinématographique et audiovisuelle au Burkina Faso en raison de la rareté des financements. Les ressources financières du secteur du cinéma et de l'audiovisuel proviennent essentiellement de subventions publiques nationales et internationales qui s'amenuisent d'année en année. Pour améliorer la représentativité du Burkina Faso à la sélection officielle de la 26ème édition du FESPACO, l'Etat burkinabé, à titre exceptionnel, a mis en place dans le cadre de son budget 2018, une ligne de subvention d'un milliard de francs CFA (soit 1 658 375 de dollars US) destinée à soutenir les acteurs du cinéma et de l'audiovisuel dans la réalisation de films burkinabè. Les bénéficiaires directs de la mesure étaient les sociétés de production cinématographique, avec comme bénéficiaires indirects les acteurs de la chaîne du cinéma et de l'audiovisuel (scénaristes, réalisateurs, techniciens, comédiens, etc.) et le public cinéphile. Pour la mise en œuvre de cette mesure financière, un comité de sélection composé de représentants de l'Administration culturelle, de la société civile du domaine du cinéma et de l'audiovisuel (Union nationale des cinéastes du Burkina, Association des critiques de cinéma du Burkina Faso et Union nationale des femmes cinéastes du Burkina Faso) et de personnes ressources du cinéma et de l'audiovisuel a été mis en place par l'arrêté n°2018-190/MCAT/SG/DGCA du 11 mai 2018 du Ministre de la culture, des arts et du tourisme. Le comité a établi les critères de sélection et d'octroi de la subvention. Sur cette base, un appel à candidatures a été lancé aux Maisons de production. Le processus de sélection comportait les étapes suivantes : la réception des candidatures, la vérification de la complétude des dossiers de candidatures pour ne retenir que les dossiers conformes et complets, l'examen des dossiers retenus en fonction des critères de sélection définis, le classement des dossiers en fonction de la satisfaction des critères de sélection et la sélection définitive des projets à financer. Au total, 48 projets de films complets et conformes ont été soumis à l'appréciation du Comité de sélection, dont 8 projets présentés par des femmes cinéastes. Des contrats de subvention, définissant les droits et obligations des parties prenantes (Etat et Bénéficiaires) ont été établis. Ces contrats précisaient aussi le montant de la subvention ainsi que les modalités de décaissement de la subvention. Un dispositif de suivi a été mis en place pour s'assurer de la mise en œuvre effective des différents projets.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

La première action a permis d'atteindre d'importants résultats. La 26ème édition et la célébration du cinquantenaire du FESPACO se sont tenues du 23 février au 02 mars 2019. Pour la sélection officielle, 165 films ont été retenus pour la compétition sur plus de 1000 candidatures de films, traduisant ainsi l'engouement des cinéastes africains et de la diaspora africaine pour le FESPACO et démontrant aussi l'efficacité du dispositif mis en place pour

susciter la participation des cinéastes africains et de la diaspora africaine. Environ 2000 professionnels du cinéma d'Afrique et du monde ont pris part à l'édition malgré le contexte sécuritaire difficile. Un colloque international sur le thème de l'édition a été organisé ainsi qu'une cinquantaine de fora, de panels et de rencontres professionnelles. Ces rencontres ont permis de dégager des perspectives pour le développement du cinéma africain en lien avec le thème de l'édition. Plus de 400 médias nationaux et internationaux y ont été accrédités. Pour la première fois, trois chefs d'Etat africains ; notamment les Présidents Paul KAGAME du Rwanda, Ibrahim Boubacar KEITA du Mali, par ailleurs Champion de l'Union Africaine pour la culture et Roch Marc Christian KABORE du Burkina Faso, ont participé à la cérémonie officielle de clôture de l'édition. Concernant la deuxième action, la subvention a permis le financement intégral de 10 films et le financement partiel (post-production) de 5 films, soit la mise sur le marché de 15 nouveaux films qui enrichissent la cinématographie burkinabè et africaine. Quatre projets de film, sur huit portés par des femmes, ont été retenus dans le cadre de la subvention, avec un taux de réussite de 50% ; taux qui traduit la grande qualité des projets portés par les femmes cinéastes ; contre un taux de réussite de 27,5% pour les projets portés par les hommes. Onze des films subventionnés ont été retenus dans la sélection officielle de la 26ème édition du FESPACO (165 films) parmi lesquels le film «Balolé, une carrière de géants » réalisé par Madame Aïcha BORO/LETTERIER qui a remporté l'Etalon d'or de Yennenga dans la section documentaire long métrage. Deux autres films ont été retenus dans la section panorama.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

4 909 091

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Fédération Panafricaine des Cinéastes (FEPACI)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Fédération Nationale du Cinéma et de l'Audiovisuel

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Union Africaine (UA)

Type d'entité:

Secteur public

Union Européenne (UE)

Type d'entité:

Secteur public

Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Education et la Culture (UNESCO)

Type d'entité:

Secteur public

Organisation Internationale pour la Francophonie (OIF)

Type d'entité:

Secteur public

Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Type d'entité:

Secteur public

Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

Type d'entité:

Secteur public

Africalia Belgium

Type d'entité:

Secteur public

Mise en œuvre d'une stratégie de développement des statistiques culturelles

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.culture.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

L'absence de données statistiques sur la contribution du secteur de la culture au développement social et économique du Burkina Faso a longtemps favorisé la marginalisation de la culture dans les plans et programmes nationaux de développement. Des études menées ces dernières années avec l'appui de l'UNESCO, dont l'Etude sur les impacts de la culture sur le développement social et économique du Burkina Faso (2012), mais surtout l'étude réalisée en 2013-2014 sur les Indicateurs UNESCO de la Culture pour le Développement (IUCD), ont démontré le fort potentiel de croissance du secteur en termes de création de richesses et d'emplois, de cohésion et de mobilisation sociale, d'éducation et de construction d'une citoyenneté responsable et de valorisation de l'image du pays. Au niveau international, grâce à l'action de l'UNESCO, la contribution de la culture est davantage prise en compte dans la réalisation de l'Agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies consacré aux Objectifs de développement durable ; d'où la définition d'indicateurs Culture/2030. L'adoption par le Burkina Faso de l'approche programme, s'est traduite par l'opérationnalisation du budget-programme fondé sur la gestion axée sur les résultats dont l'évaluation repose sur des indicateurs de performance. Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), le nouveau référentiel de développement du Burkina Faso, adopté en 2016, intègre la culture dans son axe stratégique 3 et lui assigne des résultats en termes de contribution au PIB et à la création d'emploi en 2020 de l'ordre de 6% et de 7% respectivement. Au regard de ces évolutions, la contribution de la culture au développement est attendue ; d'où l'impératif de disposer d'un système de statistiques culturelles afin de mesurer cette contribution. En vue du développement de statistiques culturelles au Burkina Faso, le ministère en charge de la culture a réalisé une étude diagnostique qui a révélé de nombreuses faiblesses dont l'indisponibilité d'outils de collecte et de traitement des informations et des données, la

faiblesse des ressources humaines, financières et matérielles. Les résultats de cette étude ont conduit à la mise en place d'un premier système statistique pour la production d'informations et de données culturelles au niveau national. Après 5 ans de mise en œuvre de ce système, une évaluation réalisée en 2013 par le Programme d'Appui au Renforcement de la Gestion des Finances Publiques et des Statistiques (PAR-GS) a permis de constater la persistance de certaines insuffisances et d'en déceler de nouvelles dont l'absence des données sur les situations de référence. Au regard des insuffisances, un document d'orientation pour la production des statistiques culturelles au niveau national dénommé Plan Stratégique de Développement des Statistiques Culturelles et Touristique (PSDSCT) a été produit en 2018 par un comité interministériel. L'objectif de ce Plan vise à fournir des informations statistiques fiables et adaptées aux besoins des utilisateurs et au développement de la culture. Cette mesure institutionnelle vise à renforcer les capacités des structures spécifiques de production statistique en ressources humaines, matérielles et financières adéquates ; développer une culture de statistique dans les structures publiques et privées ; renforcer la production des données fiables, désagrégées et exhaustives, accessibles aux utilisateurs ; renforcer la collaboration en matière de production statistique avec les structures partenaires et améliorer le cadre institutionnel et juridique de la production statistique. Pour la mise en œuvre de la Stratégie de développement des statistiques culturelles et touristiques, une cellule statistique animée par la Direction Générale des Etudes et des statistiques sectorielles du Ministère en charge de la Culture est mise en place avec pour principale attribution la collecte, le traitement, la production et la diffusion des informations et données statistiques dans le domaine de la culture. Les membres de la cellule bénéficient annuellement de sessions de renforcement des capacités pour renforcer la qualité de leur production. Depuis 2018, le Ministère en charge de la Culture expérimente la production des statistiques culturelles par filières culturelles et artistiques et par régions dans l'optique de disposer de données désagrégées et régulièrement actualisées.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Les résultats suivants ont été atteints : La mise en œuvre de la mesure sur le développement des statistiques culturelles a permis d'atteindre les résultats suivants : - plus de 140 acteurs publics formés sur la collecte, le traitement et la production de statistiques culturelles sur la période 2017-2019 ; - 01 annuaire statistique et 01 tableau de bord de données statistiques du Ministère en charge de la culture produits et diffusés en 2018 ; - 11 annuaires statistiques régionaux et 5 annuaires statistiques des filières élaborés et diffusés, en collaboration avec les Directions Régionales de la Culture des Arts et du Tourisme (DRCAT) et les structures

chefs de file des filières culturelles en 2019 ; - 05 enquêtes socioéconomiques réalisées sur les manifestations culturelles notamment les éditions 2017 et 2019 du FESPACO, 2018 de la Semaine nationale de la culture (SNC) et 2017 et 2019 de la Foire internationale du livre de Ouagadougou (FILO) ; - Contribution des services statistiques du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT) à la mise en place de la plateforme du Système d'Information Régional sur la Culture (SIRC), en 2019, dans l'espace UEMOA en vue de la diffusion des données statistiques culturelles ; - 02 enquêtes de sondage réalisées sur la satisfaction des usagers des services de la culture et sur la satisfaction des agents des structures sur le management des premiers responsables en 2018 ; - une étude Baseline des indicateurs lancée en 2019 en vue d'établir une situation de référence des principaux indicateurs de la politique culturelle.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

1658182

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)

Type d'entité:

Secteur public

Confédération Nationale de la Culture (CNC)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Directions Régionales de la Culture, des Arts et du Tourisme

Type d'entité:

Secteur public

Direction Générale du Cinéma et de l'Audiovisuel (DGCA) du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme

Type d'entité:

Secteur public

Direction Générale des Arts (DGA) du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme

Type d'entité:

Secteur public

Renforcement de l'éducation culturelle et artistique en milieu scolaire et universitaire

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de l'Education Nationale de l'Alphabétisation de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN)

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI)

Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.mena.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Au Burkina Faso, l'Assemblée Nationale (Parlement) a adopté la loi n° 13-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation. Cette loi d'orientation prend en compte la dimension culturelle de l'éducation. En vue de « faire de l'école un lieu de prise de conscience de la culture comme un pilier fondamental du développement durable de la société burkinabè », le Gouvernement du Burkina Faso a adopté en 2015 la Stratégie de valorisation des arts et de la culture dans le système éducatif. Cette Stratégie vise les objectifs stratégiques suivants :

- promouvoir les arts et la culture dans les différents ordres d'enseignement ;
- améliorer la gouvernance de l'éducation artistique et culturelle ;
- assurer la formation initiale et continue des intervenants.

Déclinée en objectifs et actions, la stratégie couvre la période 2016-2025 et est mise en œuvre à travers des Plans d'actions triennaux glissants. Le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie est assuré par plusieurs organes, dont le Conseil des Ministres, le Comité de pilotage, le Secrétariat technique, les cellules ministérielles et des organes consultatifs. Quant au dispositif de suivi et d'évaluation, il comprend : une revue technique à mi-parcours, une pré-revue annuelle, une revue annuelle et les réunions ministérielles. Le financement de la Stratégie est assuré par l'Etat, le Partenariat public-privé et les partenaires techniques et financiers. Indépendamment de la mise en œuvre du Plan d'actions de la Stratégie, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) a lancé en 2015 un processus de relecture des curricula de l'enseignement primaire qui devrait en plus d'autres innovations, notamment la consécration des champs disciplinaires, débouché sur l'adoption d'un champ disciplinaire

consacré à l'éducation sportive, culturelle et artistique. En outre, des initiatives sont développées par des organisations de la société civile, des artistes, des écoles, des universités, des centres et instituts de formations en vue de donner des formations culturelles et artistiques aux enfants et jeunes scolaires, de créer des cadres d'émulation culturelle et artistique au profit des enfants et des publics jeunes.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : OUI

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Les résultats suivants ont été atteints : - 598 formateurs d'école primaires, post-primaires et secondaires outillés en vue de la prise en charge des modules culturels et artistiques dans ces ordres d'enseignement sur la période 2017-2019 ; - 308 classes des établissements pilotes ont enseigné des modules culturels et artistiques sur la période 2017-2019 ; - 3 éditions du Concours Artistique du Primaire de Ouagadougou (CAPO) et trois éditions du concours artistique des scolaires et étudiants de Ouagadougou (CASEO), organisées par l'Atelier Théâtre Burkinabè (ATB) ; - 8 éditions de concours artistiques et culturels organisées au profit des scolaires et jeunes publics (Fitini Show, Bambino Show, Deni Show, compétition pool jeune de la Semaine Nationale de la Culture, etc.) ; - deux éditions de la semaine nationale de la culture des universités et de la Plateforme Culturelle des Universités du Burkina organisées ; - une Direction des Affaires sociales, culturelles et sportives créée et opérationnalisée à l'Université Ouaga1 Joseph KY ZERBO ; - des examens artistiques débouchant sur une certification nationale dans les filières de la musique et des arts plastiques et appliqués organisés à l'Institut National de Formation Artistique et Culturelle (INAFAC) ; - 1000 jeunes scolaires initiés à l'image à travers des ateliers d'initiation organisés par l'Institut Imagine.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

36120909

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI)

Type d'entité:

Secteur public

Centre de Formation et de la Recherche en Arts vivants (CFRAV)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Atelier Théâtre Burkinabè (ATB)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Institut Imagine

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

DIVERSITÉ DES MÉDIAS

Les médias de service public ont une mission légale ou statutaire de promouvoir des expressions culturelles diverses : OUI

Des politiques et mesures promeuvent la diversité des contenus dans la programmation en soutenant :

Des diffuseurs régionaux et/ou locaux

La diversité linguistique dans la programmation des médias

La programmation communautaire pour les groupes marginalisés (ex. les peuples indigènes, les migrants et les réfugiés, etc.)

La programmation socio-culturelle (ex. à destination des enfants, des jeunes, des personnes en situation de handicap, etc.)

Des réglementations relatives aux contenus nationaux destinées aux médias audiovisuels existent (ex. des quotas pour la production ou la distribution de séries TV, de musique ou de films nationaux): OUI

Une/des autorité(s) de régulation dédiée(s) au suivi des médias existe(nt): OUI

Si OUI, veuillez fournir le nom et l'année de création de(s) autorité(s) de régulation:

Conseil Supérieur de la Communication (CSC), créé par le décret n°95-304/PRES/PM/MCC du 1er avril 1995

Si OUI, cette/ces autorité(s) de régulation effectuent le suivi des:

Médias publics

Médias communautaires

Médias du secteur privé

Médias numériques

Si OUI, cette/ces autorité(s) de régulation sont responsables de:

Délivrer des licences aux diffuseurs, fournisseurs de contenu, plateformes

Recevoir et traiter les plaintes telles que le harcèlement en ligne, les fausses informations, les discours haineux, etc.

Faire le suivi des obligations culturelles (incluant les obligations linguistiques)

Suivre l'indépendance éditoriale dans les médias

Suivre le niveau de concentration des médias (diversité des structures d'acquisition, transparence des règles d'acquisition, limitations relatives à la concentration des médias, etc.)

Politiques et mesures pertinentes:

Opérationnalisation de la Télévision Numérique Terrestre (TNT)

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Société Burkinabè de Télédiffusion (SBT)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Arts numériques

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.sbt.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

La télévision numérique terrestre (TNT) est une évolution technologique en matière de télédiffusion, fondée sur la diffusion de signaux de télévision numérique par un réseau d'émetteurs terrestres. En juin 2006, l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) a adopté la recommandation de Genève 2006 «GE 06», qui instruit toutes les télévisions de passer de l'analogique au numérique, au plus tard en juin 2015. Pour se conformer à cette recommandation, l'Etat burkinabè a entamé en 2013 son processus de transition vers la télévision numérique de terre. Le passage à la TNT a été consacré par l'adoption de la loi N°022-2013/AN du 28 mai 2013 portant réglementation de la radiodiffusion sonore et télévisuelle numérique de terre pour se conformer à la recommandation de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT). Cette mesure réglementaire et institutionnelle, dans le contexte du Burkina Faso, vise plusieurs objectifs : - l'accroissement de l'offre en matière de diffusion au profit des télévisions publiques et privées ; - le choix des options de couverture nationale ou régionale en fonction de la vocation des chaînes de télévisions. Ainsi le bouquet national permet aux chaînes de télévision qui optent pour ce bouquet de diffuser leurs émissions sur l'ensemble du territoire national couvert par la TNT. Quant au bouquet régional, il permet aux chaînes qui optent pour ce bouquet de diffuser leurs émissions sur une région donnée ; le Burkina Faso comptant 13 régions administratives ; - une meilleure qualité de la réception de l'image et du son ; - la diversification de l'offre de chaînes de télévision gratuites au profit des populations ; - une libération et une meilleure gestion du spectre hertzien ; - la suppression des investissements et des dépenses des chaînes de télévision pour l'installation et la maintenance de leurs émetteurs propres de diffusion (antennes relais) ; la diffusion étant assurée par la Société Burkinabè de télédiffusion contre paiement d'une redevance annuelle. Les actions prévues dans le cadre du passage à la TNT sont les suivantes : - l'opérationnalisation de la Société Burkinabè de Télédiffusion ; - la construction du réseau national de diffusion numérique à travers l'implantation de 35 stations de diffusion. Pour ce faire, le maillage du territoire devait être effectué, les sites d'implantation identifiés, les études techniques réalisées, les équipements commandés, installés et mis en service ; - le multiplexage de 20 chaînes sur le bouquet national et de 5 chaînes par région administrative (pour un total de 13 régions administratives), soit 65 chaînes locales ; - la couverture intégrale du territoire national.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Le basculement de la diffusion télévisuelle en mode TNT a été effectif au Burkina Faso à partir du 28 décembre 2017. Le démarrage de la diffusion en TNT a été rendu possible grâce à la réalisation des infrastructures et équipements indispensables. Il s'agit notamment de l'implantation de 35 stations de diffusion numérique disséminées sur l'ensemble du territoire national et qui permet de nos jours d'atteindre une couverture télévisuelle de 98,30% du territoire national. Ce basculement a permis le passage de l'analogique au numérique de huit chaînes de télévision. Il a également permis la création de 14 nouvelles chaînes de télévision ; ce qui a fait passer le nombre total de chaînes publiques et privées du bouquet national à 22. L'augmentation du nombre de chaînes de télévision du bouquet national a permis une diversification de l'offre de chaînes de télévision gratuites au profit des populations se trouvant sur les 98,3% du territoire couverts par la TNT. Avant le passage à la TNT, aucune chaîne de télévision privée ne couvrait l'ensemble du territoire national, faute d'émetteurs propres de diffusion. Elles étaient essentiellement diffusées à Ouagadougou, la capitale, et à Bobo-Dioulasso, la seconde ville. Le passage à la TNT a permis aux chaînes de télévision privées d'être sur le bouquet national et de couvrir ainsi l'ensemble du territoire national. Cette nouvelle donne a rendu les chaînes de télévision privées plus compétitives face à la Télévision nationale du Burkina qui était la seule chaîne à couvrir une bonne partie du territoire national et qui pour cet avantage bénéficiait de l'essentiel des contrats des annonceurs. Le taux de couverture du territoire, ne constitue plus un avantage pour les chaînes de télévision qui sont sur le bouquet national de la TNT. La conquête des annonceurs et des téléspectateurs est désormais liée à la qualité de la programmation et de la production. La transition vers la TNT a également rendu possible, au stade actuel, la création de 5 chaînes de télévision locales par région soit une possibilité totale de 65 chaînes régionale de télévision. A la date du 30 juin 2020, seules deux chaînes régionales sont fonctionnelles. Toutes les chaînes de télévision en règle vis-à-vis de la législation et de la réglementation sont diffusées sur la TNT. Des contrats de diffusion leur ont été proposés par la Société Burkinabè de Télédiffusion qui fixent le montant de la redevance annuelle, pour chaque télévision diffusée sur le bouquet national à 50 000 000 FCFA soit environ 90 909 USD. Toutefois, dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement en soutien aux entreprises de presse, dans le contexte de la lutte contre la COVID 19, exceptionnellement pour l'année 2020, le montant de la redevance a été ramené à 25 000 000 FCFA soit 45 455 USD.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

84778942

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Conseil Supérieur de la Communication (CSC)

Type d'entité:

Secteur public

Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP)

Type d'entité:

Secteur public

Mise en place du Fonds d'Appui à la Presse Privée

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Fonds d'Appui à la Presse Privée (FAPP)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Edition

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.fapp.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

En vue de garantir l'accessibilité de tous à une information diverse et plurielle de qualité et de créer les conditions favorables à l'exécution des missions de service public des entreprises de presse privées, l'Etat burkinabè a jugé pertinent et nécessaire d'apporter une aide publique à la presse privée afin d'assurer sa viabilité. Dans son ambition de structurer durablement les entreprises de presse, le gouvernement s'est engagé à accompagner la modernisation des infrastructures et équipements et à apporter un accompagnement financier aux activités desdites entreprises. C'est dans cette optique qu'il a créé par le décret N°2015-1334/PRES-6-TRANS/PM/MC-CNT du 17 novembre 2015, le Fonds d'appui à la presse privée (FAPP). Les statuts du FAPP ont été adoptés à travers le décret N°2015-1664 / PRES-TRANS/PM /MC-CNT du 28 décembre 2015 qui met en place les organes d'administration et de gestion de l'établissement : le Conseil d'administration, le Comité de financement et la Direction générale. Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, le FAPP s'est doté d'un plan stratégique 2017-2020 et d'une politique de crédits. Le FAPP est un établissement public de l'Etat appartenant à la catégorie des Fonds nationaux. Il a pour objet de consolider et de structurer l'appui de l'Etat au développement de la presse privée dans toutes ses composantes ; notamment la presse écrite, la radiodiffusion sonore et télévisuelle et les médias d'information en ligne à travers plusieurs modalités d'intervention. Il assure l'octroi de subventions de l'Etat aux entreprises de presse privée, le soutien à la sous-traitance de la distribution de la presse privée, l'octroi de prêts à un taux préférentiel auxdites entreprises ainsi que le financement ou cofinancement de la formation, des études et conseils, du développement de la presse privée et des projets d'intérêt collectif des entreprises de presse privées et des organisations professionnelles des médias. Les subventions et les prêts ne sont pas destinés au fonctionnement des entreprises, mais plutôt au financement d'investissements structurants pour assurer la viabilité et le développement des entreprises de presse privées. Le processus de sélection des projets à financer annuellement est piloté par le Comité de financement paritaire et se déroule comme suit : lancement de l'appel à projets ; réception et étude technique des dossiers ; sélection des projets ; financement des projets ; suivi des projets.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

La mise en œuvre du plan stratégique 2017-2020 a permis la réalisation des résultats ci-après : - un accroissement de 60% du montant de la subvention annuelle qui est passé de 250 millions FCFA en 2016 à 400 millions FCFA (727 273 USD) en 2017 soit 1,200 milliard FCFA (2 181 818 USD) sur la période 2017-2019 ; - une ligne de crédit de 700 millions FCFA (soit 1 168 615 USD) par an, ce qui équivaut à 2,100 milliards FCFA (3 818 182 USD) sur la période 2017-2019 destinée à soutenir les entreprises sous forme de prêts à un taux préférentiel de 4%. Sur la même période, 9 entreprises de presse privée ont bénéficié de crédits pour un montant cumulé de 303 848 973 FCFA (soit 552 453 USD); - une « Etude diagnostique du marché de la presse privée au Burkina Faso » réalisée en 2019 et ayant permis de constater que le financement des activités des organes de presse privés est constitué essentiellement de fonds propres, de l'augmentation du capital (associés) et des subventions ; notamment celles accordées par l'Etat. Le financement par emprunt bancaire ne représente que 9,3% ». Certains promoteurs des organes de presse privés affirmant que la subvention de l'Etat constitue leur principale source de financement ; Pour l'année 2020, marquée par la pandémie de la COVID 19 et ses impacts sur l'économie nationale y compris sur le secteur de la presse, le gouvernement a décidé de façon exceptionnelle d'assouplir les critères d'octroi des subventions afin de soutenir le maximum d'entreprises. Les entreprises de presse sont également éligibles au plan de relance de l'économie qui est doté d'un budget de 100 milliards FCFA soit 181 818 182 USD. Il ressort de l'étude précitée que le FAPP a fortement contribué au maintien de plusieurs entreprises de presse privée. Le plaidoyer continue d'être mené par les organisations patronales de la presse privé pour le relèvement du montant de la subvention annuelle eu égard au nombre croissant des entreprises de presse privée. Les coûts de réalisation de cette mesure sont évalués à 1 503 848 973 FCFA soit 2 734 271 USD

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

2734271

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Conseil Supérieur de la Communication (CSC)

Type d'entité:

Secteur public

Société des Editeurs de Presse (SEP)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Union Nationale de l'Audiovisuel Libre du Faso (UNALFA)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Des politiques, mesures et mécanismes de soutien ont été mis en place pour soutenir la transformation numérique des industries et des institutions culturelles et créatives (ex. fonds pour la numérisation des industries analogiques): OUI

Des politiques et mesures ont été introduites pour assurer l'existence d'un marché national dynamique pour les industries culturelles numériques, incluant des acteurs numériques divers et de toutes tailles (ex. règles de rémunération équitable, contrôle de la concentration du marché, mesures de prévention contre les monopoles des fournisseurs/distributeurs de contenu ou leurs algorithmes qui restreignent potentiellement la diversité des expressions culturelles): OUI

Des politiques et mesures ont été mises en œuvre pour améliorer l'accès et la découvrabilité de la production nationale de contenus culturels dans l'environnement numérique (ex. plans d'action ou politiques en faveur du pluralisme des contenus numériques, soutien public à des portails culturels ou artistiques dans des langues spécifiques, plateformes nationales ou régionales de distribution de contenu local en ligne, etc.): OUI

Des mesures et des initiatives ont été mises en œuvre pour promouvoir la créativité et les compétences numériques des artistes et des professionnels de la culture qui travaillent avec les nouvelles technologies (ex. espaces d'expérimentation, incubateurs, etc.): OUI

Des statistiques et des études comprenant des données récentes sur l'accès aux médias numériques, et notamment sur le type de contenu culturel rendu accessible par les médias numériques, sont disponibles: OUI

Percentage of the population with subscriptions to online cultural content providers (e.g. Netflix, Spotify, Amazon, etc.):

2.00%

2018

Politiques et mesures pertinentes:

Soutien au développement de l'offre de biens et services culturels électroniques au Burkina Faso

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (MDENP)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.anptic.gov.bf>

<http://www.mdemp.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Au Burkina Faso, les infrastructures de communication électronique large bande (haut débit) constituent un pilier essentiel du développement socio-économique et culturel. En dépit des efforts fournis par l'Etat pour le développement de ce secteur, il demeure confronté à des difficultés liées à la persistance d'une situation d'enclavement numérique, au déploiement marginal du haut débit filaire, à la qualité de service non satisfaisante pour beaucoup d'utilisateurs, aux coûts d'accès aux réseaux et services prohibitifs. Pour résoudre durablement ces difficultés et insuffisances, le Gouvernement, à travers le Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (MDENP), a entamé depuis 2017 des projets d'infrastructures de communication électroniques dans le but d'accroître la connectivité entre les différentes administrations publiques et privées, via des infrastructures cloud (infrastructures mutualisées) et fibres optiques. Il s'agit du projet d'infrastructure Cloud Gouvernemental, du Projet d'Infrastructure de Communication en Afrique de l'Ouest, composante du Burkina Faso et du projet Backbone national de télécommunication. Ces projets visent à permettre au Burkina Faso d'apporter aux utilisateurs des services de communication électronique, y compris les acteurs des secteurs culturels et créatifs, des infrastructures large bande à haut débit et des solutions Cloud sécurisées, opérationnelles et permanentes, garantissant une haute qualité de service et la fourniture de services connectés, fiables et adaptés à la demande. La réalisation de ces infrastructures impacte considérablement les secteurs culturels pour lesquels s'ouvrent ainsi de nouvelles possibilités de promotion des biens et services culturels via les technologies de l'information et de la communication. A terme, la mise en œuvre des différents projets devrait permettre d'atteindre les résultats suivants : - la construction d'un réseau dorsal en fibre optique de plus de 850 Km pour interconnecter les chambres optiques de mètres distribués sur le territoire national ; - la construction d'un réseau de fibre optique métropolitain d'accès d'environ 550 km pour connecter plus de 500 bâtiments du service public dans les 13 chefs-lieux de régions ; - la disponibilité de nœuds Cloud offrant une capacité totale de plus de 576 Terra Octets de stockage et un accès à 9600 serveurs virtuels de référence ; - la réalisation du Point d'Atterrissage Virtuel (PAV) permettant d'apporter de la capacité internationale depuis les câbles sous-marins jusqu'à Ouagadougou et de les redistribuer aux opérateurs nationaux ; - la réalisation d'une liaison en fibre optique de plus de 300 km depuis Ouagadougou jusqu'à la frontière du Ghana avec une capacité d'internet de 5G ; - la réalisation d'un point d'échange

Internet pour améliorer et faciliter les échanges de trafic internet locaux et l'accès au contenu local ; - la disponibilité d'espaces d'hébergement des contenus numériques issues du domaine de la culture ; - l'interconnexion des structures de l'administration culturelle et l'amélioration de leur connectivité avec les autres acteurs culturels.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Le développement des infrastructures de communication électronique large bande a eu un impact positif sur le développement des secteurs culturels et créatifs. Il a permis la création et le développement d'une nouvelle offre de biens et services culturels via les technologies de l'information et de la communication. Dans le domaine de la diffusion des contenus culturels, elle a permis la web diffusion de nombreuses radios et télévisions implantées au Burkina Faso ; toute chose qui permet la diffusion des contenus culturels locaux à travers le monde, via l'internet. Ce développement des infrastructures de communication électronique a également permis la création de web radios et de web télévisions dont plusieurs diffusent quotidiennement des contenus culturels accessibles au monde entier, via l'internet. Enfin, ces nouvelles infrastructures de communication électroniques ont considérablement amélioré la connectivité sur les réseaux sociaux (facebook, whats'app, Twiter, Youtube, Instagram) qui sont également des canaux privilégiés de diffusion des contenus culturels et qui contribuent à la découvrabilité des expressions culturelles présentes sur le territoire burkinabè. Il en résulte que de plus en plus d'artistes et de professionnels de la culture diffusent des contenus culturels sur les réseaux sociaux, particulièrement dans le contexte des mesures de confinement imposées par la pandémie de la COVID 19. L'accroissement des capacités d'hébergement permet le stockage des contenus culturels et le développement de sites internet dédiés aux biens et services culturels. Des projets de création de plateformes de vente en ligne de biens et services culturels sont actuellement en cours de réalisation ; ce qui devrait accroître le commerce électronique des biens et services.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

85454545

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère de l'Economie et des Finances (MINEFID)

Type d'entité:

Secteur public

Banque Mondiale (BM)

Type d'entité:

Secteur public

Soutien au développement de startups pour la promotion des biens et services culturels

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.concours-innovations.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

La population burkinabè est essentiellement jeune. Selon les données de l'Institut national de la Statistique et de la Démographie (2015), 70% de la population a moins de 35 ans. Cette jeunesse doit être le pilier du développement économique et social du pays. Cependant, pour permettre la participation de ces jeunes au processus de développement, les conditions de leur plein emploi doivent être réunies. Conscient de cette situation le ministère en charge de l'économie numérique a entrepris à travers sa Stratégie Nationale de Développement de l'Economie Numérique (S@DEN 2018 – 2020), des actions en faveur de l'entrepreneuriat numérique des jeunes afin de soutenir l'innovation dans les industries culturelles et créatives. Cette mesure institutionnelle consiste à soutenir des jeunes désireux d'entreprendre en développant des solutions ou initiatives dans divers domaines dont celui de la culture et des secteurs créatifs. Ainsi, divers cadres de détection et d'accompagnement de jeunes talents sont mis en place. Il s'agit des cadres suivants : - organisation du concours intitulé « Détection de jeunes talents (génies-TIC) » ; - organisation de concours « Hackathon » consistant à développer des initiatives spontanées basées sur des thématiques spécifiques ; - opérationnalisation d'incubateurs d'entreprises pour la maturation des projets retenus ; - organisation d'événementiels de promotion du numérique tels que la Semaine du numérique (ex Semaine de l'Internet), le Salon du E-commerce, etc. Au terme de ces concours dédiés aux publics jeunes, les meilleures idées de projets sont sélectionnées et primées et les lauréats bénéficient d'accompagnement pour le développement et la mise en œuvre de leurs projets. Les lauréats peuvent également bénéficier de l'accompagnement technique et financier du Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social (FBDES) à travers le Programme Burkina Startup pour la création d'entreprise et le financement de leurs projets. Le plafond du financement par projet est de 50 000 000 FCFA (soit 90 909 USD).

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : OUI

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

La mise en œuvre du soutien au développement de startup pour la promotion des biens et services culturels, pour la période de 2017 à 2020, a permis d'atteindre les résultats suivants :
- trois (03) éditions de la Semaine du numérique organisées avec la participation du Ministère en charge de la Culture et d'acteurs culturels relevant du privé et des organisations de la société civile culturelle. Durant chaque édition de la semaine des formations en informatique et à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication sont dispensées au public jeune, y compris les jeunes acteurs des secteurs culturels et créatifs ;
- trois (03) concours de Hackathon organisés, dont un spécifiquement dédié à la culture, en 2018, sur le thème "Inventons la galerie d'art virtuelle de demain" avec la participation de 06 groupes composés de 28 candidats dont trois projets sélectionnés et primés. Il s'agit des projets :
• Ayira : une plateforme de visibilité des œuvres d'art du Burkina Faso ;
• Togse : une application mobile pour la valorisation des œuvres d'art du Burkina Faso sur le plan national et international ;
• E-art : une plateforme de vente en ligne d'œuvres d'art du Burkina Faso.
- deux (02) incubateurs de startups mis en place dans les deux principales villes du Burkina Faso que sont Ouagadougou et Bobo Dioulasso.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

2727273

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Université Nazi Boni

Type d'entité:

Secteur public

Université Joseph KI ZERBO

Type d'entité:

Secteur public

Université Aube Nouvelle

Type d'entité:

Secteur privé

Opérateurs de téléphonie mobile (ONATEL, Orange, TELECEL)

Type d'entité:

Secteur privé

PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Des associations professionnelles et/ou des syndicats représentant les artistes et/ou les professionnels de la culture existent dans les secteurs suivants (ex. fédération des musiciens, syndicats des éditeurs, etc.):

Cinéma/Arts Audiovisuels

Design

Musique

Édition

Visual Arts

Performing Arts

Des programmes de financement public soutenant l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans la promotion de la diversité des expressions culturelles existent: OUI

Des opportunités de formation ou de mentorat ont été organisées ou soutenues par les autorités publiques durant ces 4 dernières années pour développer les capacités de organisations de la société civile (OSC) impliquées dans la promotion de la diversité des expressions culturelles dans des domaines tels que la communication, les actions de plaidoyer et/ou la levée de fonds: OUI

Des mécanismes de dialogue entre les autorités publiques et les organisations de la société civile (OSC) ont été mises en œuvre pour l'élaboration des politiques culturelles et/ou leur suivi durant ces 4 dernières années (réunions, groupes de travail, etc.): OUI

Si OUI, veuillez fournir jusqu'à 2 exemples:

Cadre Sectoriel de Dialogue « Culture, Sports et Loisirs » (CSD-CSL)

Rencontre Administration-Secteur privé de la Culture (RASPC)

Des politiques et des mesures de promotion de la diversité des expressions culturelles ont été élaborées en consultation avec les organisations de la société civile (OSC) durant ces 4 dernières années: OUI

Politiques et mesures pertinentes:

Participation de la Société civile à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques et stratégies publiques culturelles

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.culture.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Au Burkina Faso, les interventions des acteurs du développement sont régies par la loi n° 10/98/ADP du 21 avril 1998 portant modalités d'intervention de l'Etat et répartition des compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement. Aux côtés de l'Etat, cette loi identifie trois grandes catégories d'acteurs que sont les Collectivités territoriales, les ONG, les Organisations de la Société civile et le Secteur privé avec des compétences dévolues à chaque catégorie d'acteurs. Si dans le domaine de la culture, l'une des missions régaliennes de l'Etat est la définition et la mise en œuvre de politiques et stratégies publiques, il revient à la société civile ; à savoir les ONG et organisations de la société civile culturelle, de participer à leur élaboration (en vue de la prise en compte de leurs interventions, préoccupations et attentes et pour leur adhésion à ces politiques et stratégies), à leur mise en œuvre, à leur suivi et à leur évaluation. Dans cette lancée, en 2017, le gouvernement a adopté un guide méthodologique d'élaboration des politiques publiques qui impose la participation des parties prenantes dont les organisations de la société civile aux différentes phases d'élaboration des politiques publiques ; à savoir les concertations préalables, le diagnostic, la rédaction et la validation. En application des dispositions de ces textes, mais aussi sur la base d'une tradition bien établie de participation des organisations de la société civile aux activités de l'administration culturelle, l'élaboration de la Politique sectorielle Culture, Tourisme, Sports et Loisirs et de la Stratégie nationale de la culture et du tourisme, assorties de leurs plans d'actions triennaux, a été réalisée avec la participation des organisations de la société civile culturelle. Dès l'entame du processus d'élaboration de ces deux référentiels, des concertations préliminaires ont été organisées avec les organisations de la société civile culturelle sur la pertinence de l'élaboration de ces documents afin de recueillir leur appréciation et leur adhésion au processus. Pour une participation éclairée, pleine et entière de ces organisations, l'administration culturelle a organisé à leur attention des sessions de renforcement des capacités en vue de l'appropriation du canevas d'élaboration des politiques publiques et pour une familiarisation des acteurs de la société civile avec la méthodologie de la planification par objectif. Après cette phase préliminaire, pour l'élaboration de chaque document de politique, les organisations de la société civile culturelle regroupées au sein de la Confédération Nationale de la Culture (CNC) ont désigné leurs représentants devant participer aux groupes de travail qui devaient être mis en place. De l'élaboration du diagnostic

à la rédaction proprement dite desdits documents, des représentants des organisations de la société civile culturelle ont participé de façon permanente et active aux travaux des groupes. Pour la validation des documents, les représentants de la société culturelle ont d'abord restitué les résultats en interne au sein de la Confédération Nationale de la Culture en vue d'une pré validation avant une participation plus élargie de la société civile culturelle aux ateliers nationaux de validation qui se sont tenus en février 2018 pour la Politique sectorielle « Culture, Tourisme, Sports et Loisirs » et novembre 2017 pour la Stratégie nationale de la culture et du tourisme. Ces référentiels validés par les parties prenantes et adoptés par voie réglementaire prennent en compte les préoccupations des organisations de la société civile culturelle à travers des compétences et rôles qui leur sont dévolus dans leur mise en œuvre, notamment la création, la production, la distribution/diffusion des biens et services culturels ; la création et la gestion de manifestations et d'événementiels culturels ; le respect des normes et standards de la législation et de la réglementation en matière culturelle ; la formation des acteurs culturels ; la construction et la gestion d'infrastructures culturelles ; le plaidoyer pour la mobilisation de ressources financières ; etc. Aussi, les organisations de la société civile culturelle sont membres à part entière des organes de mise en œuvre et de suivi-évaluation desdits référentiels à travers leur participation au Comité de pilotage, aux cadres de dialogue (Cadre sectoriel de dialogue, Rencontre administration secteur privée de la culture et Comités de revue des programmes et projets).

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

L'implication des OSC culturelles a permis d'atteindre des résultats significatifs dans la mise en œuvre de la Politique Sectorielle Culture, Tourisme, Sports et Loisirs et de la Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme. Le résultat majeur auquel ce partenariat entre l'Etat et la société civile culturelle a abouti est l'adhésion des organisations de la société civile aux orientations contenues dans les référentiels; toute chose qui a permis le renforcement de la coordination, de la synergie d'actions et de la complémentarité entre les interventions de l'Etat et des Organisations de la société civile culturelle. Ainsi, la société civile culturelle a participé à l'élaboration des plans annuels de travail de la Politique sectorielle Culture Tourisme, Sports et Loisirs et de la Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme en 2019 et 2020, aux sessions annuelles et aux revues à mi-parcours du cadre sectoriel de dialogue en 2019 et 2020. En outre, sur la même période, dans le cadre de la mise en œuvre des référentiels, elle a organisé de nombreux événementiels et manifestations culturelles ainsi que plusieurs sessions de formations au profit des acteurs culturels en compétences artistiques mais aussi en conception-gestion de projets culturels. Pour la mise en œuvre des politiques publiques

prenant en compte leurs intérêts, la société civile a réalisé plusieurs plaidoyers à l'endroit des plus hautes autorités du Burkina Faso, du Ministre en charge de la culture et auprès des partenaires techniques et financiers.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

90909

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Confédération nationale de la Culture

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Faitières des arts de la scène, du cinéma et de l'audiovisuel, des arts appliqués, du livre et de la presse écrite

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Renforcement du dialogue avec les Organisations de la Société Civile (OSC) de la culture

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.culture.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

La mise en œuvre réussie des politiques publiques, au-delà des aspects de planification/programmation, de mobilisation des ressources et d'efficacité du dispositif de suivi-évaluation, exige un dialogue et des concertations permanents entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre desdites politiques. Aux termes de la loi n° 10/98/ADP portant modalités d'intervention de l'Etat et répartition des compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement, l'Etat lui-même, les Collectivités territoriales, les Organisations de la société civile (ONG et associations) et le secteur privé sont les principaux acteurs de la mise en œuvre des politiques publiques au Burkina Faso. L'insuffisance de dialogue entre l'administration culturelle et les organisations de la société civile culturelle a longtemps été un handicap pour la mise en œuvre réussie des politiques, programmes et projets dans le domaine de la culture. La société civile culturelle burkinabè avec les nombreuses initiatives qu'elle porte a toujours été considérée comme très dynamique, en dépit du fait qu'elle regrette la faiblesse du soutien et l'accompagnement de l'Etat. En vue de renforcer le dialogue entre l'Etat (l'administration culturelle) et les acteurs de la société civile, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la culture, de nouveaux cadres de dialogue et de concertation formels et non formels ont été mis en place. Déjà en 2013, la Rencontre Administration-Secteur Privé de la Culture a été mise en place avec une périodicité annuelle. Par secteur privé, il faut entendre tous les acteurs non étatiques du domaine de la culture, y compris les organisations de la société civile culturelle qui représentent environ 60% de cette catégorie d'acteurs. Les représentants des acteurs des chaînes de valeurs de toutes les filières culturelles et artistiques relevant des organisations de la société civile culturelle participent à cette rencontre qui se déroule essentiellement en trois grandes phases. Une phase préliminaire de travaux par filières culturelles et artistiques, une

seconde phase de travaux thématiques et une dernière phase d'échanges directs entre le Ministre en charge de la culture et les Organisations de la société civile culturelle. Un second cadre formel de concertation a été mis en place à travers la création et l'opérationnalisation des Cadres Sectoriels de Dialogue (CSD) pour le suivi de la mise en œuvre des Politiques sectorielles. Il s'agit du Cadre Sectoriel de Dialogue « Culture, Sports et Loisirs », pour toutes les organisations de la société civile culturelle et du Cadre Sectoriel de Dialogue « Transformation industrielle et artisanale », pour les organisations de la société civile culturelle de la filière des arts plastiques et appliqués. Les sessions annuelles et les revues à mi-parcours de ces cadres sont l'occasion pour les acteurs d'échanger sur la mise en œuvre des politiques sectorielles, de dresser l'état de leur mise en œuvre, de faire les programmations annuelles, d'analyser les difficultés et de proposer des solutions, d'interpeller les différents acteurs sur leurs rôles et leurs responsabilités. Enfin, depuis 2014, un cadre non formel de dialogue de haut niveau est établi à l'occasion de la tenue des éditions de la Semaine Nationale de la Culture. Il s'agit de la rencontre entre le Président du Faso et les acteurs culturels du Burkina Faso ; rencontre au cours de laquelle le Président de la Confédération Nationale de la Culture présente les doléances et attentes des acteurs culturels au Président du Faso. Ces cadres formels et non formels de dialogue et de concertation se veulent des creusets de réflexions et d'échanges entre les acteurs publics et les OSC en vue d'une réelle implication et une meilleure prise en compte des interventions, attentes et préoccupations des organisations de la société civile dans la mise en œuvre des politiques publiques. De façon spécifique, ces cadres visent à : - assurer la coordination, la synergie et la capitalisation des interventions de l'Etat et de la Société civile culturelle dans la mise en œuvre des politiques publiques ; - offrir une tribune d'interpellation et de plaidoyer à la Société civile culturelle pour la prise en compte de ses attentes et préoccupations ; - offrir une opportunité à l'administration pour communiquer avec les OSC sur ces politiques, programmes et projets ainsi que sur ces attentes vis-à-vis des organisations de la société civile culturelle. Les échanges aboutissent très souvent à la prise de résolutions et de recommandations dont le suivi est assuré par des comités techniques mis en place à cet effet.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Sur la période 2017 à 2020, les résultats suivants ont été atteints : - la 5e édition de la Rencontre administration-secteur privé de la culture tenue en 2019, avec la participation d'une centaine d'acteurs de la société civile et 7 recommandations adoptées dont la mise en œuvre se poursuit ; - toutes les sessions des Cadres Sectoriels de Dialogue « Culture, sports et loisirs » et « Transformation industrielle et artisanale » tenues avec la participation de plus de

30 représentants des organisations de la société civile de la culture et la réalisation d'un taux d'exécution de 50 % des recommandations formulées ; - la réponse favorable du Chef de l'Etat au plaidoyer des acteurs culturels concerne d'une part, le projet de réalisation d'une Cité des arts à Bobo-Dioulasso dont l'étude architecturale d'un coût de 100 000 000 FCFA (181 818 USD) est en cours de réalisation et d'autre part, l'accroissement de la dotation du Fonds de développement culturel et touristique, qui est passé de 500 000 000 FCFA (909 091 USD) en 2017 à 1 000 000 000 FCFA (1 818 182 USD) en 2018 ; - 5 groupes thématiques créés prenant en compte les organisations de la société civile.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

92727

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Confédération Nationale de la Culture (CNC)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Les faitières: Fédération des Professionnels des Arts Plastiques et Appliquées (FEPAPA)
Union Nationale des Acteurs de la Musique (UNAM) Fédération Nationale du Cinéma et de l'Audiovisuel (FENAC) Groupe des Réseaux Associatifs des Acteurs du Livre (GRAAL)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Renforcement des capacités des Organisations de la société civile (OSC) de la culture

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.culture.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Les organisations de la société civile culturelle au Burkina Faso contribuent à l'animation des secteurs culturels et créatifs à travers les nombreuses initiatives qu'elles développent dans les différentes filières artistiques et culturelles. Toutefois, la viabilité et la durabilité de nombreuses initiatives de la société civile culturelle demeurent toujours problématiques. De l'analyse de cette situation, il ressort une faiblesse des capacités de plusieurs acteurs de la société civile culturelle dans les domaines suivants : le management et la gestion des organisations de la société civile culturelle ; la conceptualisation des projets et initiatives culturelles et la maîtrise des canevas et guides d'élaboration des projets ; le management des projets ; la recherche de partenariats et de financements ; le développement des projets ; la communication pour la promotion efficace des initiatives ; etc. Afin de surmonter ces faiblesses, depuis quelques années, l'administration culturelle a initié et mis en place des programmes et activités de renforcement des capacités au profit des acteurs de la société civile culturelle. Ainsi, depuis 2013, les Universités des Industries Culturelles et Créatives (UNIVERSITICC) et les Journées de Promotion des Industries Culturelles et Créatives (JPICC) ont été mises en place et déroulent leurs programmes de formation. Dans la même lancée, en 2018, un Plan de formation des acteurs non étatiques du secteur de la culture comprenant bien évidemment les organisations de la société civile culturelle a été élaboré de façon participative et est mis en œuvre. En plus des formations sus mentionnées, des formations ponctuelles sont délivrées par certaines structures centrales et rattachées du Ministère de la culture, des arts et du tourisme. Il s'agit par exemple des formations dispensées par le Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT) et la Direction Générale des Etudes Statistiques et Sectorielles (DGESS), la Direction Générale des Arts (DGA) et la Direction Générale du Cinéma et de l'Audiovisuel (DGCA) sur l'élaboration des

projets conformément aux canevas types, la gestion financière et comptable, la gestion des contrats, la maîtrise du cycle de gestion de projet, le suivi et évaluation des projets. Conçus comme une réponse cohérente et structurée aux faiblesses identifiées au niveau des acteurs des organisations de la société civile culturelle, ces programmes et activités visent essentiellement le renforcement des capacités des acteurs de la société civile culturelle, à travers des formations axées sur plusieurs thématiques ; dont, entre autres : le leadership ; la rédaction des projets culturels ; le management et la gestion des organisations professionnelles de la culture ; le management et la gestion des projets culturels ; les méthodes et techniques de plaidoyer et de recherche de partenariats et de financement ; les techniques de communication et de promotion ; le marketing des biens et services culturels ; le réseautage ; etc. La finalité de ces programmes et activités de renforcement des capacités est : - d'assurer la viabilité, la durabilité et l'efficacité des organisations de la société civile culturelle ; - de concevoir des projets et initiatives culturels pertinents, viables et durables ; - d'assurer le management et la gestion efficaces des projets et initiatives culturels.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

La mise en œuvre de ces programmes et activités de renforcement des capacités des acteurs des organisations de la société civile culturelle, sur la période 2017-2020, a permis de renforcer les compétences de plus de 700 acteurs de la société civile culturelle à travers l'organisation des activités de formations suivantes : - 02 sessions des Universités des Industries Culturelles et Créatives (UNIVERSITICC) tenues en 2017 et 2018 autour des thématiques relatives à l'usage du numérique, à la recherche de financement, au marketing, etc. ; - 01 session des Journées de promotion des Industries Culturelles et Créatives (JPICC), organisée en 2017 autour de la thématique liée à la promotion de la musique à l'ère du numérique ; - 06 sessions de formations organisées par le FDCT au profit de 350 acteurs des Organisations de la société civile autour des thématiques sur l'élaboration des projets conformément aux canevas types, la gestion financière et comptable, la gestion des contrats, la maîtrise du cycle de gestion de projet, le suivi et l'évaluation des projets ; - 03 sessions de formations coorganisées par la DGESS, la Commission Nationale pour l'UNESCO et le FDCT pour l'appropriation de la Convention 2005 et du formulaire du FIDC au profit de 100 acteurs de la société civile.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

303636

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Confédération Nationale de la Culture

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Renforcement des mécanismes de soutien financier aux initiatives des Organisations de la Société Civile de la culture

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.culture.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Au Burkina Faso, le paysage culturel est fortement dominé par les organisations de la société civile, notamment les associations. Elles représentent plus de 60% des acteurs non étatiques de la culture. Bien avant l'Etat, elles ont toujours joué un rôle important dans l'émergence et le développement du secteur de la culture. Dans bien des cas, les acteurs de la société civile ont été les précurseurs ou les défenseurs des initiatives culturelles qui ont donné naissance aux grandes manifestations culturelles nationales telles que le FESPACO, la Semaine Nationale de la Culture (SNC), le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO). Les organisations de la société civile culturelle portent de nombreuses initiatives culturelles d'envergure locale, nationale, régionale et internationale. Ces initiatives culturelles, au-delà de leur fonction d'animation de la vie culturelle nationale contribuent ; pour celles qui sont d'envergure régionale et internationale au rayonnement culturel du Burkina Faso au plan régional et international. Les nombreuses initiatives culturelles portées par les Organisations de la société civile, concernent quasiment tous les maillons des chaînes des valeurs des filières artistiques et culturelles ; notamment la formation, la création, la production et la diffusion. Ces initiatives sont portées par plus de 600 organisations de la société civile culturelle. Toutefois, ces organisations de la société civile demeurent confrontées aux difficultés d'accès aux financements pour soutenir leurs initiatives. En dépit de la faiblesse de ses ressources, l'Etat Burkinabè, à travers le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT), dans le cadre de sa politique de soutien, de professionnalisation et de structuration des organisations de la société civile, a mis en place des mécanismes de subvention aux initiatives des organisations de la société civile culturelle. Il s'agit de la mise en place par arrêté N°2018-0209/MCAT/SG du 18 juin 2018 du Comité d'Examen des Requêtes de Subvention (CERS) alimenté par une ligne budgétaire ainsi que des ressources provenant de

la Taxe spécifique sur les sociétés de téléphonie mobile et qui finance sous forme de subvention des requêtes de financement des initiatives des organisations de la société civile culturelle. L'opérationnalisation du volet subvention du Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT) a permis la mise en place d'un second mécanisme de financement des initiatives des organisations de la société civile culturelle à travers un à deux appels à projet qui sont lancés annuellement. Le seuil de financement par projet est de 10 millions de FCFA soit 8 181,8 dollars US. Le mécanisme de sélection des projets prend en compte la participation des OSC avec 02 représentants. Les ressources destinées aux subventions connaissent un accroissement de la contribution de l'Etat au FDCT, mais aussi les contributions de partenaires techniques et financiers tels que la Coopération suisse au Burkina Faso, l'Union Européenne, Fédération Wallonie Bruxelles, etc. En 2016, dans le cadre de la diversification des sources de financement du secteur de la culture, l'Etat a signé avec la Confédération Suisse, la Convention de financement de la phase 4 du Programme d'Appui au Secteur de la Culture (PASEC 4) qui a mis à la disposition de quatre opérateurs directs de la coopération suisse au Burkina Faso (Institut Imagine, Association des Producteurs Burkinabè pour la Gestion du Fonds de Soutien Succès Cinéma Burkina Faso, Fédération du Cartel, CITO, Génération film) des subventions d'un montant de 1 240 000 000 FCFA, soit 2 254 545 USD pour le financement partiel de leurs activités. Ces quatre opérateurs participent aux sessions de l'organe de décision du Programme (Comité de revue). La finalité de ces mécanismes de financement des initiatives de la société civile culturelle est d'asseoir la viabilité des initiatives culturelles portées par les organisations de la société civile. Les deux premiers mécanismes sont ouverts et accessibles à toutes les organisations de la société civile culturelle régies par la législation et la réglementation burkinabè sur les associations.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Sur la période 2017 à 2020, le renforcement des mécanismes de financement des initiatives des organisations de la société civile culturelle a permis d'atteindre les principaux résultats ci-dessous : - 197 professionnels et organisations de la société civile culturelle ont été retenues et ont bénéficié d'un financement global, sous forme de subvention, d'un montant de 101 390 000 FCFA (soit 184 346 USD) au niveau du Comité d'examen des requêtes de subventions (CERS) ; - 77 organisations de la société civile culturelle ont été retenues et ont bénéficié d'un financement, sous forme de subvention, d'un montant global de 310 144 000 FCFA soit 563 898 USD au niveau du Fonds de développement culturel et touristique ; - 3 appels à projet ont été lancés, au terme des processus de sélection ; - une subvention de 1 049 000 000 FCFA

soit 1 907 273 USD au profit de quatre opérateurs directs de la coopération suisse au Burkina Faso (Institut Imagine, Association des producteurs burkinabè pour la gestion du Fonds de soutien Succès cinéma Burkina Faso, Fédération du Cartel, Carrefour International du Théâtre de Ouagadougou [CITO]) dans le cadre de la phase 4 du Programme d'appui au secteur de la culture (PASEC 4) financée par la Coopération suisse ; - une convention de financement signée entre la Confédération Suisse et le Burkina Faso pour le financement de la phase 5 du Programme d'appui au secteur de la culture (PASEC 5) et qui mettra à la disposition de 6 opérateurs directs de la coopération suisse au Burkina Faso (Institut Imagine, Association des producteurs burkinabè pour la gestion du Fonds de soutien Succès cinéma Burkina Faso, Fédération du Cartel, Carrefour international du Théâtre de Ouagadougou, Génération créative, Espace Culturel Gambidi) et aux initiatives structurantes d'autres opérateurs, des subventions d'un montant de 1 008 000 000 F CFA (1 832 727 USD) sur la période 2020-2023. - l'accroissement continu des ressources financières du FDCT dans le volet subvention avec la signature, en 2019 et 2020, de deux contrats de subventions : • le premier contrat avec la Confédération Suisse dans le cadre de la phase 5 du Programme d'appui au secteur de la culture (PASEC 5), d'un montant cumulé de 291 200 000 F CFA (529 456 USD) sur la période 2019-2022 ; • le second avec l'Union Européenne dans le cadre du Programme d'appui aux industries culturelles et à la gouvernance de la Culture (PAIC-GC), d'un montant d'environ 4 132 800 000 FCFA (7 514 182 USD), sur la période 2020-2023. Une partie de ces subventions sera destinée au financement des initiatives des organisations de la société civile culturelle. Les coûts de réalisations de la mesure sont évalués à 1 460 534 000 FCFA soit 2 655 516 USD.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

11783636

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Confédération nationale de la Culture (CNC)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

OBJECTIF 2 - PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE



MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE

Veillez indiquer si les politiques et mesures suivantes existent dans votre pays:

Des politiques et mesures soutenant la mobilité sortante des artistes et des professionnels de la culture (ex. bureaux d'export, soutien à la participation des professionnels de la culture aux marchés culturels internationaux, etc.)

Des réglementations relatives aux permis de travail soutenant la mobilité entrante des artistes et professionnels de la culture étrangers dans votre pays (ex. accords supprimant la double imposition, permis de travail spéciaux et assurance maladie, subventions couvrant les frais de subsistance, etc.)

Veillez indiquer si les programmes opérationnels suivants ont été développés ou soutenus/financés par les autorités publiques durant ces 4 dernières années:

Des services d'information ou de formation fournissant des orientations pratiques pour faciliter la mobilité des professionnels de la culture (ex. plateformes internet)

Des infrastructures ayant un mandat de promotion de la diversité des expressions culturelles et accueillant un large nombre d'artistes étrangers, notamment en provenance des pays en développement (ex. résidences artistiques, instituts culturels)

Des événements culturels majeurs ayant un mandat de promotion de la diversité des expressions culturelles et accueillant un large nombre d'artistes étrangers, notamment en provenance des pays en développement (ex. saisons culturelles, festivals, marchés des industries créatives)

Veillez indiquer si les fonds suivants ont été gérés ou soutenus par les autorités publiques durant ces 4 dernières années (ex. bourses d'études, bourses de voyage, etc.):

Des fonds publics soutenant la mobilité sortante des artistes et des professionnels de la culture

nationaux ou en résidence

Des fonds publics soutenant la mobilité entrante des artistes et des professionnels de la culture étrangers

Des fonds publics soutenant spécifiquement la mobilité des artistes et des professionnels de la culture en provenance ou entre les pays en développement, incluant la coopération Nord-Sud-Sud et Sud-Sud

Politiques et mesures pertinentes:

Appui public à la mobilité sortante des artistes et professionnels de la culture

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT)

Commune de Ouagadougou

Commune de Bobo-Dioulasso

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.culture.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Au Burkina Faso, le volume de production des œuvres artistiques est assez important mais leurs promotion et commercialisation surtout internationales demeurent faibles ce qui ne permet pas aux artistes de bien vivre et contribuer efficacement au développement économique. En effet, en dépit de l'existence de nombreuses opportunités d'exportation et de promotion (foires, salons, festivals...) auxquelles ils sont souvent conviés, l'insuffisance de moyens surtout financiers limite la mobilité des artistes et l'écoulement de leurs produits au niveau régional et international. Il n'existe pas encore de mécanismes formels d'accompagnement à la mobilité sortante des artistes, mais le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT) dans le cadre de sa mission, soutient la mobilité des artistes à travers un dispositif d'accompagnement financier mis en œuvre de façon permanente depuis son institutionnalisation. Par ailleurs, certains Etablissements Publics de l'Etat (EPE) en charge de la Culture notamment le Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur (BBDA) et le Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT) apportent leur soutien à la mobilité sortante

des artistes. D'autres institutions de l'Etat comme la Présidence, la Primature, l'Assemblée nationale, les ministères transversaux et certaines collectivités territoriales (communes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) soutiennent la mobilité des artistes bien que leurs interventions ne soient pas capitalisées. L'objectif global de la mesure est de contribuer à la promotion extérieure des œuvres des artistes burkinabè. Elle vise particulièrement à : - faciliter la circulation des artistes et de leurs œuvres ainsi que les échanges d'expériences à travers des mécanismes d'accompagnement technique et financier à leurs projets ; - permettre la participation des artistes et acteurs culturels de toutes les filières à des festivals, des foires, des stages, des résidences, des programmes de diffusion artistique. Les résultats attendus de la mise en œuvre de la mesure sont : - les ressources publiques sont mises à la disposition des artistes et acteurs culturels pour leur mobilité ; - les artistes et les professionnels culturels bénéficient des montants dégagés ; - la visibilité des artistes et professionnels culturels est accrue ; - Les artistes burkinabè sont mieux connus à l'étranger et obtiennent de nouveaux marchés ; - Les produits culturels burkinabè sont exposés et vendus hors du territoire.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Les informations disponibles sur les résultats atteints sur la période 2017 à 2019 : Le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme a soutenu de 2017 à 2019 deux cent quarante-trois (243) artistes et opérateurs culturels dans leur mobilité avec des billets d'avions d'une valeur estimée à 196 723 900 FCFA (357 680 USD) ainsi que des soutiens en numéraire de 8 200 000 FCFA (14 909 USD). Cela a permis aux bénéficiaires de participer à des manifestations à l'international dont entre autres au Mali, en Côte d'Ivoire aux Etats-Unis, en France, en Allemagne et au Kazakhstan. On retient à cet effet que : - soixante artistes ont participé aux Journées culturelles du Burkina Faso au Mali (Ségou, Bamako, Koulikoro) en mars 2017 avec plusieurs produits culturels dont essentiellement les produits d'art plastique, vestimentaire, culinaire et les œuvres musicales ; - le Festival Ouaga New-York (FONY) a enregistré la participation de dix acteurs culturels en 2017, cinq en 2018 et trois en 2019 avec l'appui du MCAT. Les produits culturels concernés étaient les œuvres musicales, cinématographiques et vestimentaires ; - l'exposition internationale au Kazakhstan a connu la participation de dix acteurs du Burkina Faso ; - la Nuit du Faso Danfani à Paris et en Allemagne a connu la participation de cinq acteurs en 2017 et huit en 2019. L'art vestimentaire à base du pagne tissé était le principal produit exposé avec des mets locaux. - en 2018, 30 acteurs culturels ont pris part au Marché des Arts du Spectacle d'Abidjan (MASA) et ont intervenu dans les domaines de la musique, de l'art vestimentaire et de l'art plastique ; - l'édition 2019 du Festival des Musiques Urbaines d'Anoumabo (FEMUA) à Abidjan a vu la

participation de 100 acteurs culturels pour la promotion d'œuvres musicales, vestimentaires, plastiques et de l'art culinaire ; - quinze acteurs culturels ont pris part aux journées culturelles de la fraternité qui ont eu lieu à Bassam en Côte d'Ivoire en octobre 2019 pour la diffusion des produits musicaux et vestimentaires ; - Visa for Music au Maroc a connu la participation de six acteurs culturels pour la promotion de la musique uniquement. En ce qui concerne le Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur (BBDA), il a soutenu trente-neuf (39) artistes à hauteur 18 369 200 FCFA soit 333 982,18 dollars américains pour leur permettre de prendre part à des événements de formation, promotion, diffusion à l'extérieur ; Au niveau du Fonds de Développement Culturel FDCT, trois (03) acteurs ont bénéficié chacun de la somme de 5 000 000 FCFA représentant 15 000 000 CFA (soit 27 272,72 USD) sous forme d'avance de crédit pour exporter leurs produits ; La Commune de Ouagadougou a soutenu la mobilité de quatre (04) artistes dans le cadre du programme de résidence de création « Divercities » à Grenoble en 2018 pour un montant évalué à 4,3 millions de CFA et deux artistes ont bénéficié de billets d'avion en 2019 pour prendre part à la « Nuit du Faso » à Lyon organisée par l'association Faso Monde pour un montant de 3 000 000 FCFA (5 455 USD) ; La commune de Bobo-Dioulasso a apporté son appui financier à l'artiste conteur Da Sévérin pour son voyage à Bordeaux à hauteur de 900 000 FCFA ainsi qu'à la troupe Djiguiya et ses accompagnants pour leur voyage au Sénégal à travers l'achat de billets d'avion et l'octroi de frais de mission à hauteur de 4 600 000 FCFA (8 364 USD).

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

456533

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Coopération Suisse

Type d'entité:

Secteur public

Ambassade de France au Burkina Faso

Type d'entité:

Secteur public

Représentations diplomatiques du Burkina Faso à l'étranger

Type d'entité:

Secteur public

Renforcement de la mobilité entrante des artistes au Burkina Faso

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT)

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.culture.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le Burkina Faso organise régulièrement de grandes manifestations culturelles d'envergure internationale qui suscitent un engouement auprès des artistes et des professionnels. Cependant, certaines contraintes organisationnelles et financières limitent leur participation. En vue d'accroître la participation des artistes internationaux à ces événements, les organisateurs bénéficient du soutien de l'Etat et des partenaires techniques et financiers pour faciliter l'obtention de visas et d'accréditations, la prise en charge partielle ou totale du séjour des artistes et professionnels. Selon les filières et les disciplines artistiques, il existe une diversité de festivals internationaux comme Dialogue de Corps, les Récréâtrales, Jazz à Ouaga, le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO), le Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO), les Nuits Atypiques de Koudougou (NAK), la Foire Internationale du Livre de Ouagadougou (FILO), les Kundé etc. qui mobilisent un grand nombre d'artistes et de professionnels de la culture à chaque édition. L'objectif global de la mesure est de contribuer à l'accroissement de la mobilité entrante des artistes et professionnels au Burkina Faso. Spécifiquement, il s'agit : - d'encourager et de faciliter la participation des artistes et professionnels de la culture d'autres pays à des événements culturels au Burkina Faso ; - de favoriser les contacts, les échanges et le partage d'expériences, favorables à la réalisation de projets collaboratifs. Les résultats attendus de l'organisation de ces manifestations sont : o des rencontres professionnelles sont régulièrement organisées à l'occasion des événements culturels; o le nombre d'artistes et de professionnels participant aux événements culturels s'est accru.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de

la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

La tenue régulière de plusieurs manifestations culturelles a permis d'atteindre les résultats suivants : - 2 202 artistes et professionnels de 54 pays (y compris du Burkina Faso) ont été accrédités lors de la 25ème édition du FESPACO, en 2017. En outre, 305 personnalités du monde du cinéma dont des directeurs de cinématographie, des jurés, des réalisateurs et des personnes de ressources ont été invités et pris en charge au niveau du transport (228 billets d'avion), de la restauration et de l'hébergement ; - 2 000 artistes et professionnels venus de divers continents et 622 invités ont été pris en charge lors de la 26ème édition du FESPACO qui coïncidait avec le cinquantenaire en 2019 ; - 350 artistes et professionnels du théâtre de plus de vingt (20) nationalités que sont les programmeurs, les directeurs d'événements, les ingénieurs culturels, les artistes comédiens, les performeurs et des chercheurs accueillis au cours de l'édition 2018 des Récréatrasles ; - 79 visiteurs et acheteurs professionnels, 564 journalistes et 390 exposants de 36 pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe ont pris part à l'édition 2018 du Salon international de l'artisanat de Ouagadougou.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

30450

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Fédération Wallonie Bruxelles

Type d'entité:

Secteur public

Coopération Suisse

Type d'entité:

Secteur public

Africalia Belgium

Type d'entité:

Secteur public

Collectivités territoriales

Type d'entité:

Secteur public

ÉCHANGE DES BIENS ET SERVICES CULTURELS

Des stratégies ou des mesures d'exportation soutenant la distribution de biens et services culturels en dehors de votre pays existent dans les domaines suivants:

Cinéma/Arts Audiovisuels

Design

Media Arts

Musique

Édition

Visual Arts

Performing Arts

Gestion culturelle

Votre pays a accordé ou a bénéficié d'un traitement préférentiel* soutenant des échanges équilibrés de biens et services culturels durant les 4 dernières années:

OUI, j'ai accordé un traitement préférentiel

OUI, j'ai bénéficié d'un traitement préférentiel

Durant les 4 dernières années, votre pays a accordé ou bénéficié de l'Aide pour le commerce, une forme d'Aide au développement visant à renforcer les capacités à formuler des politiques commerciales, à participer aux négociations et à mettre en œuvre des accords qui donnent un statut spécial aux biens et des services culturels:

-

Si OUI, veuillez fournir jusqu'à 2 exemples:

Programme bilatéral Burkina Faso/ République de Côte d'Ivoire d'échanges culturels et de mobilité artistique

African Growth Opportunity Act (AGOA)

Si OUI, veuillez fournir jusqu'à 2 exemples:

-

Politiques et mesures pertinentes:

Institutionnalisation de Journées culturelles et artistiques ivoiro-burkinabè

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (Burkina Faso)

Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération (Burkina Faso)

Ministère de la Culture et de la Francophonie (République de Côte d'Ivoire)

Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération (République de Côte d'Ivoire)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.culture.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

La coopération culturelle bilatérale entre le Burkina Faso et la République de Côte d'Ivoire est encadrée de manière générale par le Traité d'Amitié et de Coopération signé le 29 juillet 2008 à Ouagadougou et au niveau spécifique par l'Accord de coopération culturelle signé à Ouagadougou, le 28 décembre 2009 assorti de programmes triennaux d'échanges. Suite à des années d'application des instruments juridiques de coopération culturelle, les Parties ont relevé, au-delà du dynamisme politique, une faible mobilisation des artistes, des organisations de la société civile culturelle et des professionnels de la culture dans la mise en œuvre des accords. Pour y remédier, les deux Gouvernements ont décidé lors de la septième rencontre au Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement, tenue à Yamoussoukro, en juillet 2017, et en réponse à la faiblesse constatée au niveau de l'implication des acteurs culturels, d'instituer des journées culturelles et artistiques ivoiro-burkinabè en marge de chaque rencontre au Sommet du Traité. La mesure est de nature politique et institutionnelle et entre dans le cadre de la réorganisation des objectifs finaux de la coopération bilatérale qui doit dorénavant créer les conditions pour une forte implication des populations et impacter davantage les différentes catégories d'acteurs des deux pays. Au niveau du secteur de la culture, la coopération doit assurer l'implication et l'interaction entre les acteurs culturels, les artistes et les professionnels des deux pays, dans la mise en œuvre des différents cycles de programme d'échanges culturels. Les journées culturelles ont été mises en œuvre pour la première édition en juillet 2019 à Ouagadougou. Elle vise de manière structurée à favoriser les échanges culturels et artistiques entre les artistes et les professionnels de la culture des deux pays, à valoriser les expressions culturelles et artistiques, à créer les conditions favorables aux échanges culturels et à l'établissement de relations de partenariat et d'affaires entre les professionnels de la culture. À partir de juillet 2020, et suivant le nouveau format des rencontres au Sommet du Traité, la mesure se déroulera chaque deux ans, de manière alternée entre les deux pays. À chaque édition, les pays à travers leur ministère en charge de la culture, sélectionnent des artistes des différents arts et des professionnels, en vue de la participation aux expositions littéraires et de produits de l'artisanat d'art, aux défilés de mode, à la diffusion de films et à la

soirée culturelle comprenant des prestations d'artistes modernes et traditionnels. La mise en œuvre de la mesure est assurée principalement par les budgets nationaux des deux pays. Lors de la première édition tenue du 27 au 30 juillet 2019 à Ouagadougou, le ministère en charge de la culture du Burkina Faso, a mis en place un comité national d'organisation comprenant les acteurs publics et des représentants de la Confédération nationale de la culture. Une campagne de communication et d'information a été faite en direction des différents publics à travers les médias classiques nationaux et les réseaux sociaux.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

L'institutionnalisation des journées culturelles et artistiques ivoiro-burkinabè a généré des résultats importants. Au titre de la République de Côte d'Ivoire, deux (2) maisons d'édition, deux (2) stylistes modélistes et sept (7) exposants d'artisanat d'art ont été sélectionnés et ont pris part à l'exposition sur le site du Salon international de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) durant (4) jours. Pour le compte du Burkina Faso, l'exposition a mobilisé quatre (4) maisons d'édition, trois (3) stylistes modélistes, douze (12) exposants d'artisanat d'art. Elle a permis de mettre une gamme variée de biens et services culturels des deux pays à la disposition et à la portée des populations. Près de deux (2000) personnes ont visité les stands d'expositions et effectué des achats de biens et services culturels proposés. En outre, des films de réalisateurs ivoiriens et burkinabè ont été projetés au public dans la salle de spectacle du Théâtre national Koomba Lankoande. Il s'agit des films « Au nom du Christ » du réalisateur ivoirien Roger Gnoan M'Bala et « Duga » du réalisateur burkinabè Abdoulaye Dao. Les projections non payantes, réalisées sur deux (2) jours dont un jour dédié à chaque pays, ont mobilisé près quatre (400) cent cinéphiles. En ce qui concerne la soirée culturelle ouverte au public, elle a mobilisé trois groupes artistiques traditionnels de la Côte d'Ivoire et quatre du Burkina Faso. Elle a été ponctuée de défilés de mode de stylistes ivoiriens et burkinabè en présence de plusieurs ministres des deux pays. Les artistes ainsi que les professionnels stylistes modélistes ont reçu des cachets pour leurs prestations.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

71365

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? :

La Partie ivoirienne et la Partie burkinabè ont évalué conjointement l'atteinte des objectifs de la mesure. L'évaluation a conclu à la poursuite de la mise en œuvre de la mesure au regard de la matérialisation effective des objectifs assignés et de l'adhésion des populations et des acteurs culturels.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

La Commune de Ouagadougou

Type d'entité:

Secteur public

La Confédération Nationale de la Culture (CNC)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Dispositifs de facilitation de l'exportation des biens et services culturels

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA)

Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Design

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.commerce.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Au Burkina Faso, il n'y a pas de mécanisme spécifique d'exportation des biens et services culturels. Cependant, il existe des dispositifs nationaux de facilitation des échanges de biens et services de toutes natures. Ces dernières années, de nouveaux dispositifs de facilitation des exportations ont été mis en place. Le plus récent est la plateforme SYLVIE « Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'importation et d'exportation » mise en service en février 2016. La plateforme SYLVIE apporte des solutions en termes de simplification et de réduction des délais et des coûts de pré-dédouanement des marchandises. Outre la plateforme SYLVIE, d'autres structures facilitent l'exportation des biens et services comme l'Agence de Promotion des Exportations du Burkina (APEX-Burkina) ; la Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA-BF) et le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO). Les mécanismes ci-dessus proposent les services suivants aux exportateurs : l'information sur les opportunités d'affaires, la formation sur les normes de qualité, l'appui technique et l'appui-conseil et des accompagnements financiers. Tous ces services constituent des facilités offertes aux exportateurs de biens et services culturels. Les actions de ces différents mécanismes contribuent à la réalisation des objectifs de la nouvelle politique commerciale dénommée politique sectorielle « commerce et services marchands » couvrant la période 2018-2027. La mesure a pour objectif global de contribuer à l'accroissement du volume des produits y compris des biens et services culturels. De manière spécifique et concernant les biens et services culturels, la mesure escompte à accroître le volume d'exportation à travers :

- l'organisation de foires dédiées au niveau national et international ;
- la mise à disposition d'informations sur les opportunités d'exportation ;
- la facilitation des opérations d'exportation.

Il est attendu de la mise en œuvre de la mesure un accroissement sensible du volume d'exportation des produits y compris des biens et services culturels ainsi que la création de réelles opportunités d'affaires.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

La mise en œuvre de la mesure a permis d'engranger les résultats suivants : - 121 exportateurs ayant participé à 6 foires et salons à l'international dont 17 exportateurs à la 20e édition de BIOFACH tenue à Nuremberg du 14 au 16 février 2018, le Salon International de l'alimentation (SIAL) et la Foire Internationale de Lomé (FIL) ; - une hausse de 38% du nombre d'objets d'art et d'artisanat exporté de 2017 à 2018 grâce aux nouveaux dispositifs d'exportation mis en place. Les biens en vannerie et textiles sont les plus exportés avec respectivement 26,92% et 9,27% des exportations de biens culturels.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

54545

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO)

Type d'entité:

Secteur public

Agence de Promotion des Exportations (APEX)

Type d'entité:

Secteur public

Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF)

Type d'entité:

Secteur privé

Mise en œuvre du Projet d'Appui à l'Artisanat au Burkina Faso (PAA-BF)

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Design

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.commerce.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

L'artisanat contribue pour plus de 25% du PIB et occupe plus d'un million d'actifs au Burkina Faso. La filière « art plastique appliqué et artisanat d'art », en particulier, est une des filières importantes en termes de contribution économique (29% du PIB culturel et 15% des emplois culturels). Toutefois, les acteurs du domaine demeurent confrontés à des problèmes de structuration, de professionnalisme, de manque de ressources financières et matérielles. C'est pour relever les importants défis notamment l'autonomisation des organisations d'artisans ; l'accès des artisans au financement ; la commercialisation des produits et services artisanaux que le Projet d'Appui à l'Artisanat au Burkina Faso (PAA-BF) a été élaboré. Il vise à contribuer à l'augmentation des revenus d'environ 2000 artisans dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre Ouest, du Centre Nord, du Nord, du Sahel et des Hauts-Bassins. De manière spécifique, la mesure devrait améliorer la compétitivité des produits et services des artisans et artisanes, notamment ceux intervenant dans le domaine des « arts plastiques appliqués et artisanat d'art ». Les artisans et leurs organisations professionnelles dont les Organisations Faïtières Régionales d'Artisans (OFRA) intervenant dans les trois (03) filières que sont le textile, les produits alimentaires et les cuirs et peaux sont les principaux bénéficiaires de ce projet. Les résultats attendus de la mesure portent sur : - le renforcement des capacités organisationnelles des groupements et des capacités productives individuelles des membres ; - le soutien à la participation aux salons et foires au niveau national et international.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

La mise en œuvre de la mesure a permis d'atteindre les résultats suivants : En matière de sensibilisation et de formation, 336 participants des six régions d'intervention du projet ont été sensibilisés sur les dispositions réglementaires en matière de promotion de l'artisanat dont

30,95% d'artisanes. Ils ont également été formés sur la gestion de crédit dans l'entreprise, sur les conditions d'accès au financement des banques, Institution de Microfinance (IMF) et Fonds National de Financement (FNF). Une autre session de formation dont le thème portait sur « la teinture sur coton avec les colorants synthétiques et naturels » a eu lieu à Koudougou en 2017 et a permis aux 34 participants dont 76% de femmes de maîtriser (i) les traitements avant teinture sur la matière coton comme le débouillissage, le blanchissement et l'azurage, (ii) les recettes de teinture avec des classes différentes de colorants (colorants de cuve, colorants réactifs, le noir au soufre) et (iii) les recettes de teinture avec des espèces végétales tinctoriales. L'organisation de sessions d'information et de sensibilisation des artisans sur les thématiques transversales a touché 537 artisans dont 48% de femmes. En matière d'accompagnement financier et technique, on note l'appui aux initiatives des femmes vulnérables et des groupes spécifiques avec une enveloppe globale de 10 286 000 FCFA soit 18 702 USD et la dotation des femmes de la filière textile en équipements de production (métiers à tissés). Dans le but de renforcer les capacités productives des associations de femmes tisseuses, le projet a acquis et offert des métiers à tissés à 552 associations réparties dans 12 régions. En matière de promotion et commercialisation, des artisans ont été soutenus pour leur participation aux foires et salons commerciaux. En effet, le projet a assuré la participation de 286 artisans aux foires et salons commerciaux dont l'édition 2018 du SIAO. Ces derniers ont réalisé des recettes dont le montant global qui s'élève à 22 342 075 FCFA (40 622 USD) pour les ventes directes de produits et de 21 771 375 FCFA (39 584 USD) de commandes fermes. Un appui a été accordé aux OPA pour l'organisation de journées promotionnelles des filières artisanales. Les activités à caractère promotionnel ont permis de mobiliser plus de 640 exposants provenant des six régions d'intervention du projet et réalisé des recettes de 35 640 290 FCFA (64 800 USD)

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

1457879

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?

L'évaluation du programme a permis de formuler les recommandations suivantes :

Coopération Autrichienne : • Consolider les acquis du PAA-BF en mettant en place des fonds supplémentaires pour les interventions futures dans le secteur. Etat Burkinabè : • Plaider auprès des partenaires financiers pour un appui financier au profit d'autres interventions permettant de consolider les acquis du PAA-BF ; • Mobiliser des ressources pour la réalisation d'interventions visant à consolider les acquis du PAA-BF. Directions régionales du MCIA : • Poursuivre le suivi-encadrement des artisans sur le terrain ; • Inscrire des actions de renforcement des capacités au profit des artisans dans leur calendrier. Organisations professionnelles d'artisans : • Appliquer les paquets techniques/technologiques reçues lors des formations ; • Recourir aux services techniques de leur localité en cas de besoin ; • Tirer

meilleure partie des partenariats tissés lors des différents salons et foires ; • Améliorer le niveau de fonctionnement des organisations à travers la tenue régulière des réunions statutaires et le paiement des cotisations.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Coopération Autrichienne

Type d'entité:

Secteur public

Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso (CMA-BF)

Type d'entité:

Secteur privé

Organisations Professionnelles d'Artisans (OPA)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Mise en œuvre de la Stratégie nationale de promotion des exportations de biens et services (SNE, 2019-2023)

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA)

Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID)

Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina (APEX)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Design

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.commerce.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le Gouvernement du Burkina Faso, dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) visant la transformation structurelle de l'économie entend accroître la production des biens et services de qualité afin de conquérir le marché sous régional, régional et international. Cependant, pris isolément, les productions des différentes filières rencontrent des difficultés pour se positionner et être compétitifs sur les marchés extérieurs. Les difficultés sont de divers ordres : certification des produits, mise aux normes techniques internationales, complexité des procédures et formalités d'exportation, etc. Face à ces contraintes et difficultés du monde des affaires, et pour assoir une approche efficace porteuse de solutions, le Gouvernement a adopté une stratégie nationale pour la promotion des exportations. La Stratégie Nationale de promotion des Exportations (SNE) a été adoptée en 2011 et révisée en 2018 pour se conformer aux nouveaux référentiels, être en phase avec la dynamique économique en cours au Burkina Faso, intégrer de nouvelles filières porteuses et prendre en compte les évolutions intervenues dans le sous-secteur exportation tant au niveau national qu'international. La promotion des exportations consiste à développer des activités exploitant un avantage relatif détenu par le pays, dans le but d'exporter la production sur le marché mondial, en s'appuyant sur une compétitivité-prix favorable. Il s'agit essentiellement des activités de conseils, d'assistance, de formation, d'accompagnement à des manifestations commerciales, de veille stratégique et commerciale sur les biens et services marchands. La stratégie se fixe pour objectif global la consolidation des acquis et le positionnement progressif sur de nouveaux couples produits/marchés basés sur l'amélioration de la compétitivité de nos produits. La SNE vise à repositionner les exportations des produits burkinabè sur les marchés internationaux ainsi qu'à renforcer leur compétitivité. La promotion des exportations de biens vise également les biens culturels, notamment les produits de l'artisanat (textile et habillement, cuirs et peaux). Dans le souci de faire découvrir davantage les potentialités économiques du Burkina Faso sur les marchés d'implantation, la stratégie

permet la réalisation de vitrines de promotion commerciale de produits burkinabè sur les marchés étrangers afin de donner plus de visibilité aux produits exportables et aux entreprises burkinabè. La SNE se présente comme un outil de développement du commerce, de l'économie, de la culture et de l'intégration entre les différentes localités du Burkina Faso. Cela par la mise en place d'espaces ou locaux dédiés aux expositions permanentes des produits dans un but commercial ou promotionnel, de manière à intéresser d'éventuels acheteurs ou utilisateurs. Les résultats ou effets escomptés de la mise en œuvre de la SNE sont de plusieurs ordres. En matière de réglementation, il s'agit de l'actualisation des textes de lois et règlements encadrant le sous-secteur exportation et d'une meilleure accessibilité des exportateurs aux textes juridiques. En termes de renforcement des capacités, il est attendu que les acteurs à l'exportation et leurs organisations interprofessionnelles soient outillés en matière de pratiques de commerce international et que les capacités opérationnelles des entreprises exportatrices et des unités de transformation soient améliorées. S'agissant de la connaissance du marché et de l'offre de produits à l'exportation, il est attendu une meilleure connaissance des exportateurs quant aux circuits des marchés d'exportation, une amélioration de la disponibilité de l'information statistique sur les activités de promotion des exportations, une adaptation des produits des filières retenues aux besoins et exigences du marché à l'exportation, la création d'une attraction des produits mis sur le marché international, un accroissement de la productivité des produits retenus, l'amélioration de la présence des produits burkinabè sur les marchés traditionnels et les nouveaux marchés, une ouverture des produits burkinabè d'exportation vers de nouveaux marchés (débouchés). En ce qui concerne la transformation des produits, une facilitation de l'accès au financement pour la transformation des produits des filières retenues et une amélioration de la valeur ajoutée des produits transformés sont attendus.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

La mise en œuvre de cette mesure a permis d'engranger les résultats suivants : Le renforcement des installations de collecte des cuirs et peaux attenantes aux abattoirs et aires d'abattage pour une amélioration de la qualité des cuirs et peaux collectées pour les tanneries. Aussi il faut noter la facilitation de l'installation des porteurs de projets de transformation industrielle des cuirs et peaux par le renforcement de leurs capacités professionnelles et de production. Au total 358 acteurs ont été formés aux techniques et pratiques du commerce international, aux techniques de participation aux foires et salons, à la contractualisation, la fixation des prix à l'exportation, la démarche qualité, la négociation commerciale etc. De plus, un guide de l'exportateur a été élaboré au profit des acteurs afin de

faciliter leur travail. L'appui des acteurs dans la connaissance et la conquête des marchés par l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des produits et services des artisans et artisanes, dans les filières agroalimentaire, textile, cuirs et peaux. Aussi, les actions de sensibilisations sur les accords de facilitation des échanges tels que l'African Growth Opportunities Act (AGOA) surtout en matière de qualité, d'emballage, etc. ont été menées. L'appui des artisans dans la protection de leurs œuvres. Cette activité a été réalisée par l'APEX-Burkina en collaboration avec le Centre National de Propriété Intellectuelle (CNPI). L'implantation des vitrines des produits d'exportation à l'étranger dont les produits en bronze, les textiles habillement et les cuirs et peaux. En 2019, une vitrine pilote a été implantée en Côte d'Ivoire.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

6000000

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso

Type d'entité:

Secteur privé

TRAITÉS ET ACCORDS

Des accords multilatéraux ou bilatéraux de commerce et/ou d'investissement accordant un statut particulier aux biens et/ou services culturels ont été signés durant ces 4 dernières années ou bien sont en négociation:

OUI

EN NÉGOCIATION

Des accords multilatéraux ou bilatéraux incluant des dispositions spécifiques accordant un statut particulier aux biens et services culturels et aux produits numériques dans le domaine du commerce électronique ont été signés durant ces 4 dernières années ou bien sont en négociation:

-

Des accords, traités, déclarations et/ou stratégies multilatérales ou bilatérales répondant à des enjeux politiques en lien avec la diversité des expressions culturelles (ex. éducation, numérique, propriété intellectuelle, développement durable, égalité de genres, etc.) ont été signés ou amendés pour prendre en compte les objectifs et principes de la Convention de 2005 durant ces 4 dernières années: NON

Politiques et mesures pertinentes:

Mise en œuvre du Programme de travail 2018-2022 de la coopération culturelle bilatérale directe Burkina Faso/Fédération Wallonie Bruxelles (FWB)

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme

Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.culture.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le Burkina Faso et la Fédération Wallonie Bruxelles entretiennent des relations de

coopération culturelle bilatérale directe depuis le 4 février 1998, à partir de la signature d'un accord de coopération. La mise en œuvre de la coopération culturelle entre les deux Parties est adossée à des cycles réguliers triennaux de programmes de travail qui identifient les actions et les opérateurs de la mise en œuvre. Cependant, les deux Parties ont relevé à la lumière d'une évaluation conjointe réalisée en 2016, que les principes directeurs de la coopération culturelle directe présentent des insuffisances qui affectent la pertinence des programmes d'échanges. Les insuffisances sont entre autres la faible structuration des actions des programmes de travail, le temps relativement réduit pour la mise en œuvre des actions, la faible prise en compte des acteurs publics et le faible niveau de prise en considération des priorités dégagées par les politiques de développement culturel. À cet effet, à la septième Commission Mixte Permanente de Coopération tenue à Ouagadougou, du 13 au 14 novembre 2017, des réformes substantielles ont été adoptées par les deux Parties à travers les cycles de programme de travail, perceptibles dans celui de 2018-2022. Le cycle de Programme de travail 2018-2022 entre le Burkina Faso et la Fédération Wallonie Bruxelles a donné une impulsion nouvelle à la coopération culturelle bilatérale directe à deux niveaux. Premièrement, tout en renforçant les acquis de la mobilité des artistes et des professionnels de la culture des deux entités, le nouveau programme intègre les administrations culturelles dans le cadre de la prise en compte des politiques publiques de développement culturel et des échanges d'expériences. Deuxièmement, les financements des opérateurs culturels des deux entités sont réalisés à travers le Fonds de développement culturel et touristique du Burkina Faso, qui reçoit les ressources financières dédiées. Cela constitue un alignement sur les procédures nationales du Burkina Faso et une mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, de 2005. La mesure a un caractère politique et institutionnel. Elle a pour objectif général de mettre en œuvre une coopération culturelle bilatérale directe fructueuse au profit des acteurs culturels publics et des opérateurs culturels privés des deux entités, avec un alignement sur les priorités dégagées par les politiques publiques culturelles respectives de développement. De manière spécifique, la mesure vise à : - dynamiser la coopération inter-administrations culturelles ; - renforcer la coopération entre les opérateurs culturels privés, porteurs de projets culturels conjoints structurants qui favorisent la création, la production et la diffusion de biens et services culturels dans le domaine des arts du spectacle et du cinéma. Les résultats attendus aux termes de la mise en œuvre de la mesure sont : - les administrations culturelles publiques développent des actions bénéfiques à travers les échanges de bonnes pratiques et l'assistance réciproque ; - les opérateurs culturels privés des deux entités portent des projets favorables au développement des arts et du cinéma financés via le Fonds de développement culturel et touristique.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la

politique/mesure ?:

Les principaux résultats enregistrés sont : - 02 missions réciproques des administrations culturelles respectives des deux Parties ont eu lieu : la mission burkinabè a eu lieu du 21 au 27 juin 2018 à Bruxelles et la mission belge à Ouagadougou du 30 novembre au 07 décembre 2019. Les deux missions ont permis d'arrêter des feuilles de routes de mise en œuvre des actions ; - les 20 ans de la coopération culturelle bilatérale ont été célébrés à Ouagadougou, du 27 au 28 février 2019, en marge du FESPACO ; - un soutien financier direct en termes de subvention de 30 000 USD a été accordé pour l'organisation de l'édition 2019 du FESPACO ; - le soutien à hauteur de 95 418 USD à la mise en œuvre des actions du CERAV-Afrique dans le cadre du partenariat avec l'Observatoire des politiques culturelles de Belgique ; - la mise à disposition du Burkina Faso d'un assistant technique pour la mise en œuvre du volet culturel du programme de travail.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

1652892

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Oui**Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:**

Une évaluation à mi-parcours de la mesure s'est tenue le 19 décembre 2019 lors de la réunion du Comité conjoint de suivi et d'évaluation des conclusions de la 7ème session de la Commission mixte permanente entre le Burkina Faso et la FWB, tenue à Ouagadougou. L'évaluation à mi-parcours a relevé des avancées dans la mise en œuvre de la mesure et des insuffisances dans l'exécution des missions et des échanges à réaliser au Burkina Faso à cause de la situation sécuritaire difficile du Burkina dans le contexte du terrorisme d'une part, et d'autre part, le retard dans la mise à disposition des ressources financières au Fonds de développement culturel et touristique pour le financement des opérateurs privés. À cet effet, l'évaluation a recommandé une mise à disposition diligente desdites ressources.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Les Ministères des affaires étrangères et de la Coopération des deux Parties

Type d'entité:

Secteur public

Confédération Nationale de la Culture (CNC)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Adoption de trois directives communautaires au sein de l'espace sous régional de l'UEMOA relatives à la circulation de l'image et au droit d'auteur

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme

Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Arts numériques

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.uemoa.int>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le paysage audiovisuel de l'espace de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) connaît un relatif dynamisme caractérisé notamment par l'importance de la diffusion télévisuelle et par la tenue régulière de festivals et manifestations dédiés au cinéma et à la télévision. Cependant, la filière de l'image au sein des États membres de l'Union fait face à des insuffisances d'ordre structurel qui handicapent son essor. Le rapport diagnostic du Programme d'actions communes pour la production, la circulation et la conservation de l'image au sein des États membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) adopté à Ouagadougou en juin 2004, relève, à partir de l'analyse de la filière, les constatations suivantes : une diffusion télévisuelle en croissance sans retombées pour la production, la faiblesse de la production télévisuelle, un secteur cinématographique en crise avec un encadrement public non adapté à la double réalité culturelle et économique du secteur, l'effondrement du parc de salles de cinéma, une production cinématographique faible, dépendante des financements des pays du Nord et la prégnance de la piraterie des œuvres audiovisuelles. Face à cette situation de la filière image, et pour apporter des mesures correctives, le Conseil des Ministres statutaire de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a adopté à Abidjan (République de Côte d'Ivoire) le 21 septembre 2018, trois directives en lien avec la filière image et la protection des titulaires de droit dans ladite filière. La première directive porte sur l'harmonisation du cadre réglementaire pour la production et la circulation de l'image au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). La seconde concerne l'harmonisation du dépôt légal des documents audiovisuels au sein des États membres de l'UEMOA et la troisième directive concerne l'harmonisation des dispositions relatives au droit d'auteur et aux droits voisins dans le cadre du Programme d'actions commune pour la production, la circulation et la conservation de l'image au sein des États membres de l'UEMOA adopté à Ouagadougou en juin 2004. Les trois directives sont des mesures juridiques communautaires d'ordre institutionnel. L'objectif général de la mesure est de favoriser l'émergence d'une industrie de l'image au sein de

l'espace communautaire. De manière spécifique, elle vise à : - fixer les règles communes pour la production et la circulation de l'image à l'échelle sous régionale et harmoniser les réglementations nationales permettant la constitution d'un marché régional de l'image dynamique ; - harmoniser le dépôt légal des documents audiovisuels au sein des Etats membres de l'Union en vue de la constitution de la conservation et de la valorisation du patrimoine audiovisuel de l'Union ; - assurer un niveau équivalent et harmonisé de protection de la propriété littéraire et artistique au sein des Etats membres de l'union. Les résultats attendus de l'application de la mesure sont : - les huit pays de l'union prennent les mesures d'ordre interne pour intégrer les trois directives dans leur arsenal juridique et institutionnel ; - les titulaires de droit de la filière de l'image bénéficient d'une protection juridique harmonisée ; - les secteurs de la production, de la distribution et de la diffusion de la filière de l'image bénéficient d'un marché sous régional dynamique.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

La Commission de l'UEMOA a mis en place un dispositif d'appui, pour soutenir les actions des différents États dans la transposition des trois directives dans leur ordre juridique et institutionnel interne. Des campagnes d'information et de vulgarisation sont entamées par l'Union auprès des différents États membres. A cet effet, le 20 mai 2019, la Communauté Economique Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et une cinquantaine d'acteurs culturels de l'Union ont été réunies à Cotonou (République du Bénin), autour de la transposition et de la mise œuvre des trois directives. Au Burkina Faso le volet protection du droit d'auteur et des droits voisins dans la filière image est transposé dans la nouvelle loi numéro 048-2019/AN du 12 novembre 2019 portant protection de la propriété littéraire et artistique.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

145455

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Type d'entité:

Secteur public

Fédération Nationale du Cinéma et de l'Audiovisuel

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

OBJECTIF 3 - INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



POLITIQUES ET PLANS NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les stratégies et les plans nationaux de développement durable reconnaissent le rôle stratégique de:

- La culture (en général)
- La créativité et l'innovation
- Les industries culturelles et créatives

Veillez évaluer de 1 à 4 le type de résultats attendus en lien avec l'inclusion de la culture dans les stratégies et les plans nationaux de développement (1 = le résultat le plus souvent attendu ; 4 = le résultat le moins attendu):

Economique (ex. emploi, commerce, propriété intellectuelle, industries culturelles et créatives, développement rural et territorial): 1

Social (ex. cohésion sociale et inclusion, inégalité et réduction de la pauvreté, valeurs et identité, groupes vulnérables et minorités, capital humain et autonomisation, éducation): 1

Environnemental (ex. ressources naturelles, réduction de l'impact environnemental des industries et des pratiques culturelles): 2

Culturel (ex. infrastructure culturelle, participation et accès à la culture, innovation, soutien aux artistes): 1

Des organismes culturels publics et des agences responsables des industries culturelles et créatives sont impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et plans nationaux de développement durable (ex. participation à des mécanismes de coordination tels que des comités mixtes de planification): OUI

Des initiatives et projets de régénération régionale, urbaine et/ou rurale fondés sur les industries culturelles ont été mis en œuvre durant les 4 dernières années: NON

Des politiques et mesures facilitent la participation à la vie culturelle et l'accès à des

infrastructures et des expressions culturelles diverses, notamment en répondant aux besoins des groupes vulnérables et défavorisés (ex. par le biais de droits d'entrée réduits, de stratégies de développement des publics, de l'éducation artistique et de la sensibilisation des publics): OUI

Politiques et mesures pertinentes:

Prise en compte de la culture dans le secteur de transformation industrielle et artisanale

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Design

Arts numériques

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.culture.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

L'industrie et l'artisanat jouent un rôle important dans le développement économique et social au Burkina Faso. En vue de faire de ce secteur un moteur du développement, des réformes ont été entreprises pour améliorer le climat des affaires et favoriser l'investissement et la création d'industries et d'entreprises compétitives. En dépit des efforts fournis par le gouvernement, force est de constater que les résultats escomptés sont restés mitigés. C'est ainsi que dans le cadre de la mise œuvre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), le gouvernement a adopté en 2018 une politique sectorielle dénommée « Transformation, Industrielle et Artisanale (TIA) » qui vise à rendre le secteur industriel et artisanal compétitif, créateur de forte valeur ajoutée et d'emplois décents au niveau national. La culture est prise en compte dans cette politique sectorielle à travers les arts appliqués, l'édition et l'imprimerie en son axe stratégique 2 intitulé : « Accroissement du niveau de transformation des matières premières locales et de la productivité artisanale ». Les effets attendus en lien avec les secteurs culturels et créatifs sont liés à l'amélioration de l'environnement des affaires et à l'accroissement de la contribution de l'industrie et de l'artisanat à l'économie nationale. La mise en œuvre de cette mesure institutionnelle s'est traduite par la formalisation par arrêté ministériel du groupe thématique « Artisanat » dont le Ministère en charge de la culture est membre et contribue à l'animation du cadre sectoriel de dialogue Transformation Industrielle et artisanale. De la mise en œuvre de cette politique, sont attendus des résultats majeurs dans le domaine de la culture. Il s'agit essentiellement : - de la valorisation des biens culturels artisanaux burkinabè à travers un système de labélisation ; -

du renforcement de la formation initiale et continue des artisans ; - du développement de l'édition littéraire et scolaire ; - du renforcement du cadre législatif, règlementaire et programmatique ; - de la mise en place du mécanisme de facilitation de l'accès des artisans à la commande publique à travers la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso ; - de l'organisation, de la professionnalisation et de la structuration des acteurs de l'artisanat ; - du soutien à la transformation artisanale du coton ; - du renforcement des cadres et événementiels nationaux et internationaux de promotion de l'artisanat.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Sur la période 2017-2020, la mise en œuvre de cette politique sectorielle a permis d'atteindre les résultats spécifiques suivants : - concernant la valorisation des biens culturels artisanaux burkinabè, la cotonnade traditionnelle tissée, le Faso dan fani et le chapeau de Saponé ont été labélisés. La labellisation des cuirs de Kaya et du beurre de karité est en cours ; - s'agissant de la formation initiale et continue des artisans, il est noté l'organisation de plusieurs sessions de formation à l'intention des artistes plasticiens, la formation de dix (10) sculpteurs à la taille du granite et la certification des formations des artistes plasticiens de l'Institut National de Formation Artistique et Culturelle (INAFAC) avec la délivrance des Certificats et Brevets de Qualification Professionnelle ; - quant au développement de l'édition littéraire et scolaire, les maisons d'édition burkinabè ont édité plus de 160 œuvres et participent à l'édition scolaire ; - pour le renforcement du cadre législatif, règlementaire et programmatique, on note l'adoption de la loi dite 1% artistique ou loi n°037-2017/AN du 23 mai 2017 portant obligation de décoration artistique des constructions publiques et bâtiments recevant du public, l'adoption de la Stratégie nationale de développement du livre, l'adoption des textes d'application du code communautaire de l'artisanat de l'UEMOA ; - concernant l'organisation, la professionnalisation et la structuration des acteurs de l'artisanat, il est noté l'opérationnalisation des représentations régionales de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso, l'identification et l'immatriculation de 3 205 artisans et entreprises artisanales au registre des métiers de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso, la délivrance des cartes professionnelles des artisans et des artistes plasticiens ; - en ce qui concerne le soutien à la transformation artisanale du coton, il est noté la distribution effective de plus de 2000 métiers à tisser dans le cadre d'un programme de distribution de plus de 5000 métiers à tisser au profit des associations féminines évoluant dans le tissage ; - le renforcement des cadres et événementiels nationaux et internationaux de promotion de l'artisanat a permis l'ouverture des Village Artisanaux de Bobo-Dioulasso et de Kaya, la tenue de l'édition 2018 du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) et la création

des Salons Régionaux de l'Artisanat (SARA) en 2019, l'organisation d'une édition des Grands prix nationaux en dessin d'art en 2018, la tenue de deux éditions du Symposium international de sculpture sur granite de Laongo, en 2017 et 2019.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

90909

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA)

Type d'entité:

Secteur public

Fédération des Professionnels des Arts Plastiques et Appliqués (FEPAPA)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Chambre des métiers de l'Artisanat (CMA-BF)

Type d'entité:

Secteur privé

Groupe des Réseaux Associatifs des Acteurs du Livre (GRAAL)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Consolidation de la prise en compte de la culture dans la décentralisation

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles/Ministère de la Culture des Arts et du Tourisme (MCAT)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.culture.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Au Burkina Faso, la décentralisation est régie par la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales, ses modificatifs et textes d'application. La mise en œuvre de cette loi a conduit, entre autres, à la communalisation intégrale du territoire, à la création des régions collectivités territoriales, à la mise en place des exécutifs locaux (conseils municipaux et conseils régionaux). Pour le renforcement de l'assise des collectivités territoriales, l'Etat, de façon progressive, leur a transféré des compétences et des ressources dans plusieurs domaines dont celui de la culture. Dans le secteur de la culture, la décentralisation a été marquée par un transfert de compétences et de ressources de l'Etat aux Collectivités territoriales, notamment aux communes en 2009 à travers le décret n°2009-105 du 03 mars 2009 et aux régions en 2014 à travers les décrets N°2014-939 et 2014-925 portant respectivement transfert des compétences et des ressources aux communes et aux régions. En dépit des efforts fournis par les acteurs, des limites ont été relevées dans le processus de décentralisation à travers l'état des lieux de la décentralisation qui a été réalisé en 2015. Dans le secteur de la culture, ses limites ont trait à la faible appropriation et prise en charge des compétences transférées ce qui se traduit par une faible prise en compte de la culture dans les plans communaux et régionaux de développement, une méconnaissance des potentialités culturelles locales, un faible soutien aux activités culturelles initiées au niveau local. Il est également noté des difficultés de gestion des ressources transférées telles que les infrastructures, la faiblesse des ressources financières (ressources propres et ressources transférées par l'Etat), humaines et matérielles et la faiblesse de la créativité entrepreneuriale au niveau local. Au regard de cette situation, il est apparu impérieux de renforcer les capacités des collectivités territoriales pour une meilleure prise en

compte de la culture dans leurs référentiels de développement et pour un exercice effectif des compétences transférées et une gestion efficace des ressources transférées dans le domaine de la culture. A cet effet, avec l'appui de l'UNESCO à travers le FIDC, le projet « Décentralisation et politiques culturelles : un nouveau modèle de gouvernance de la culture au Burkina Faso » a été exécuté de la période de 2014 à 2017. L'un des effets attendus de la mise en œuvre du projet était la prise en compte de la culture dans la planification du développement local à travers soit la prise en compte de la culture dans les plans communaux et régionaux de développement, soit l'élaboration de politiques ou stratégies culturelles locales. De façon spécifique, cette mesure institutionnelle devait produire les résultats suivants : - l'intégration de la culture dans les plans régionaux de développement ; - l'intégration de la culture dans les plans communaux de développement ; - l'élaboration et l'adoption de politiques ou stratégies culturelles locales par les régions et les communes ; - la prise en charge de la culture par les exécutifs locaux et leurs services administratifs et techniques ; - l'allocation de ressources financières conséquentes à la culture dans les budgets des collectivités territoriales ; - le maintien et le renforcement de la fonctionnalité des infrastructures et équipements culturels transférés voire, la réalisation de nouvelles infrastructures et de nouveaux équipements culturels ; - la mise à disposition de ressources humaines qualifiées du domaine de la culture aux collectivités territoriales.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

La mise en œuvre de cette mesure a permis d'atteindre les résultats suivants sur la période de 2017 à 2020 : D'abord, sur le plan institutionnel : les secteurs culturels et créatifs pris en compte dans les nouveaux plans communaux de développement de la majorité des communes urbaines et rurales du Burkina Faso au nombre de 351 ; les secteurs culturels et créatifs pris en compte dans les nouveaux plans régionaux de développement (2018-2022) de toutes les régions collectivités territoriales ; un poste d'adjoint au maire chargé de la culture créé au sein des exécutifs locaux de plusieurs communes urbaines dont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ; une Direction technique en charge de la culture créée dans les communes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ; des guides d'exercice des compétences culturelles locales élaborés en 2019. Ensuite, sur le plan infrastructurel : une salle de cinéma dans la ville de Gaoua réhabilitée par l'Etat en 2018 et des travaux en cours pour la réhabilitation de celle de Fada N'Gourma pour un montant de 50 712 000 FCFA soit 92 203 USD ; 04 salles polyvalentes construites dans les villes de Kaya, Gaoua, Manga et Tenkodogo dans le cadre de la célébration tournante de la fête de l'indépendance et rétrocédées aux communes par l'Etat ; un inventaire des infrastructures, équipements et matériels culturels à transférer aux

collectivités territoriales, réalisé en 2018 ; une composante relative au renforcement de la gouvernance culturelle locale d'un montant de 328 000 000 FCFA soit 596 364 USD identifiée dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'appui aux Industries Créatives et à la Gouvernance de la Culture (PAIC GC), dans la région des Hauts Bassins et l'ouverture en vue d'une antenne régionale du Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT) dans ladite région dans le cadre du même projet. Enfin, en matière d'appui technique et financier : des collectivités territoriales appuyées régulièrement par les services techniques déconcentrés de la culture ; 58 881 000 de FCFA soit 107 056 USD transférés aux collectivités territoriales pour la gestion et le fonctionnement des infrastructures culturelles locales sur la période de 2017 à 2019.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

272727

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF)

Type d'entité:

Secteur public

Association des Régions du Burkina Faso (ARBF)

Type d'entité:

Secteur public

Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale (MATDCS)

Type d'entité:

Secteur public

Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID)

Type d'entité:

Secteur public

COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Votre pays a contribué ou bénéficié du Fonds International pour la Diversité Culturelle (FIDC) durant ces 4 dernières années:

-

Des stratégies de coopération pour le développement, incluant les stratégies de coopération Sud-Sud, reconnaissent le rôle stratégique de la créativité et des expressions culturelles diverses: OUI

Si OUI, veuillez fournir le(s) nom(s) de(s) stratégie(s) et leur(s) année(s) d'adoption:

La Politique Culturelle de la CEDEAO adoptée en 2019

Votre pays gère des programmes multilatéraux et/ou bilatéraux de coopération dédiés à l'assistance technique et au renforcement des capacités soutenant:

-

Valeur de la contribution nationale totale au Fonds International pour la Diversité Culturelle (en dollars américains):

9,091.00

2015

Politiques et mesures pertinentes:

Mise en œuvre de la Phase 5 du Programme Suisse d'Appui au Secteur de la Culture (PASEC 5)

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Bureau de la Coopération Suisse au Burkina Faso

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Arts de la scène

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.eda.admin.ch>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

La Confédération Suisse, à travers son Bureau de coopération à Ouagadougou, s'est engagée depuis 2007 à soutenir le secteur culturel burkinabè à travers le Programme d'appui au secteur de la culture (PASEC). A l'issue de la 4ème phase qui s'est exécutée sur la période 2016 à 2018, une évaluation a été faite permettant d'élaborer la 5ème phase qui a été programmée sur la période 2019-2022. La convention de financement de la phase 5 du PASEC a été signée entre les gouvernements de la Confédération Suisse et du Burkina Faso en juin 2019. Le PASEC 5 (2019-2022) a pour objectif global de consolider les acquis des

quatre précédentes phases et vise à appuyer les initiatives structurantes de la société civile en lien avec l'éducation citoyenne, la bonne gouvernance et la consolidation de la paix. A l'image des phases précédentes, la mise en œuvre du PASEC se fait à travers l'octroi de subventions directes aux opérateurs traditionnels de la coopération suisse au Burkina Faso que sont le Carrefour international du Théâtre de Ouagadougou (CITO), la Fédération du CARTEL, l'Institut Imagine et l'Association des producteurs burkinabè pour la gestion du Fonds de soutien Succès cinéma Burkina Faso. Toutefois, pour cette phase, deux (02) nouveaux opérateurs ont été intégrés (Génération Créative et Centre de formation aux arts vivants de l'Espace Culturel Gambidi) et une composante subvention au Fonds de développement culturel et touristique et au Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme a été intégrée. Les groupes cibles du programme sont entre autres, les créateurs en théâtre (comédiens, auteurs, metteurs en scène, scénographes, etc.), les créateurs en cinéma (réalisateurs, producteurs, scénaristes, comédiens, etc.), les techniciens du cinéma et du théâtre (en son, lumière, cadrage, etc.), les administrateurs de compagnies, les publics de jeunes et de femmes. La mise en œuvre du PASEC 5 s'est traduite par la signature d'accord financier, d'une part entre le Bureau de la Coopération Suisse et les 05 organisations de la société civile culturelle appelées opérateurs du Programme et d'autre part, entre le Bureau de la Coopération Suisse et le Fonds de développement culturel et touristique (FDCT). Les contrats de subventions signés avec les opérateurs visent à assurer le financement partiel (50%) de leurs plans d'actions quadriennaux 2019-2022. Le contrat de subvention signé avec le Fonds de développement culturel et touristique vise à financer les acteurs de la culture au niveau national à travers l'organisation et la mise en œuvre d'appels à projets spécifiques au profit des initiatives culturelles locales, des jeunes et des femmes ; la certification des métiers du cinéma et du théâtre ; l'organisation d'un séminaire sur le financement des opérateurs majeurs ; l'appui aux collectivités territoriales à la prise en compte de la culture dans les plans locaux de développement. Le coût global du Programme est de 1 344 000 000 FCFA soit 2 443 636 USD réparti comme suit : - subventions aux opérateurs aux six (06) opérateurs ci-dessus cités : 896 000 000 FCFA, soit 1 629 091 USD ; - subvention au Fonds de Développement Culturel et Touristique : 291 200 000 FCFA soit environ 529 455 USD ; - subvention au Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT), 50 000 000 FCFA soit 90 901 USD. Les résultats attendus de la mise en œuvre du programme sont déclinés comme suit : - les opérateurs culturels appuyés produisent et diffusent des œuvres artistiques de qualité qui tiennent compte des enjeux du contexte au niveau des centres urbains et ruraux, notamment pour un public jeune ; - les opérateurs culturels appuyés renforcent les capacités d'insertion socioprofessionnelle des artistes particulièrement des jeunes et des femmes ; - les opérateurs culturels partenaires renforcent leurs capacités organisationnelles pour la gestion, le suivi efficace de leurs projets culturels et de leurs structures ; - les opérateurs culturels partenaires identifient et développent de nouvelles alternatives de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de leurs activités culturelles et pour la pérennité de leurs structures ; -

l'Etat bénéficie d'appuis pour le développement de soutiens institutionnels aux opérateurs culturels d'importance nationale afin de garantir la continuité de l'offre culturelle au Burkina Faso ; - le FDCT identifie et soutient la promotion durable des initiatives culturelles de jeunes et de femmes.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Les principaux résultats atteints dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 5 du PASEC sont : - cinq (05) accords financiers signés entre le Bureau de la Coopération Suisse au Burkina Faso et les cinq opérateurs d'un montant cumulé de 896 000 000 CFA, soit 1 629 091 USD ; - un accord financier signé entre le Bureau de la Coopération Suisse au Burkina Faso et le Fonds de développement culturel et touristique d'un montant de 291 200 000 F CFA soit 529 454 USD qui a permis de financer dix (10) projets culturels en 2019 à hauteur de 56 000 000 FCFA soit 101 818 USD. L'organisation d'un appel à projets spécifique au profit des initiatives locales, des jeunes et des femmes est en cours pour la tranche 2020.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

2443636

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Carrefour International de Théâtre de Ouagadougou (CITO)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

La Fédération du CARTEL

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Institut Imagine

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Association Succès Cinéma Burkina Faso (SCBF)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Génération Créative

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT)

Type d'entité:

Secteur public

Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT)

Type d'entité:

Secteur public

Mise en place du Programme d'Appui aux Industries Créatives et à la Gouvernance de la Culture (PAIC-GC)

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS)/Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Musique

Arts de la scène

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.culture.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Pour soutenir le Gouvernement burkinabè dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT), l'Union Européenne a mis en place, en collaboration avec le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT), un programme dénommé « Programme d'Appui aux Industries Créatives et à la Gouvernance de la Culture (PAIC-GC) », financé par le 11ème Fonds Européen de Développement (FED). D'un montant global de 10 964 384 000 FCFA soit 19 935 243 dollars US dont 4 404 384 000 FCFA soit 8 007 970 dollars US attendus de l'Etat Burkinabè et des bénéficiaires, ce Programme a fait l'objet d'une convention de financement signée le 05 décembre 2018 entre la Commission Européenne et l'Etat Burkinabè. Le programme a une durée de vie de cinq (05) ans et couvre la période 2018-2023. Cet appui financier est destiné principalement aux opérateurs des filières image (cinéma et vidéo), Arts de la scène (musique, théâtre, conte, danse), artisanat d'art et arts appliqués. Le choix de ces filières se justifie par leur potentiel en termes de croissance, de création d'emplois, d'exportation et d'innovation, et de leur faculté à servir de levier pour le développement de l'économie nationale. L'objectif global du PAIC-GC, est de créer une « dynamique de développement culturel et touristique, fondée sur les valeurs communes propres aux Burkinabè, les capacités entrepreneuriales et la créativité des acteurs, en vue de l'épanouissement économique et social des populations du Burkina Faso ». De façon spécifique, il s'agit : • d'améliorer la création d'emplois dans les filières prioritaires, moteur des industries culturelles ; • de contribuer au renforcement de la gouvernance culturelle du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT) et de la décentralisation culturelle au niveau régional. Les résultats attendus : • les opérateurs des filières culturelles telles que le cinéma et l'audiovisuel, les arts de la scène, l'artisanat d'art et le design ont un meilleur accès aux financements, aux marchés et sont mieux structurées ; • les potentialités des régions en matière de tourisme culturel sont mises en valeur au travers du projet pilote de la région des

Hauts Bassins ; • les capacités du personnel du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme et des collectivités locales des Hauts Bassins permettent une mise en œuvre opérationnelle efficace. La mise en œuvre de la convention de financement est exécutée à travers trois contrats de subventions distincts avec le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme, le Conseil Régional des Hauts-Bassins et le Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT).

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Les principaux résultats atteints, pour ce programme en démarrage, sont les suivants : - disponibilité de l'étude d'évaluation organisationnelle, fonctionnelle et financière du Fonds de Développement Culturel et Touristique comportant des recommandations et mesures visant à assurer l'efficacité et l'efficience de ses actions, conformément à sa mission d'appui technique et financier en décembre 2019 ; - finalisation en cours d'une étude Baseline sur les indicateurs de la Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT) et du Programme d'Appui aux Industries Créatives et à la Gouvernance de la Culture (PAIC-GC) ; - disponibilité des outils d'opérationnalisation des organes du PAIC-GC (arrêté conjoint de création du Programme, textes de création des organes de gestion) en janvier 2020 ; - adoption du plan d'actions (2019-2023) en janvier 2020 ; - 3 contrats de subvention des structures bénéficiaires signés en juin 2020 ; - une Assistance Technique long terme (AT-LT) recrutée et installée pour une durée de 03 ans en février 2020.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

19935244

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Union Européenne (UE)

Type d'entité:

Secteur public

OBJECTIF 4 - PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES



ÉGALITÉ DES GENRES

Des ministères, agences gouvernementales et/ou organes parlementaires en charge de l'égalité des genres:

Existent et sont pertinents pour les professionnels de la culture

Des politiques et mesures ont été mises en œuvre pour soutenir la participation pleine et effective des femmes à la vie culturelle durant ces 4 dernières années: OUI

Des politiques et mesures ont été adoptées pour soutenir la reconnaissance et la progression de carrière des femmes en tant qu'artistes, professionnelles de la culture et/ou entrepreneures créatives (ex. assurer un salaire égal à travail égal, accès égalitaire au financement, structures de mentorat et de coaching, mesures anti-discrimination, etc.): OUI

Des données sont régulièrement collectées et diffusées pour faire le suivi de:

-

Pourcentage total des fonds publics accordés à des femmes artistes et des productrices culturelles (données par année):

16.20%

2019

Pourcentage de travaux réalisés par des femmes/hommes artistes exposés/projetés dans des festivals artistiques importants de l'industrie culturelle (film, édition, musique, etc.):

34.04

Pourcentage de femmes qui ont reçu un prix d'art national (données par année):

34.40%

2019

Pourcentage de participation des femmes à des activités culturelles (données par année):

43.50%

2019

Politiques et mesures pertinentes:

Mise en œuvre du Programme intégré d'autonomisation de la femme au Burkina Faso (PIAF) 2016-2020

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Design

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.action-sociale.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Au Burkina Faso, les femmes sont confrontées à des difficultés d'accès aux facteurs de production, aux ressources et aux instances de décision. La promotion d'un développement participatif et équitable des hommes et des femmes, à travers un accès et un contrôle égal et équitable aux facteurs de production, aux ressources et aux sphères de décision, dans le respect de leurs droits fondamentaux devient un défi majeur pour notre pays en vue de l'autonomisation de la femme. C'est à cet effet que le PIAF a été adopté en 2017 (arrêté conjoint n°2017-072 MFSNF/MINEFD portant création, classification, administration et fonctionnement du PIAF signé en date du 13 décembre 2017) pour la période 2016-2020. Le PIAF a pour objectif général de promouvoir l'autonomisation de la femme afin qu'elle puisse contribuer efficacement à la production de la richesse nationale et assurer son développement. La Composante 1 du PIAF qui vise entre autres à améliorer l'accès des femmes aux ressources, à l'emploi ainsi qu'à l'auto-emploi prend en compte les acteurs du secteur culturel en ce sens qu'elle est axée sur le développement de l'art culinaire et la promotion du pagne tissé « Faso Danfani ». Les résultats attendus de la mise en œuvre de ces actions ont trait aux renforcements des capacités, à la communication et à la promotion. - En matière de renforcement des capacités, des offres de formation développées en production des mets locaux ; en tissage et teinture, en structuration des organisations féminines et en recherche de partenariat ; - En matière de communication, des plaidoyers réalisés pour une bonification des offres relatives aux mets locaux dans la passation des marchés ainsi que pour l'accès et la subvention des intrants ; - En matière de promotion de l'art culinaire et du tissage, une semaine annuelle des arts culinaires organisée, l'appui à la création de restaurants des mets locaux et à la participation aux foires promotionnelles assuré.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

- 16 890 équipements modernes de production et de transformation dont des métiers à tisser et des torréfacteurs ont été octroyés aux femmes. Aussi, des équipements modernes de production et de transformation ont également été octroyés à 100 associations et groupements féminins pour un montant de 190 000 000 FCFA soit 345 455 USD ; - le marché de pagne tissé local a été octroyé aux organisations des femmes lors de la célébration de la Journée internationale de la femme, le 08 mars ; - 1 000 entreprises détenues par des femmes ont été formalisées pour un montant de 20 250 000 FCFA soit (36 818 USD) ; - 500 000 000 FCFA soit 909 091 USD ont été mobilisés pour appuyer la réalisation des activités génératrices de revenus des femmes ; - 42 femmes ont été soutenues par le Ministère en charge de la promotion du genre pour participer aux foires nationales et internationales. De façon globale, ces foires ont été pour ces femmes, de véritables opportunités d'affaires et des occasions d'établir des contacts avec des clients potentiels. Plus de 05 tonnes de produits dont certains issus de l'art culinaire et de l'artisanat ont été écoulés et estimés à environ 65 000 000 FCFA soit 118 182 USD.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

43243587

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme

Type d'entité:

Secteur public

Confédération Nationale de la Culture

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Mise en œuvre du Plan d'action 2017-2019 de la Politique Nationale Genre

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Design

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.action-sociale.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

La question du genre est une préoccupation des gouvernements successifs du Burkina Faso depuis près de cinq décennies en raison notamment, de la persistance dans toutes les sphères de la vie nationale des inégalités et des disparités entre les hommes et les femmes. L'intérêt gouvernemental s'est traduit dans l'élaboration de référentiel, en vue de coordonner les interventions pour parvenir à des résultats probants. En 2008, le Gouvernement du Burkina Faso a élaboré, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, la Politique Nationale Genre (PNG) 2009–2019 pour disposer d'un cadre de référence afin d'orienter les interventions en matière de genre dans le pays. Cette initiative fait suite à l'évaluation décennale de la plate-forme d'actions de Dakar et du programme d'actions de Beijing, tenue à Addis-Abeba en 2004, qui recommandait à tous les gouvernements de se doter de politiques genre pour garantir une synergie d'actions dans ce domaine afin d'atteindre les objectifs visés. L'objectif général de la Politique Nationale Genre est de "promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes, en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décision, dans le respect de leurs droits fondamentaux". De par le caractère transversal du genre, les ministères et institutions doivent œuvrer à l'atteinte de cet objectif. Cela s'est traduit dans le secteur de la culture par la prise en compte du genre dans la politique culturelle à travers l'inscription d'une action relative à la promotion du genre. L'effet attendu est d'améliorer la représentativité des femmes dans le domaine de la culture et est mesurable par trois (03) indicateurs que sont : la proportion des femmes dans l'administration publique, la proportion des femmes dans les instances dirigeantes des organisations professionnelles et la proportion des femmes occupant des postes de responsabilité dans l'administration publique. La mise en œuvre de la PNG se fait à travers des plans d'actions triennaux dont le dernier couvre la période 2017-2019. Elle se fait également à travers les plans d'actions des Cellules genre créées au sein de tous les ministères et institutions. Les résultats attendus sont : - l'accès égal et équitable entre hommes et femmes aux facteurs de production ; - la formation professionnelle de façon égale aux hommes et femmes à tous les niveaux ; - l'accès égal et équitable aux opportunités d'emploi et de revenu aux femmes et aux hommes ; - l'égalité des chances à un emploi

rémunérateur et aux opportunités de création d'emploi garantie ; - les besoins de connaissances en genre identifiés et les offres de service améliorées ; - les mesures nécessaires à la prise en compte du genre dans les différentes politiques et programmes de développement et la gouvernance identifiées, définies et vulgarisées ; - la budgétisation sensible au genre appliquée dans tous les ministères et institutions.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Les résultats suivants ont été atteints : - une Cellule genre du Carrefour International du Théâtre de Ouagadougou (CITO) créée ; - des Journées cinématographiques de la femme africaine (JCFA) organisées ; - un plan d'actions de la Cellule genre du MCAT adopté ; - l'évolution du nombre de femmes travaillant dans l'administration culturelle passant de 21% en 2016 à 23% en 2017 dont 25,5% des femmes occupent des postes de responsabilité ; - 60 cadres du ministère formés sur la prise en compte du genre dans les politiques et stratégies à travers une planification et une budgétisation sensible au genre et en leadership féminin, en 2017 et en 2018 ; - 11 projets de femmes soutenus en 2017 et 2018 par le Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT) pour un montant total de 224 775 713 FCFA, soit 408 683 USD.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

2524182

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? :

Principales conclusions En dépit de quelques avancées constatées la mise en œuvre du Plan d'Actions de la Politique Nationale Genre n'a pas permis d'atteindre les objectifs à cause ; - de la persistance des divergences et la confusion sur le concept « genre », - de l'absence d'un mécanisme national de coordination et de collecte des données pour le suivi de ces actions ; - des normes sociales défavorables à l'égalité entre les sexes. Principales recommandations - Favoriser l'engagement politique, financier et opérationnel du gouvernement par rapport à la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie Nationale Genre ; - Favoriser l'appropriation de la nouvelle SNG et la diffusion de compétences sur le genre adaptées à chaque domaine spécifique d'intervention ; - Promouvoir la mise en place d'un Cadre de Concertation Genre de tous les acteurs (y compris la société civile), aux niveaux national et local, afin d'assurer la coordination efficace des acteurs, le renforcement des synergies et le partage d'expériences ; - Promouvoir la participation active et le leadership des associations féminines dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie Nationale Genre.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)

Type d'entité:

Secteur public

Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)

Type d'entité:

Secteur public

Union Européenne (UE)

Type d'entité:

Secteur public

ONG Diakonia

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Organisations de la société civile (Association des femmes juristes du Burkina Faso, Association d'appui et d'éveil Pugsada,...)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Coopération Suisse

Type d'entité:

Secteur public

Agence Française pour le Développement (AFD)

Type d'entité:

Secteur public

50- 50 « fifty-fifty » pour les femmes : Égalité et diversité dans le cinéma africain

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

UNESCO

Commission Nationale pour l'UNESCO au Burkina Faso

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.fespaco.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) est un évènement culturel majeur qui met en exergue la créativité, la richesse et le potentiel du cinéma africain et de sa diaspora. C'est aussi une importante plateforme de diffusion qui met en contact les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel et qui contribue ainsi à l'essor, au développement et à la sauvegarde du cinéma africain. Cette dynamique ne saurait se poursuivre et conduire à une économie du cinéma viable à même de soutenir durablement un flux continu de production et de distribution, si l'ensemble des acteurs hommes femmes n'est pas pris en compte. En 50 ans d'existence du FESPACO, aucune femme n'a encore remporté le grand prix du festival : l'Étalon d'Or de Yennenga, du nom d'une figure emblématique de l'histoire du Burkina Faso qui, paradoxalement incarne le parcours d'une femme forte et autonome. Faudrait-il déduire qu'il n'y a pas de femmes réalisatrices africaines ? Ce constat concernant l'Étalon d'or n'est pas isolé et est fait dans les autres festivals de cinéma : Festival de Cannes : 1 Palme d'or sur 42 remportée par une femme ; Mostra de Venise : 4 Lions d'or sur 41 remportés par des femmes ; Berlinale : 4 Ours d'or sur 45 remportés par des femmes ; Académies des Oscars : 1 Oscar en 84 ans. Bien qu'il existe une augmentation du nombre de femmes dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel, force est de constater que celle-ci font face à des difficultés qui sont : l'accès au financement tel que les subventions ; leur absence au niveau des postes de direction et de décision, les stéréotypes ancrés dans les mentalités et qui les cantonnent à des rôles d'appui. C'est ce qui justifie cette mesure qui est un plaidoyer pour l'égalité des genres dans les métiers du cinéma et de l'audiovisuel. Ce plaidoyer s'est déroulé les 24 et 26 février 2019 autour des activités principales suivantes : - « L'Assemblée des Yennenga : où sont les réalisatrices » qui a réuni une quarantaine de femmes du secteur du cinéma africain et de la diaspora autour des préoccupations liées à leurs métiers, aux contenus et audiences des films, à la structuration du secteur du cinéma, au financement et autres freins. - La table ronde : « 50- 50 « fifty-fifty » pour les femmes : Égalité et diversité dans le cinéma africain » qui a connu la participation de la Directrice générale de l'UNESCO, Madame Audrey AZOULEY, de l'épouse du Chef de l'Etat Madame SIKA KABORE, du Ministre de la culture, des arts et du tourisme du Burkina Faso, Monsieur

Abdoul Karim SANGO, du maire de la ville de Ouagadougou, Monsieur Armand BEOUNDE ainsi que d'éminentes personnalités, les réalisatrices, les organisateurs de festivals, les organisations de la société civile culturelle, les organisations de défense des droits humains et de promotion de l'égalité des genres, etc. L'objectif général du plaidoyer est de parvenir à intégrer dans l'agenda du secteur la question de l'égalité et de la diversité dans le cinéma africain, de faire évoluer les mentalités, de susciter une prise de conscience collective et d'encourager la prise de mesures fortes en faveur des femmes dans l'industrie cinématographique. Les objectifs spécifiques sont entre autres : - faire l'état des lieux de la situation des femmes africaines dans le cinéma et élaborer des messages clairs et concis à l'attention des différents acteurs notamment les décideurs ; - créer un espace de dialogue et d'échanges d'expériences et de partage de bonnes pratiques entre femmes cinéastes, - sensibiliser et engager les décideurs et ceux qui allouent des ressources et contribuer à la prise de mesures structurantes pour le financement et la pleine participation des femmes cinéastes africaines à l'émergence d'une industrie cinématographique, - sensibiliser sur les droits des femmes dans le cinéma et la liberté artistique Les résultats attendus sont entre autres : - l'état des lieux de la situation des femmes africaines dans le cinéma est fait et des messages clairs et concis élaborés à l'attention des différents acteurs notamment les décideurs; - les capacités des femmes cinéastes ont été renforcées par le dialogue, les échanges d'expériences et de partage de bonnes pratiques ; - les décideurs politiques ont pris des engagements en vue de prendre des mesures structurantes pour le financement et la pleine participation des femmes cinéastes africaines à l'émergence d'une industrie cinématographique ; - les acteurs de la chaîne du cinéma et de l'audiovisuel sont sensibilisés sur les droits des femmes et les violences basées sur le genre faites aux femmes dans le milieu.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Les résultats suivants ont été atteints : - l'état des lieux de la situation des femmes africaines dans le cinéma a été fait par environ une centaine de femmes et d'hommes professionnels du secteur du cinéma et les décideurs ont pris la mesure des enjeux ; - les messages clairs et concis élaborés à l'attention des différents acteurs notamment les décideurs sont entre autres : les femmes sont « des réalisateurs » comme les autres ; Il est nécessaire qu'il y ait des textes portant sur l'instauration de quota et/ou la parité dans les différents comités que ce soit les jury de sélection, d'attribution des prix, de financement des projets cinématographiques ; des mécanismes d'accompagnement dans les domaines spécifiques comme la fiscalité, le droit des contrats et de la propriété intellectuelle, etc. des espaces et de cadres pour favoriser

la solidarité, les échanges d'expériences entre femmes, entre aînées et la jeune génération intéressée par les métiers du cinéma ; des mécanismes pour favoriser la coproduction féminine ; la formation des femmes et jeunes filles dans les métiers du cinéma ; la structuration, le réseautage des femmes dans les différents corps de métiers du cinéma ; la dynamisation des réseaux de femmes du cinéma ; de repenser des politiques culturelles afin de tenir compte de l'égalité des genres, de la diversité dans les contenus artistiques ; de lutter contre toutes les formes de violence basées sur le genre dans le secteur du cinéma. - un mécanisme de renforcement des capacités des femmes cinéastes à travers la résidence UNESCO/NARA pour jeunes réalisatrices africaines a été mis en place et deux femmes burkinabè ont été sélectionnées pour y participer du 28 mars au 02 avril 2020 au Japon. La situation sanitaire mondiale due à la COVID 19 n'a pas permis la tenue de cette activité qui a été reportée ; - la délégation générale du FESPACO a participé le 29 août 2019 à Tokyo au Japon, à un grand gala de projection du film « the Mercy of the jungle » de Joël KAREKEZI du Rwanda qui a obtenu le grand prix de l'Etalon d'or du FESPACO 2019, suivi d'un symposium sur « le cinéma africain au-delà des frontières, quels nouveaux mécanismes de coopération ». Cette rencontre qui s'est tenue en marge de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement en Afrique (TICAD7) a été présidée par la Directrice générale de l'UNESCO Madame Audrey AZOULAY et a permis à la délégation générale du FESPACO d'entamer des échanges de projets de coopération avec les réalisateurs/ producteurs, les responsables de festival, la « National Film Archive of Japon », la « Graduate School of Film and New Media » de Tokyo University of Arts : - les décideurs des pays présents à la table ronde de plaider se sont pris engagés à prendre des mesures structurantes pour le financement et la pleine participation des femmes cinéastes africaines à l'émergence d'une industrie cinématographique ; - la parole s'est libérée sur les violences basées sur le genre faites aux femmes dans le milieu des métiers du cinéma et de l'audiovisuel. Les victimes de harcèlement sexuel ; de chantage sexuel, de violences verbales et physiques ont témoigné à visage découvert sur le calvaire qu'elles vivent dans ce milieu professionnel. Elles ont invité les autres dans la même situation à en faire autant, à ne plus avoir honte mais à œuvrer pour que leurs bourreaux aient honte.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

120000

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Festival Panafricain du Cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO)

Type d'entité:

Secteur public

Union Nationale des Femmes de l'Image du Burkina Faso (UNAFIB)

Type d'entité:

Mise en œuvre des recommandations du Rapport de l'UNESCO "Egalité des Genres, Patrimoine et Créativité »

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Commission Nationale burkinabè pour l'UNESCO

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.mesrsi.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Les femmes ont toujours fait l'objet de préjugés, de discrimination du fait de leur statut, rôle et place dans la société et ce quel que soit leur niveau et leur domaine, leur époque, leur pays, culture et religion. Ces inégalités qui se traduisent entre autres par un accès limité des femmes aux instances de décision, la ségrégation pour certaines activités, les opportunités restreintes de formation continue et d'accès aux réseaux de partage, les conditions d'emploi précaire et sous rémunéré, les stéréotypes sexuels et idées préconçues sur les rôles des hommes et des femmes. Toute chose qui impacte négativement les performances de développement du pays et constituent des freins pour l'autonomisation et la participation des femmes dans les secteurs de développement notamment celui de la culture. A titre d'illustration, sur 51 580 entreprises toutes tendances confondues près de 4 527 sont dirigées par des femmes (étude CEFOR, 2010). Sur 541 petites et moyennes entreprises culturelles, 46 appartiennent à des femmes (extrait bases de données des entreprises, INSD 2017). Les disparités et inégalités posent également la problématique des droits humains. Plusieurs études ont montré la nécessité d'en parler et de trouver des réponses appropriées autres que celles de l'intégration du genre dans les politiques et stratégies sectorielles. Le secteur de la culture n'est pas épargné par les inégalités de genre. C'est pourquoi le rapport de l'UNESCO intitulé « Egalité des Genres, Patrimoine et Créativité » de 2014 fait également ressortir la nécessité d'approfondir le débat, la recherche et la sensibilisation pour l'égalité des droits, les responsabilités et opportunités pour les femmes et les hommes, les filles et garçons dans le domaine du patrimoine et de la créativité. En réponse entre autres aux recommandations, la commission nationale burkinabè pour l'UNESCO a organisé 2 sessions de formations des cadres des ministères et institutions en planification, budgétisation et suivi évaluation des projets et programmes sensibles au genre en 2017 ; un séminaire national sur « genre et

gouvernance culturelle au Burkina Faso : facteur d'autonomisation des femmes et de renforcement des industries culturelles créatives » en 2019. L'objectif général de ces actions est de contribuer à approfondir le débat et la sensibilisation pour l'égalité des droits, les responsabilités et opportunités pour les femmes et les hommes, les filles et garçons dans les secteurs de développement. Les objectifs spécifiques sont : - renforcer les capacités des cadres des ministères et institutions intervenant dans les domaines d'action de l'Unesco en genre pour une plus grande opérationnalité ; - faire l'état des lieux du genre, de la culture et de sa prise en compte dans la promotion des industries culturelles créatives au Burkina Faso et identifier les défis et perspectives.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Les résultats atteints sont entre autres : - 150 cadres des ministères et institutions intervenant dans les domaines d'action de l'Unesco ont reçu les outils pour l'intégration du genre dans l'élaboration, le suivi évaluation et la budgétisation des programmes et projets sectoriels ; - Environ 100 actrices et acteurs du secteur de la culture ont participé au séminaire national sur « genre et gouvernance culturelle au Burkina Faso : facteur d'autonomisation des femmes et de renforcement des industries culturelles créatives » et analysés la gouvernance culturelle et le genre - les leviers pour l'utilisation des industries culturelles et créatives comme facteur d'autonomisation socioéconomique des femmes, des hommes et des jeunes en fonction de leurs spécificités sont identifiés ; - la Déclaration de Ouagadougou sur l'égalité de genre dans les industries culturelles et créatives a été adoptée.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

40000

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT)

Type d'entité:

Secteur public

UNESCO

Type d'entité:

Secteur public

Coopération Suisse

Type d'entité:

Secteur public

LIBERTÉ ARTISTIQUE

La constitution et/ou les cadres nationaux réglementaires reconnaissent officiellement:

Le droit des artistes à créer sans censure ni intimidation

Le droit des artistes à diffuser et/ou interpréter leurs créations artistiques

Le droit pour tous les citoyens de jouir librement des créations artistiques dans les sphères publique et privée

Le droit pour tous les citoyens de participer sans restriction à la vie culturelle

Des organismes indépendants sont établis pour recevoir les plaintes et/ou faire le suivi des violations et des restrictions à l'égard de la liberté artistique: NON

Des initiatives pour protéger les artistes en danger ou en exil ont été développées ou soutenues par les autorités publiques durant ces 4 dernières années (ex. en fournissant des refuges, des conseils, des formations, etc.): OUI

Des mesures et des initiatives destinées à assurer une prise de décision transparente dans l'attribution de financements gouvernementaux, d'aides d'État et de prix pour les artistes existent ou ont été introduites ces 4 dernières années (ex. par le biais de comités indépendants, etc.): OUI

Des mesures de protection sociale prenant en compte le statut professionnel des artistes ont été adoptées ou révisées durant ces 4 dernières années (ex. assurance santé, plans de retraite, allocations chômage, etc.): OUI

Des mesures économiques prenant en compte le statut des artistes ont été adoptées ou révisées durant ces 4 dernières années (ex. accords collectifs, impôt sur le revenu et autres cadres réglementaires, etc.): NON

Politiques et mesures pertinentes:

Système d'assistance sociale aux artistes membres du Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.bbda.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Les bureaux de gestion collective du droit d'auteur en Afrique, en plus de leur mission principale de collecte et de répartition des droits de leurs adhérents, jouent un rôle de promotion culturelle et de soutien social au profit des titulaires de droit. Le rôle secondaire de protection sociale se justifie au regard de la carence des systèmes de prévoyance sociale nationaux au profit des créateurs. En effet, la quasi-totalité des artistes ne bénéficie pas de dispositif général obligatoire de protection sociale à l'image des autres catégories de travailleurs. Le système général obligatoire existant ouvert aux travailleurs est inadapté à la nature du travail artistique caractérisé par la variabilité des revenus, l'intermittence du travail. Seuls les revenus constants et réguliers sur une période de quinze années sont favorisés par la couverture sociale générale obligatoire. La précarité générale des artistes ne facilite pas non plus l'adhésion au dispositif de l'assurance volontaire. Le système d'assistance sociale au profit des artistes membres du BBDA s'inscrit dans ce contexte général africain. Créé en 1985, le BBDA est un établissement public à caractère professionnel qui dispose de trois organes statutaires que sont l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et la Direction Générale. Il est placé sous la tutelle technique du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme et la tutelle financière du Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement. Le BBDA a pour missions de : - collecter les redevances de droits d'auteur en contrepartie des autorisations d'exploitations d'œuvres littéraires et artistiques délivrées ; - répartir les redevances collectées aux membres ; - prévoir un système de prévoyance sociale des membres ; - contribuer à la lutte contre la contrefaçon ; - soutenir la promotion culturelle. Le système d'assistance sociale aux artistes membres du BBDA est une mesure à caractère juridique et institutionnel et est articulée autour de deux composantes : une composante œuvres sociales et une composante aide aux membres âgés. La composante œuvres sociales de la mesure est régie par la décision numéro 2018-0040/BBDA du 30 août 2018 portant création, organisation et gestion du fonds d'œuvre sociale du BBDA. La composante a pour objectif d'assurer aux auteurs, interprètes ou exécutants, producteurs membres du BBDA une assistance à travers des appuis financiers non remboursables. Les ressources de la composante sont assurées par les contributions des membres sous forme de prélèvement statutaire sur les perceptions des redevances de droit d'auteur. Les ressources de la mesure couvrent les cas de maladie grave du membre ou de son (sa) conjoint(e) ou enfant, le décès du membre ou de son (sa) conjointe ou enfants et le soutien aux frais d'adhésion du membre à une mutuelle de santé à sa demande. Les requêtes pour le bénéfice des prestations de la composante sont analysées par la direction générale du BBDA. Les modalités des prestations se déclinent comme suit : une prise en charge totale des ordonnances et examens médicaux dont le montant est inférieur ou égal à 10 000 FCFA (18 USD) ; une prise en charge partielle à 90% pour les montants compris entre 10 000 FCFA (18 USD) et 25 000 FCFA (45 USD) et

une prise en charge à hauteur de 50% lorsque le montant est compris entre 25 000 FCFA (45 USD) et 1 000 000 FCFA (1 818 USD). L'allocation décès est forfaitairement fixée à 50 000 FCFA (91 USD) pour l'artiste lui-même et à 25 000 FCFA (45 USD) pour son (sa) conjoint (e) ou ses enfants. La composante soutien aux membres âgés concerne les artistes relevant du 3e âge et vivant dans une situation de précarité. Elle a été créée par décision N°2017 – 04 / MCAT / SG / BBDA du 30 janvier 2017 portant création, organisation et fonctionnement d'un fonds d'aide aux membres âgés du BBDA. la composante comprend un comité de lobbying et un comité de gestion. Le comité de lobbying, placé sous l'autorité du Directeur Général du BBDA, est chargé d'œuvrer à la mobilisation de ressources financières visant à l'alimentation du fonds. Il est constitué de personnes ressources identifiées parmi les membres du BBDA, et nommées pour un mandat de deux ans renouvelables, par le Directeur Général du BBDA. Le comité de gestion est chargé de l'examen des demandes d'aide adressées au Directeur Général du BBDA. Ses membres sont nommés par le Directeur Général du BBDA pour un mandat de deux ans renouvelables, sur proposition du comité de lobbying. Il délibère souverainement sur les dossiers de candidature conformément aux conditions d'accès à ce fonds. Les critères alternatifs d'éligibilité définis pour bénéficier des ressources financières sont les suivants : - être âgé de 55 ans et plus ; - avoir une ancienneté de 15 ans en qualité de membre du BBDA ; - être auteur, compositeur, auteur-compositeur ou interprète d'au moins deux albums musicaux, - être auteur d'au moins deux ouvrages édités ou de programmes d'ordinateur, - être auteur, co-auteur ou interprète d'au moins deux œuvres audiovisuelles, - justifier de la création d'au moins deux œuvres dramatiques ou dramatico-musicales* - être auteur d'au moins deux créations d'art graphique et plastique ou photographique. Un montant forfaitaire de 100 000 FCFA trimestriel (182 USD) soit 400.000 FCFA annuel (727 USD), est octroyé à chaque bénéficiaire conformément aux textes régissant le fonctionnement de la composante.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Les artistes soutenus par les ressources de la mesure ont exprimé leur reconnaissance vis-à-vis de leur organisme de gestion collective du droit d'auteur et de l'État. Par le biais des ressources reçues, ces artistes en situation sociale difficile, parviennent à vivre dans la dignité, en attendant l'avènement d'un système social de protection général au profit de l'ensemble des créateurs. Les ressources allouées aux prestations de la composante œuvre sociale se déclinent comme suit : - 2017 : 13 533 874 FCFA soit 24 607 USD - 2018 : 6 809 828 FCFA soit 12 381 USD - 2019 : 9 655 313 FCFA soit 17 555 USD Soit une somme totale de 29 999 015 FCFA soit 54 543 USD au profit de 510 artistes. Les bénéficiaires des

ressources de la composante soutien aux membres âgés se répartissent comme suit par année : - 2017 : 50 artistes, 20 000 000 FCFA soit 36 364 USD - 2018 : 51 artistes, 20 400 000 FCFA soit 37 091 USD - 2019 : 50 artistes, 20 000 000 FCFA soit 36 364 USD

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

109090

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme

Type d'entité:

Secteur public

Confédération Nationale de la Culture

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Opérationnalisation de la Commission nationale des Arts (CNA)

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Commission Nationale des Arts

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.culture.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Les questions de développement culturel au Burkina Faso sont prises en charge par les politiques publiques nationales et sectorielles de développement. La mise en œuvre des différentes actions des politiques contribue à assurer un essor des différents arts. Les politiques publiques prennent également en compte la situation des créateurs à travers leur statut juridique, social et fiscal. À cet effet, la Constitution reconnaît la liberté de création artistique (article 18), la nécessité de la protection des travailleurs (article 20) et la législation nationale et internationale ratifiée par le Burkina Faso sur le droit d'auteur participent à la protection des artistes. Cependant, la condition des artistes, telle que prescrite dans la recommandation de l'UNESCO adoptée à Belgrade en 1980 à laquelle le Burkina Faso souscrit, n'est pas satisfaisante. Au regard de cette situation et en vue d'assurer une protection aux créateurs, le Gouvernement a adopté le 25 mars 2013 le décret portant statut de l'artiste au Burkina Faso. Le décret ne prescrit pas expressément de régime social et fiscal spécifique à l'artiste mais dégage des pistes pour y aboutir à travers la possibilité d'adaptation de la législation sociale et fiscale et de conclusion d'accord de travail ou de conventions collectives. Une des innovations du décret est la création d'une Commission Nationale des Arts (article 17). La Commission Nationale des Arts est un organe consultatif, à caractère institutionnel créé par le décret du 13 mars 2013 portant statut de l'artiste au Burkina Faso. La Commission a été rendue opérationnelle à travers son organisation et son fonctionnement le 11 octobre 2018, par arrêté du Ministre en charge de la culture et des arts. La Commission regroupe les organisations d'employeurs (deux représentants), les organisations syndicales (trois représentants), les organisations d'associations professionnels d'artistes (sept représentants) et les pouvoirs publics (quatre représentants). Elle a pour mission de proposer des mesures susceptibles d'améliorer le travail culturel, les politiques de formation et de promotion des arts et des artistes. Partant de sa mission, elle soumet au ministre en charge

de la culture et des arts des propositions visant à améliorer les conditions de vie et de travail de l'artiste; veille au respect de la dignité de la personne ; veille au développement d'emplois culturels décents ; émet des avis techniques et des éventuelles motions dans le cas d'atteinte aux normes constitutionnelles et aux bonnes mœurs résultant de création ou d'activités culturelles et artistiques ; contribue à l'application de la réglementation culturelle et artistique et soumet des projets de textes en vue d'améliorer l'emploi culturel et artistique. Trois sous-commissions concourent à l'atteinte des objectifs et des résultats attendus de la commission à travers la prise en charge de ses missions et attributions. Ce sont la sous-commission des affaires économiques et sociales ; la sous-commission des affaires juridiques et politiques et la sous-commission de l'emploi, de la formation et de la promotion des arts et des artistes.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Les résultats suivants ont été atteints : À la suite de son opérationnalisation, la Commission Nationale des Arts a contribué aux cotés des structures techniques du ministère de la culture, à l'adoption de l'arrêté conjoint numéro 2018-0372 du 23 novembre 2018 portant conditions de délivrance de la carte professionnelle d'artistes au Burkina Faso. La carte est délivrée par l'Office nationale d'identification, sous la responsabilité du ministère de la culture. La carte professionnelle de l'artiste qui devrait être délivrée d'ici à fin 2020, vise notamment, à faciliter la délivrance de document de voyage à l'étranger au profit des artistes qui étaient obligés de fournir des attestations d'artistes pour constituer leur dossier de visa d'une part, et d'autre part, à offrir des facilités d'accès aux activités culturelles et artistiques et de participation aux sessions de formation de la Commission Nationale des Arts.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

36363

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme

Type d'entité:

Secteur public

Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale

Type d'entité:

Secteur public

MEASURES AND INITIATIVES REPORTED BY CIVIL SOCIETY ORGANIZATIONS

Décrire la façon dont le formulaire des OSC a été utilisé pour promouvoir la collaboration avec les OSC dans la préparation de ce rapport, y compris la distribution du formulaire et les modalités de collecte et d'analyse des informations reçues. Veuillez indiquer le pourcentage de mesures et d'initiatives qui ont été considérées comme pertinentes par la Partie et incluses dans le formulaire des rapports périodiques.:

Dans le cadre de l'élaboration du 3ème RPQ du Burkina Faso, des rencontres préparatoires entre le Point de contact et le Président de la Confédération Nationale de la Culture (CNC) représentant les OSC Culturelles du Burkina Faso ont eu lieu en novembre 2019 en vue de l'implication de la société civile à l'élaboration dudit Rapport. A la suite de ces rencontres, des correspondances officielles ont été adressées par les responsables du MCAT à la CNC et aux organisations de la société civile en charge du genre et des médias sollicitant la désignation de leurs représentants au sein de l'Equipe nationale de rédaction du 3ème RPQ. En réponse, 06 représentants des OSC culture (livre et presse, arts de la scène, le cinéma et audiovisuel, arts plastiques et appliqués), un représentant des OSC genre et un représentant des OSC médias ont été désignés par leurs structures respectives. En vue de promouvoir la collaboration avec les organisations de la société civile dans la préparation de ce 3ème Rapport, notamment en ce qui concerne l'appropriation et la maîtrise du formulaire des OSC, les trois moments suivants peuvent être soulignés : leur participation à la formation dédiée aux membres de l'équipe nationale tenue du 4 au 7 décembre 2019 à Bobo-Dioulasso ; leur participation à la consultation multipartite tenue le 09 janvier 2020 à Ouagadougou ; la rencontre spécifique avec les OSC tenue le 10 janvier 2020. Un groupe spécifique OSC dirigé par le Président de la CNC et assisté de deux rapporteurs s'est mis en place pour la collecte, le traitement, l'analyse des données et la rédaction des mesures et initiatives de la société civile. Le travail du groupe OSC sur la collecte des données a été facilité par la mise à disposition d'accréditation et de commodités diverses pour la communication, les déplacements et les rencontres. Des mesures et initiatives des OSC proposées au départ, 13 mesures et initiatives soit 80% ont été retenues dans le 3ème Rapport

OBJECTIF 1 – Soutenir des systèmes de gouvernance durables pour la culture:

Plaidoyers des organisations de la société civile pour l'amélioration de la gouvernance et la dynamisation du secteur culturel au Burkina Faso

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

Confédération nationale de la culture (CNC)

Fédération nationale du cinéma et de l'audiovisuel (FNCA)
Fédération nationale des professionnels de la scène
Groupe des réseaux associatifs des acteurs du livre (GRAAL)
Fédération des faitières des arts plastiques et appliqués (FEFAPA)
Union nationale des acteurs de la musique (UNAM)

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:

Cinéma/Arts audiovisuels
Design
Musique
Arts de la scène
Edition
Arts visuels

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

En Afrique et en particulier au Burkina Faso, les organisations de la société civile ont vu leur rôle s'accroître dans le processus du développement au cours de ces deux décennies. L'Accord de Cotonou, signé le 23 juin 2000 entre l'Union européenne et les Etats ACP a contribué largement à la reconnaissance du double statut (acteur et bénéficiaire), du rôle complémentaire et de la contribution potentielle des organisations de la société civile au processus de développement aux niveaux national et régional à travers leurs actions, leurs propositions et leurs capacités de veille et de plaidoyer. Les fédérations des filières culturelles et la Confédération Nationale de la Culture, qui les regroupe, développent régulièrement des plaidoyers en faveur de la gouvernance et de la dynamisation du secteur. • Plaidoyer des organisations de la société civile pour l'amélioration de la gouvernance du secteur de la culture au Burkina Conscient du fort potentiel de la culture à participer substantiellement au développement socioéconomique et au rayonnement international du pays, le Burkina Faso a adopté en 2009 la Politique Nationale de la Culture. En 2016, l'avènement d'un nouveau référentiel du développement national, le Plan National de développement Economique et Social, qui érige la culture en secteur de planification en lien avec les sports et les loisirs, a imposé la nécessité d'adopter de nouveaux référentiels pour le secteur culturel. A la faveur de la Rencontre Administration-Secteur Privé de la Culture en juillet 2016 à Kaya et en prélude à l'adoption de nouveaux référentiels pour le secteur culturel, les Organisations de la Société Civile culturelle ont développé un plaidoyer pour leur meilleure implication et participation au processus d'identification et d'élaboration. Ces dispositions visent à faciliter leur appropriation par les OSC ainsi que leur participation efficace à leur mise en œuvre et évaluation dans une perspective d'améliorer la gouvernance du secteur. Donnant suite au plaidoyer de la société civile visant l'amélioration de la gouvernance de la culture dans un contexte de redéfinition de ses référentiels, le Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme chef de file du CSD « Culture, Sports et loisirs » a pris des mesures favorables à l'implication et à la participation

effectives des acteurs de la Société Civile au processus d'élaboration des nouveaux référentiels sectoriels. • Plaidoyer des organisations de la société civile pour la dynamisation du secteur de la culture au Burkina Faso Depuis 2014, la Semaine Nationale de la Culture à Bobo-Dioulasso constitue un cadre dialogue et de concertation entre les artistes, les professionnels et le Président du Faso. Elle offre l'opportunité d'échanges utiles sur la manifestation et d'autres préoccupations majeures des acteurs culturels. Lors des éditions 2016 et 2018, le président de la Confédération Nationale de la Culture, s'est adressé solennellement en sa qualité de porte-parole des OSC culturelles au Président du Faso en plaidant pour la prise de mesures destinées à renforcer la dynamisation du secteur culturel. Les propositions étaient relatives : - à la mise en œuvre du décret portant Statut de l'artiste au Burkina Faso ; - à la constitutionnalisation de la responsabilité du Président du Faso en qualité de « Protecteur des Arts et des Lettres du Burkina Faso » dans le cadre de la nouvelle constitution ; - à l'implémentation de la Convention 2005 dans les autres politiques de développement afin de promouvoir l'émergence d'une véritable politique économique de la création et de la culture ; - au renforcement des capacités des fédérations culturelles afin de poursuivre leur organisation et leur structuration et de favoriser leur contribution au développement ; - à l'accroissement à 3 000 000 000 FCFA soit 5 454 545 USD par an des ressources allouées au Fonds de Développement Culturel et Touristique pour mieux répondre aux besoins de financement des acteurs culturels ; - au financement anticipé et à l'autonomisation de la Semaine Nationale de la Culture ; - à la réalisation de la Cité des arts de Bobo-Dioulasso en vue d'un meilleur accueil des artistes et des professionnels à Bobo Dioulasso. Le Président du Faso, en réponse aux artistes et aux professionnels, a accédé à certaines requêtes soumissionnées.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

Au nombre des mesures prises figure la formation en méthodologie d'élaboration de politiques publiques et en planification stratégique et opérationnelle sectorielle. En outre, de larges consultations ont été réalisées pour la prise en compte des opinions et préoccupations des acteurs non étatiques y compris des séances de restitution à différentes étapes du processus d'élaboration des nouveaux référentiels. Ces différentes dispositions en faveur de la participation effective des OSC au processus d'élaboration des nouveaux référentiels, ont permis d'adopter la politique sectorielle « Culture, Tourisme, Sport et loisirs », en conseil de ministres par décret N° 2018-0397/PRES/PM/MCAT/MSL/MINEFID/MCRP/MESRSI /MENA/MJFIP du 09 mai 2018 ; de la Stratégie Nationale de la Culture (SNCT) par arrêté N° 2018-0236/MCAT/CAB du 14 août 2018 et les deux premiers plans d'actions triennaux

glissants 2018-2020 et 2019-2021 de la stratégie de manière participative et inclusive. Pour la mise en œuvre, les OSC participent régulièrement au Cadre sectoriel de Dialogue, lieu d'examen et de validation de la mise en œuvre de la politique sectorielle d'une part et d'autre part, au Comité de pilotage de la Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme. Les plaidoyers réalisés en 2016 et en 2018, dans le cadre de la Semaine Nationale de la Culture (SNC), ont permis la prise de mesures étatiques visant l'augmentation du budget annuel du FDCT, d'acter pour la construction de la Cité des arts de Bobo-Dioulasso et l'instauration de tournées artistiques nationales au profit des groupes artistiques lauréats de la SNC. En 2018, la dotation annuelle du FDCT par l'Etat a été doublée atteignant un montant de 1 000 000 000 FCFA. Cette nette amélioration des ressources a permis le financement de projets culturels pour un volume global de 346 793 396 F CFA (2018) soit 630 533 USD et 351 591 232 F CFA en 2019 soit 639 257 USD. Pour la réalisation de la Cité des arts, la Mairie de Bobo-Dioulasso a attribué un terrain de 20 hectares. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2017 et des études architecturales sont en cours pour un coût de 100 000 000 F CFA soit 181 818 USD. Après la SNC 2018, le Ministère de la culture, des arts et du tourisme a organisé les Etats généraux de la manifestation qui ont permis de redéfinir le futur voulu pour cette biennale nationale des arts et de la culture. Ce cadre de dialogue autour de la SNC a connu la participation de toutes les fédérations des filières culturelles.

Plaidoyer auprès du Président du Faso pour une meilleure présence du cinéma burkinabè au FESPACO 2019

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

Fédération nationale du cinéma et de l'audiovisuel (FNCA)

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:

Cinéma/Arts audiovisuels

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

Le cinéma et l'audiovisuel contribuent au rayonnement régional et international du Burkina Faso. L'organisation du Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO), des Journées Cinématographiques de la Femme Africaine de l'Image (JCFA) et du Festival Ciné Droit Libre, permet au Burkina Faso de conforter son image de pays de cinéma. Cependant, en dépit de ses potentialités socioéconomiques, la filière cinéma et audiovisuelle traverse depuis des décennies une crise structurelle qui affecte ses différents maillons, surtout la production. Ce phénomène est accentué par l'insuffisance des accompagnements financiers de l'Etat et la difficulté d'accès des cinéastes aux crédits bancaires. Ces goulots d'étranglements entraînent la baisse régulière de production de grands films d'auteur qui jadis faisait du Burkina Faso la locomotive du cinéma en Afrique de l'Ouest. Le FESPACO a été créé en 1969 par une poignée de cinéastes africains sous la houlette du réalisateur sénégalais Ousmane Sembène. L'édition 2019 constituait une édition spéciale, car elle célébrait aussi le cinquantième de la biennale du cinéma africain. Malheureusement

pour cette édition les réalisateurs burkinabè manquant crucialement de moyens de productions s'alarmaient sur la participation nationale. L'Union nationale des cinéastes du Burkina (UNCB), faîtière de la filière cinéma et audiovisuelle au Burkina Faso a réalisé un plaidoyer auprès des plus hautes autorités nationales afin qu'elles soutiennent la production d'œuvres cinématographiques en vue d'une participation honorable du Burkina Faso au FESPACO 2019. Dans le cadre de ce lobbying, l'Union nationale des cinéastes du Burkina (UNCB) a obtenu une audience avec le Chef de l'Etat le 13 juin 2017 au Palais présidentiel. Cette rencontre visait à échanger avec le Président du Faso sur les problèmes qui entravent le développement du cinéma burkinabè et d'obtenir un appui financier conséquent en vue de produire des films de qualité pour une meilleure présence du Burkina Faso au Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) 2019. En réponse à ce plaidoyer et pour réaffirmer ses engagements à soutenir la culture de façon générale et le monde du 7è art en particulier, le Président du Faso a décidé d'apporter un appui aux professionnels dans le cadre du FESPACO 2019. La concrétisation de cette mesure présidentielle s'est traduite par l'allocation de 1 000 000 000 FCFA soit 1 818 181 USD pour l'accompagnement des cinéastes burkinabè en vue du financement de production de films en perspective du FESPACO 2019.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

Pour la sélection des projets de films qui bénéficieraient de la mesure présidentielle de soutien à la production cinématographique, le Ministère de la Culture et des Arts et du Tourisme, en collaboration avec les structures associatives et les professionnels du 7ème art, a élaboré un cahier de charge et lancé un appel à projets à l'intention des réalisateurs. Cet appel à projets a permis la sélection de 35 projets de production ou de post production de films longs métrages fictions, longs métrages documentaires, courts métrages fictions, courts métrages documentaires et de productions de séries et sitcoms. L'opérationnalisation de l'appui financier du Chef de l'Etat a permis la réalisation de 15 films dont certains ont été primés lors du cinquantenaire du FESPACO. Il s'agit : de "Hakilitan (mémoire) en fuite" de Issaka konaté de la structure Accent Sud Communication (15 000 000 de F CFA, soit 20 000 USD), et de « Balolé, une carrière de géants » de Aicha Boro/Letterier de la structure productions Métissées (15 000 000 de F CFA, soit 20 000 USD) ; de la « Femme au foyer » de Kady Traoré de la structure Athena Film (50 millions de F CFA, soit 100 000 USD), et de « l'Ami fidèle » de Flore Yaméogo de la structure 2B studios (50 millions de F CFA, soit 100 000 USD) ; du « Rêve brisé » de Modeste Mofedogna Bède Ganafe de la structure racine production, coproduction casting communication (35 millions de franc F CFA, soit 70 000

USD), et du « Fragile espoir » de Inoussa Baguian de la structure IMMEDA (35 millions de F CFA, soit 70 000 USD) ; du projet « Pas d'or » pour Kalsaka de Michel K. Zongo de la structure Diam Production (70 millions de F CFA, 140 000 USD) ; de « Desrances » de Apolline Traoré de la structure les films Selmon (325 millions de F CFA, soit 650 000 USD) et « Duga les charognards » de Abdoulaye Dao/Hervé Eric R. Lengani de la structure Déclit plus (325 millions de F CFA, soit 650 000 USD).

Développement d'offres de formation non formelles dans le domaine des arts et de la culture

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

La Fédération du Cartel

Société des auteurs, des gens de l'écrit et des savoirs (SAGES)

Site web de la mesure/initiative, si possible:

<http://www.lecartel.net>

<http://www.facebook.com/sageslivre/>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

Le Burkina Faso dispose d'une offre de formation formelle dans les domaines des arts et de la culture qui sont dispensés à l'Institut de l'Image et du Son-Studio Ecole (ISIS/SE) et de Université Aube Nouvelle pour le cinéma et l'audiovisuel ; l'Institut National de Formation des Arts et de la Culture (INAFAC) pour les arts de la scène et visuels ; l'Ecole Supérieure de Théâtre Jean Pierre Guingané ; département Art, Gestion et Administration Culturelle (AGAC) de l'Université Ki-Zerbo de Ouagadougou et l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) pour l'administration et le management de la culture. Face à cette offre limitée conjuguée souvent à des coûts élevés de formation, les organisations de la société civile développent régulièrement des offres de formation non formelles pour répondre aux besoins et attentes sans cesse croissants des artistes et des professionnels, dans une perspective de professionnalisation. A titre illustratif, on peut citer l'Atelier permanent d'initiation au théâtre (APIT), l'initiation en écriture de Slam et en gestion et animation de bibliothèque. • Atelier permanent d'initiation au théâtre (APIT) L'Atelier permanent d'initiation au théâtre lancé en 2007 par la Fédération du Cartel, qui regroupe cinq compagnies théâtrales désireuses de mutualiser leurs moyens de production et d'administration, s'inscrit dans cet environnement national. Il offre aux amateurs du théâtre l'opportunité d'acquérir des compétences pratiques de base en théâtre ; d'avoir des outils et des connaissances sur le monde du théâtre permettant un langage commun ; de se confronter à des expériences avec des comédiens et metteurs en scène professionnels sans forcément nourrir l'intention d'une carrière professionnelle. L'atelier est ouvert aussi aux personnes désireuses de vaincre leur timidité et d'apprendre à parler en public. Le cycle de la formation est de 3 ans. Il est sanctionné par une attestation. Basée sur l'action pour un meilleur apprentissage et/ou perfectionnement de la parole, de la gestuelle et de la théâtralité, la formation est animée par

des professionnels aguerris. Ceux-ci dispensent aux apprenants des enseignements théoriques et pratiques sur le jeu d'acteur, l'occupation scénique, l'improvisation de texte, l'improvisation à thèmes dirigés, la rythmique du corps et de son mouvement dans l'espace scénique. • Initiation en écriture de Slam et en gestion et animation de bibliothèque En Afrique, les musiques urbaines connaissent un essor considérable en termes de consommation et de pratique par les jeunes grâce à leur large diffusion digitale, leur présence massive sur les chaînes satellitaires et l'émergence d'icônes mondiales africaines telles que Akon, Awadi, Maître Jims. Niska, Damso, etc. Le Burkina Faso n'échappe guère à ce phénomène. En effet, des musiques urbaines telles que le Slam et la Rap attirent les jeunes à cause de leur capacité à véhiculer énergiquement des messages engagés et prenant en charge les préoccupations de la jeunesse. Au Burkina Faso, l'artiste musicienne Malika la slameuse constitue un véritable phénomène dans ce domaine à travers sa réussite musicale et ses œuvres sociales en faveur des groupes vulnérables. Toutefois, beaucoup de jeunes burkinabè se lancent dans le Slam et dans le Rap sans technique d'écriture de textes, d'expression orale et de tenue sur scène, faute de structures de formation spécifiques. Cette formation, conçue sous la forme d'une résidence d'écriture de textes de slam s'inscrit dans ce contexte et vise à initier les jeunes en écriture de textes pour leur permettre de réussir au mieux leur pratique musicale. Mise en œuvre en 2018 par la Société des Auteurs des Gens de l'Écrit et des Savoirs (SAGES), ladite formation, outre l'écriture, concernait l'histoire de l'art, l'esthétique et les thématiques du slam.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

L'Atelier permanent d'initiation au théâtre a accueilli un effectif de 148 apprenants de 2016 à 2020, comprenant des stagiaires de la 1ère à la 3ème année. Cet effectif se répartit comme suit : 79 personnes formées sur la période 2016-2018 et 69 personnes formées sur la période 2018-2020. Cette initiative est entièrement financée par la Fédération du Cartel. A travers la résidence en initiation en Slam et en rhétorique, 10 jeunes auteurs ont acquis des connaissances en technique d'écriture de textes de musique et en rhétorique. Ils ont amélioré leurs techniques de prise de parole publique. La résidence a permis aux participants d'améliorer la qualité de leurs textes et leur présence scénique. Chaque participant a écrit 2 textes de Slam de bonne qualité, soit 20 textes par les 10 auteurs initiés à la réécriture des textes de Slam. Enfin, les participants ont bénéficié de contrats de représentation publique de leurs œuvres dans la programmation off de la Semaine nationale de la culture Bobo 2018. Le coût total du projet a été de 6 500 000 F CFA soit 11818 USD dont une subvention de 5 200 000 F CFA soit 9455 USD du Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT). La

formation en gestion et animation de bibliothèque dans les collectivités locales tenue à Ouagadougou, a permis d'outiller 30 personnes en gestion et animation de bibliothèque à travers trois modules « Le livre et les bibliothèques au Burkina Faso » ; « L'information et la gestion documentaires » ; « La promotion du livre et de la lecture ».

Les rencontres documentaires de Koudougou « KOUDOUGOU Doc »

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

Association Koudougou Doc

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:

Cinéma/Arts audiovisuels

Musique

Site web de la mesure/initiative, si possible:

<http://www.koudougoudoc.net>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

En Afrique subsaharienne, en général, et particulièrement au Burkina Faso, le cinéma documentaire est absent des salles de cinéma. La programmation de films documentaires n'est pas une réalité vécue dans les différentes salles de cinéma. Cependant, une production abondante de films documentaires, portée par des jeunes cinéastes, existe. Ce cinéma, témoin de la rumeur et de la clameur de nos villes et campagnes africaines, mérite d'être vu de par le monde. Pour ce faire, une nouvelle approche, plus dynamique, mieux coordonnée, plus structurée et professionnelle s'impose afin de redonner au genre documentaire toute la place qu'il mérite. C'est dans cette optique que « KOUDOUGOU DOC », rencontres documentaires de Koudougou (3ème ville du Burkina Faso), a été créé en 2014. « Koudougou Doc » est un festival 100% documentaire et 100% gratuit au service de la promotion et de la diffusion des films documentaires d'auteurs du Burkina et d'ailleurs au profit des populations. C'est également une opportunité de formation aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel à toutes les étapes : l'écriture de scénario, la production, la réalisation, la prise de son, l'image, ... Nombreux sont les jeunes de Koudougou, du Burkina Faso et des pays voisins qui en bénéficient. En outre, au-delà des projections, « Koudougou Doc » est une plate-forme d'échanges et de discussions entre réalisateurs, producteurs, diffuseurs et directeurs de festivals du continent africain et du monde entier. Les 4ème, 5ème et 6ème éditions, placées sous des thèmes d'actualité, se sont tenues respectivement du 25 au 29 avril 2017, du 24 au 28 Avril 2018, du 23 au 27 avril 2019 à Koudougou. Les éditions de « Koudougou Doc » se traduisent entre autres par la sélection et la programmation de films, les projections de films suivies de débats, les Master Class et les formations. En 2017, le défi principal de la 4ème édition résidait certes dans sa sélection. L'ambition affichée était de montrer une dizaine de films à plus de gens que de montrer beaucoup de films à peu de gens. En 2018, le festival

visait à contribuer au développement du tissu industriel cinématographique du Burkina Faso et de la région du Centre-Ouest en particulier, renforcer la place et la diffusion du cinéma documentaire aussi bien au Burkina Faso qu'en Afrique, populariser le cinéma documentaire dans les couches défavorisées et dans les milieux où il demeure inconnu, créer un cadre d'échanges et de rencontres cinématographiques entre les réalisateurs, les producteurs et les populations de la ville, offrir des opportunités de rencontres et formations aux jeunes de quartiers aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel, faire du cinéma un support d'éducation, de prise de conscience citoyenne et de transmission de savoirs et renforcer les compétences de l'équipe d'organisation de « KOUDOUGOU Doc » en management de festival. La sixième édition s'est tenue en 2019 sous le thème « RESISTANCE : Créer pour résister, Résister pour créer ». Les cinéastes et cinéphiles, amoureux du documentaire ont profité de ces moments pour voir des films documentaires venus de l'Afrique et de l'Europe. Le choix de ce thème est symbolique au regard du contexte actuel marqué par différentes atteintes aux libertés, en particulier le terrorisme sous toutes ses formes.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : OUI

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ? :

Dans la mise en œuvre des éditions 2017, 2018 et 2019 de « KOUDOUGOU Doc », les résultats majeurs suivants ont été atteints : • en 2017, 10 films programmés dont 6 de réalisateurs du Burkina Faso et du Sénégal et 4 de réalisateurs d'Allemagne, de la France, de la Belgique et du Canada, un atelier de renforcement des connaissances sur la réalisation, la prise de vue et la prise de son documentaire organisé au profit de six jeunes de la ville de Koudougou, un Master Class, ayant regroupé 10 professionnels (des réalisateurs, des étudiants en cinéma, des journalistes en critique de cinéma) sur certains aspects de la création et le rôle du cinéma documentaire dans notre société actuelle, animé par la réalisatrice allemande Eva STOTZ et le co-fondateur du festival documentaire Olufemi Jacob Odugbemi IREP ; • En 2018, pour la 5ème fois, KOUDOUGOU Doc a relevé le défi de l'organisation du plus grand festival dédié exclusivement au cinéma documentaire au Burkina Faso. Au total, 26 films documentaires toutes catégories confondus projetés en plein air et gratuitement pour la population de Koudougou ; 5 000 personnes enregistrées lors des projections de films suivies de débats sur l'ensemble des deux sites de projections ; des thématiques des films telles la radicalisation religieuse, les groupe d'auto-défenses Koglweogo, l'engagement des artistes musiciens et de la jeunesse africaine, l'immigration, l'exploitation de l'Afrique par les entreprises multinationales, la Prison etc., abordés et ayant suscité de débats, 19 personnes ayant participé au Master Class sur le cinéma documentaire ; 25 jeunes initiés sur la technique du blogging ; 40 invités (réalisateurs, producteurs,

directeurs de festivals, etc...) ayant participé sur invitation ou par convenance personnelle au Festival ; 03 nouveaux partenaires (Dok Leipzig, Association des Blogueurs du Burkina, le Bureau du Quebec à Dakar) enregistrés sur la liste des partenaires ; • En 2019, 24 films engagés, aux thèmes variés et venant d'horizons divers, programmés ; 12 projections – débats réalisées dans les quartiers et les villages périphériques de la ville de Koudougou ayant mobilisé près de 5 000 cinéphiles ; un master class, dirigé par Irina Linke (Réalisatrice), Caroline Reucker (Réalisatrice) et Bärbel Mauch (productrice), sous le thème du festival « RESISTANCE : créer pour résister, résister pour créer » réalisé au profit des cinéastes documentaristes venus du Gabon, du Benin, du Togo, du Niger et du Burkina Faso; 03 jeunes de Koudougou formés en gestion de matériel technique de son et technique de sonorisation pour le grand public, un Clash-Doc réalisé de même que des prestations musicales.

Contribution des artistes et professionnels de la culture à la lutte contre la pandémie de Coronavirus

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

Association Koombi Solidarité

Djongo diffusion

Atelier Théâtre Burkinabè (ATB)

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

La pandémie du Coronavirus ou COVID-19 a mis au défi l'humanité toute entière, en montrant sa fragilité, ses limites scientifiques et technologiques et en paralysant l'activité économique mondiale. Parmi les secteurs qui subissent de plein fouet les revers de cette pandémie, figurent le secteur culturel et particulièrement les filières des industries culturelles et créatives. En effet, le secteur culturel est fortement impacté avec les reports et annulations de la quasi-totalité des activités (tournées, festivals, programmations, diffusions, concerts, saisons artistiques, exécutions de projets, résidences de créations, etc.). Toute l'industrie culturelle est à l'arrêt, au détriment de ses acteurs qui pour la grande majorité n'ont pas de revenus fixes. Au Burkina Faso, les artistes et les professionnels de la culture ne se sont pas pour autant résignés à une cessation absolue de travail face à cette crise. Certains se sont adaptés ingénieusement et se sont investis à travers leurs œuvres et leurs interventions dans la riposte contre la COVID-19, par la sensibilisation des populations. Lecture de contes, diffusion des pièces de théâtre, des spectacles de danse et de musique en direct, sont des initiatives multipliées sur la toile, particulièrement aux heures du couvre-feu. L'objectif de ces initiatives est de contribuer à offrir des loisirs à la population confinée dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 et à sensibiliser les publics au respect des gestes barrières et les mesures prises

par le pays pour stopper la pandémie.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

La résilience artistique et culturelle a permis la sensibilisation de la population et la promotion des œuvres de différentes filières. Au niveau des arts de la scène, les spectacles de conte, de théâtre et de danse ont été remarquables. - L'artiste conteur Pingdewinde Gérard KIENTEGA dit KPG a créé l'Atelier de la forge, espace de réflexion, de création et de recherche dans l'objectif de promouvoir la transmission à travers des spectacles de contes. Dans le cadre du confinement, l'artiste a mis en ligne en direct sur sa page Facebook, chaque soir des histoires et des prestations musicales afin d'apporter une lueur d'espoir et rompre avec l'isolement imposé par le Covid-19. L'atelier de la forge a ainsi diffusé 52 spectacles de Conte et de musique à travers sa page Facebook durant un mois. Cette initiative très suivie à travers le monde a quintuplé le nombre de ses abonnés passant de 3 000 à 15 000 ceux-ci en un mois ; - L'Atelier Théâtre Burkinabè (ATB) a mis en place une plateforme de suivi des séances de télé-théâtre sur les réseaux sociaux (Facebook, YouTube). En collaboration avec la Télévision Nationale Burkinabè, un programme de diffusion a permis à des milliers de spectateurs et de fans de suivre des pièces théâtrales de l'ATB pendant plusieurs au cours de la crise. : ainsi « Tourments de femmes », « Une tempête », « Yamba », « Le nassongo », « La parenthèse de vie », « Le dernier couteau » ont été diffusées en avril, mai et juin ; - L'association « Art au-delà du Handicap » et « Kindo production » en partenariat avec Ankata, l'Institut Français de Bobo-Dioulasso, le Centre de Développement Chorégraphique la Termitière, et « Business Informatique » ont produit une performance vidéo du danseur, chorégraphe burkinabè Yaya SANOU sur les réseaux sociaux visant à encourager le personnel soignant du COVID-19. Au niveau de la musique, plusieurs artistes ont participé à la sensibilisation contre la pandémie. - L'artiste musicien burkinabè Bil Aka Kora, pour rester en contact avec les mélomanes, a produit 10 « mini-concerts » live de 45 minutes chacun avec un plateau composé de musiciens burkinabè et d'Europe. Ces concerts ont été diffusés en direct tous les dimanches pendant 10 semaines sur la page Facebook de l'artiste ; - Le parolier Don Sharp de Batoro, dont le dernier album venait de sortir 25 février 2020, a utilisé les réseaux sociaux pour chanter en faveur de la quiétude de la nation. En effet à travers sa structure « Afrika Prod », et l'aide de « Merveilles production », il a écrit et réalisé des capsules vidéo de sensibilisation sur le COVID-19 avec des jeux d'acteurs pour toucher un plus grand nombre de personnes ; - Le rappeur burkinabè, Smarty s'est engagé avec l'UNICEF Burkina Faso, dans la prévention du Coronavirus. Il a signé une chanson à destination de la population pour encourager l'adoption des gestes-barrières pour limiter la propagation du virus ; - Plusieurs artistes de la

ville de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou se sont mobilisés pour lutter contre le coronavirus et pour soutenir le personnel soignant à travers la réalisation d'œuvres collectives et de leurs clips. La diffusion de ces clips dans les télévisions publiques et privées a contribué à sensibiliser les populations sur la maladie de la COVID-19 à travers les gestes barrières.

OBJECTIF 2 – Parvenir à un échange équilibré de biens et services culturels et accroître la mobilité des artistes et des professionnels de la culture:

Concours chorégraphique panafricain solo, Africa Simply the Best de Bobo-Dioulasso

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

Ankata

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:

Arts de la scène

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

La création chorégraphique contemporaine en Afrique a connu un important essor au cours des années 90 et 2000 grâce aux Rencontres chorégraphiques africaines, aux festivals dédiés à cet art, aux formations réalisées sur le Continent et à l'émergence de créateurs talentueux et de leurs œuvres sur la scène internationale. Ce développement de l'art chorégraphique exerce un attrait sur les jeunes qui aspirent à danser autrement et à parcourir le monde. Malheureusement, la reconnaissance internationale de ces jeunes artistes est souvent handicapée par leur manque d'expérience et la faiblesse de leurs œuvres en termes d'écriture et d'interprétation. Leur succès reste tributaire de leurs capacités à écrire et à interpréter qualitativement les œuvres chorégraphiques. Dans un environnement continental où les offres de formation et de perfectionnement des créateurs et les opportunités d'être coachés par des maîtres restent limitées, en 2015, l'espace Ankata culture de Bobo-Dioulasso, dirigé par le chorégraphe international Serge Aimé Coulibaly a offert aux jeunes l'opportunité d'améliorer leurs actes créatifs et d'amorcer leur reconnaissance professionnelle et esthétique à travers le concours chorégraphique de solo dénommé Africa Simply the Best. Le spectacle chorégraphique solo ou seul sur scène, constitue un exercice esthétique et un acte créatif exigeant où l'artiste se forge dans l'écriture, l'interprétation et la mise en scène. Il révèle de manière significative le talent et la créativité et constitue un examen de taille pour le créateur. Ce format de spectacle reste en termes de moyens, facile à produire et surtout à faire circuler. Il constitue un moyen stratégique de construire une carrière et une notoriété artistiques pour les jeunes créateurs disposant généralement de peu de moyens. Le solo est un passeport pour l'ailleurs. Le concours chorégraphique solo, Africa Simply the Best offre un cadre et une opportunité de perfectionnement de leurs œuvres et d'entrer dans le marché international de l'art à travers la reconnaissance, le coaching et le réseautage. Face à l'impact de Africa Simply the Best sur la carrière artistique de ses premiers lauréats et aux attentes de

nombreux jeunes créateurs du Continent, le concours s'ouvre à l'Afrique de l'Ouest en 2017 et en 2019 à l'Afrique toute entière et acquiert la stature de concours panafricain. Africa Simply the Best, concours panafricain de chorégraphie de solo, vise : - le repérage des artistes de talent sur le continent; - le développement de l'approche d'une créativité transdisciplinaire pour féconder la création chorégraphique ; - l'accès à la programmation internationale notamment en Europe; - la rencontre et la participation des publics à l'émergence de créateurs et d'œuvres ; - la rencontre et les échanges entre des créateurs et des professionnels aux parcours artistiques aussi riches que divergents. Africa simply the best donne l'opportunité aux jeunes chorégraphes sélectionnés à travers l'Afrique de présenter leurs propositions artistiques face à un jury pluridisciplinaire de six membres et au public de la ville de Bobo-Dioulasso qui attribue le prix du public. Les travaux de jury désignent les lauréats de chaque édition parmi les finalistes à partir des critères axés sur la créativité ; l'originalité ; l'innovation et la pertinence du projet. Les récompenses du concours chorégraphique Africa simply the best se composent de cinq prix et de trophées. Il s'agit des prix et trophées-Acogny en hommage à Germaine Acogny, chorégraphe qui dirige l'Ecole des Sables. Les lauréats d'Africa Simply the Best en plus des prix et trophées bénéficient d'appui en coaching et de dates de programmation dans le réseau des partenaires de la biennale chorégraphique en Europe et en Afrique.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: OUI

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

En étendant son champ à l'Afrique à partir de 2017, le concours chorégraphique solo, Africa Simply the Best a acquis une stature de manifestation panafricaine au service de la création contemporaine et à l'émergence de jeunes créateurs. En 2017, les 03 lauréats de l'édition 2016 ont bénéficié de tournées en France (la Grande Halle de la Villette) et en Suisse (Bellinzona, Genève, Lucerne, Zurich). A l'issue de l'édition 2019 du concours qui a regroupé 14 artistes provenant de 9 pays, les finalistes ont reçu des bourses de création ou de formation en fonction des projets proposés. En outre, ils ont bénéficié de l'accompagnement de professionnels confirmés dans les domaines de la chorégraphie, de la scénographie, de la création lumière et de la création musicale dans la perspective d'une mise à niveau de la qualité de leurs œuvres pour le marché international des arts. En plus de ces trophées, les trois premiers ont reçu respectivement, les sommes de 1 000 000 FCFA soit 1 818 USD ; de 750 000 FCFA soit 1 363 USD et de 500 000 FCFA, soit 909 USD. Les autres finalistes ont reçu chacun une prime de participation de 100 000 FCFA, soit 182 USD. Les trois premiers lauréats bénéficieront d'une tournée africaine et européenne en 2020 et 2021. Dans cette perspective, ils sont invités à Bruxelles pour un coaching intensif, afin de préparer la tournée

internationale en 2020.

La Route des Arts pour l'intégration africaine

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

Espace culturel Gambidi (ECG)

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:

Arts de la scène

Site web de la mesure/initiative, si possible:

<http://www.gambidi.org>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

La nécessité de créer la Route des Arts est partie du constat que beaucoup de créations de grande qualité se font dans les pays de la sous-région ouest-africaine, mais celles-ci n'arrivent à circuler ni au niveau national ni au niveau sous régional. L'initiative vise donc à pallier cette insuffisance en faisant appel à une collaboration entre les gestionnaires des espaces culturels des pays traversés, afin qu'en mutualisant leurs forces, ils arrivent à faire circuler leurs propres œuvres, en attendant d'avoir la capacité d'accueillir des œuvres venues d'ailleurs. Lancée en 2017 à la faveur de la 16ème édition du Festival international du théâtre et des marionnettes (FITMO), la Route des Arts pour l'intégration africaine est une initiative, un concept qui a pour objectif principal de créer un circuit de diffusion de spectacles en Afrique. Il s'agit d'un circuit qui commence par Ouagadougou au Burkina Faso pour faire le tour de six pays de la sous-région et se referme sur le Burkina Faso, avec pour ambition d'avoir d'autres extensions. Ces pays, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Bénin et le Niger sont également des pays organisateurs du FITMO devenu depuis 2010, un festival co-organisé par plusieurs pays. Le principe de la Route des arts pour l'intégration africaine est de tracer un chemin par lequel les artistes peuvent diffuser leurs œuvres pendant ou hors FITMO. C'est un mécanisme qui lui est donc indépendant. La pertinence de ce concept tient du fait que cette route est une route réelle car elle a des points d'attaches dans les villes des pays qu'elle traverse, mettant ainsi en relation dans un réseau, tous les responsables de ces structures qui sont par excellence, des circuits de diffusion artistiques. Créée pour être permanente, elle n'a pas de durée ni de périodicité donnée. De plus, la Route des arts est ouverte à toute personne physique ou morale qui souhaite emprunter le circuit entier ou partiel dans le but de diffuser toute œuvre artistique. Les points d'attache (structures privées ou publiques) de la route des arts sont : les Nuits Atypiques de Koudougou, l'Espace culturel ancien et la Troupe théâtrale de l'université à Koudougou ; le Centre régional pour les arts vivants en Afrique (CERAV/Afrique) et le Centre Siraba à Bobo-Dioulasso ; le Centre Culturel Kôrè, Arterial Network à Ségou, l'Association Acte 7 et l'Association Côté Cour à Bamako. Les résultats attendus sont les suivants : la solidarité et l'intégration africaine sont réaffirmées et renforcées ; des partenariats dans les points d'attaches) sont développés à chaque étape de la route ; du

lien est créé à travers les échanges pour en renforcer les capacités d'actions de chaque partie prenante à l'initiative ; des jeunes praticiens, des scolaires et des amateurs qui souhaitent se familiariser avec les métiers des arts de la scène sont formés.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

Les résultats suivants ont été atteints : - les spectacles de la 16ème édition du FITMO ont emprunté le circuit de la route des arts en 2017; - « Scènes émergentes en Afrique » a réuni, à Ouagadougou, une centaine de participants venus d'Afrique, d'Europe et d'Asie en 2018; - les spectacles de la 17ème édition du FITMO ont emprunté le circuit de la route des arts en 2019; - « Le cri de l'espoir » de Jean-Pierre Guingané a été créé avec le soutien du Fond culturel africain (Mali), puis a emprunté partiellement la Route des arts en 2020 ; - le circuit Burkina-Mali a été réalisé du 27 janvier au 07 février 2020. La conjugaison des actions de formation avec la diffusion du « Projet Route des Arts pour l'Intégration Africaine » a connu la participation des jeunes et leur implication dans l'organisation pratique des diffusions dans les villes de Koudougou, Bobo-Dioulasso, Ségou et Bamako. La communication et la mobilisation du public ont été facilitées par l'implication d'institutions fortes telles que les Nuits Atypiques de Koudougou, le CERA/Afrique de Bobo, le Festival sur le Niger. Au niveau communautaire, l'interaction du projet avec les communautés s'est manifestée d'abord sur le plan du renforcement des capacités avec la formation en art dramatique de soixante-dix-huit (78) jeunes et des formations dispensées par les comédiens professionnels du spectacle « Le cri de l'espoir ». Environ 2000 personnes de tous les âges et sexes ont pris part aux activités du projet.

OUAGA FILM LAB

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

Collectif Génération Film

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:

Cinéma/Arts audiovisuels

Site web de la mesure/initiative, si possible:

<http://www.generationfilms.net>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

Le COLLECTIF GENERATION CREATIVE est une association à but non lucratif reconnue officiellement par le récépissé N°0000460901 du 26 septembre 2018 et dirigée par un bureau exécutif de cinq personnes toutes professionnelles du secteur culturel. Il s'est fixé comme principal objectif de contribuer à l'émergence au Burkina Faso d'une industrie culturelle solide

et compétitive au plan international, notamment par le développement des secteurs des arts de la scène et de l'audiovisuel capables de participer à l'amélioration de l'impact économique de la culture, à la consolidation de l'employabilité de la jeunesse et à la promotion de la culture de la paix au Burkina Faso et en Afrique de l'ouest. En effet, depuis 2016, GENERATION FILMS met en œuvre OUAGA FILM LAB qui est une plateforme de rencontres entre des jeunes talents du continent et des consultants internationaux. Elle instaure un dialogue direct à double-sens : entre les talents africains eux-mêmes ; et avec des professionnels du reste du monde, favorisant la mise en réseau et les échanges autour des difficultés inhérentes à la production cinématographique tant au niveau local qu'international. OUAGA FILM LAB est le 1er laboratoire de développement et de coproduction en Afrique de l'Ouest. Il a pour but principal le renforcement de la compétitivité des réalisateurs et producteurs des pays des régions concernées dans les différents grands laboratoires internationaux et la facilitation de leur accès aux fonds de financements locaux, à des coproductions internationales et à leur mise en étroite collaboration avec des mentors confirmés du continent. En plus de l'Afrique de l'Ouest, OUAGA FILM LAB ouvre les candidatures aux réalisateurs de l'Afrique Centrale (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, OUAGA FILM LAB se fait sous la supervision du directeur artistique en plusieurs étapes à savoir la phase d'enregistrement et de sélection des projets et des candidats, le lancement de l'appel à projet, la conception et la gestion de la plateforme digitale d'inscription des projets, l'enregistrement et la conformation des dossiers de candidatures et pour finir, la sélection des meilleurs projets. Les différents prix octroyés sont entre autres : Prix Idrissa OUÉDRAOGO ; Prix SUD ECRITURE ; Prix FIDADOC ; Prix FABRIQUE CINEMA DE L'INSTITUT FRANÇAIS; Prix FORUM de NAMUR ; Prix MEDIENBOARD BERLIN – BRANDENBURG; Prix GROUPE OUEST; Prix EAVE ; Prix TORINO FILM LAB ; Prix JOURNÉES CINÉMATOGRAPHIQUES DE CARTHAGE; Prix ALCA ; Prix POPENGUINE; Prix GROUPE OUEST ; etc. Après l'édition d'expérimentation du 19 au 24 septembre 2016, puis celle de la confirmation en 2017, OUAGA FILM LAB 2018 se présentait comme celle de la consolidation. Suite à cette phase pilote du projet sur les trois années 2016, 2017 et 2018, une 4ème édition de OUAGA FILM LAB a été organisée en 2019. La 3ème édition de OUAGA FILM LAB, celle de la consolidation du projet, a été lancée le 25 février 2018 par la publication de l'appel à projets à l'occasion de la 68ème édition de la Berlinale. Mise en œuvre par GENERATION FILMS et en collaboration avec le Collectif GENERATION CREATIVE, à hauteur de 75 121 148 FCFA soit 136 583 USD, elle s'est tenue du 20 au 29 septembre 2018 à Ouagadougou en déployant deux dispositifs que sont l'atelier de production « Ouaga Producers Lab » du 20 au 23 septembre 2018 et l'immersion dans la résidence OUAGA FILM LAB du 23 au 29 septembre 2018. Les résultats attendus de l'édition 2018 sont les suivants : 10 projets de films africains de bon niveau de développement (fiction, documentaire et cinéma d'animation) sont sélectionnés sur 85 projets inscrits; 10 réalisateurs et 10 producteurs africains, dont au moins

20% de femmes, sont invités à la résidence de OUAGA FILM LAB à Ouagadougou et mis en relation de coaching avec 6 mentors ; la production et la mise en œuvre de curricula de formation accélérée au profit de 20 porteurs de projets sélectionnés et de 5 producteurs francophones de l'Afrique de l'Ouest à OUAGA FILM LAB; 5 jeunes producteurs de cinéma de l'Afrique de l'Ouest, dont au moins 2 femmes, sont sélectionnés pour le Ouaga Producers Lab ; 5 participants de Ouaga Producers Lab sont invités à la phase résidentielle de OUAGA FILM LAB; un pool d'experts du cinéma africain et de formateurs dans les métiers du cinéma sont identifiés et recrutés pour les dispositifs OUAGA FILM LAB et Ouaga Producers Lab ; 7 prix sont octroyés ; des bourses d'écriture, de résidence et de formation sont octroyées à plus de 80% des projets de films présentés à OUAGA FILM LAB 2018 et à 2 participants du dispositif de Ouaga Producers Lab. La 4ème édition de OUAGA FILM LAB, lancée le 26 février 2019 par la publication de l'appel à projets à l'occasion de la 26ème édition du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), s'est déroulée du 12 au 21 septembre 2019 à Ouagadougou. Sa particularité s'est traduite par son ouverture à deux nouvelles régions que sont l'Afrique centrale et la région des Grands Lacs. Les résultats attendus de l'édition 2019 sont les suivants : 10 meilleurs projets de films sont sélectionnés; des séances de MENTORING, de pitch, des master class, des ateliers de formation sur le scénario, la production, le documentaire et les techniques de pitch sont réalisés; la proclamation des résultats et la remise des attestations et prix (16 prix annoncés) ; la mise en place des bourses de formation dans un établissement ou un réseau de rencontres professionnelles de référence internationale (Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg, France, Tunisie ...).

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

En termes de résultats atteints de l'édition OUAGA FILM LAB 2018 :15 projets sélectionnés dont 12 projets primés ; 24 porteurs de projets présents dont 25% de présence féminine ; des professionnels venus de 7 pays de l'Afrique de l'Ouest dont la Guinée-Bissau et la Gambie ; 28 experts (formateurs, mentors et consultants) présents ; 18 prix décernés au lieu de 7 prix initialement annoncés ; toute chose qui traduit la pertinence des 15 projets sélectionnés sur un total de 90 projets inscrits. Des bourses ont été octroyées à savoir: une bourse pour une résidence d'écriture au Moulin d'Andé, en partenariat avec le CNC (France) octroyé à Alhassane, le maître de Kharmou (Niger) ; 2 bourses pour une résidence d'écriture en Tunisie à Klema (Mali) et Wakat (Burkina Faso), une bourse pour un atelier de développement de projet documentaire au Festival international de film documentaire d'Agadir au Maroc à Libre de partie, libre de rester (Niger), la sélection d'un projet pour La Fabrique du Cinéma du

Monde du Festival de Cannes (France) octroyé à Organisme religieusement modifié (Burkina Faso) ; la sélection d'un projet pour participer au Forum du Festival International de Film Francophone de Namur (Belgique) octroyé à Moulaye (Sénégal), une bourse pour une résidence d'écriture de 3 mois à Berlin (Allemagne) à Moulaye (Sénégal), une résidence d'écriture au Groupe Ouest – Film Lab européen à « Le Mouton de Sada (Sénégal) », une bourse pour la formation d'un Producteur en Europe en partenariat avec le Film Fund Luxembourg à Oge OBASI Mami Wata (Nigéria), un Prix pour un producteur pour sa participation au prochain Torino Film Lab (Italie) à Ousmane SAMASSEKOU (DS Production)/Tônsô–(Mali), une bourse pour un Producteur pour sa participation au Chabaka (Producers Network) en Tunisie lors des JCC à Esther TRAORE (Athena Film) / Préjugé – (Burkina Faso) ; un Prix pour un producteur et son réalisateur, accueillis et accompagnés dans un Festival (plateforme de co-production) en Nouvelle-Aquitaine (France) à Esther TRAORE et Khady TRAORE (Athéna Films) / Préjugé – (Burkina Faso) ; une bourse pour une résidence à Popenguine avec Moussa Sène Absa et Jihan El-Tahri à L'Ascension et la chute de Jammeh (Gambie) et à Amilcar Cabral (Guinée-Bissau), une résidence d'écriture au Village d'Auteur et Rencontre avec des coachs et d'autres auteurs en résidence, octroyé à Organisme religieusement modifié (Burkina Faso) et à Klema (Mali) ;etc. En plus de ces prix octroyés lors de la cérémonie de clôture, d'autres surprises se sont confirmées en mi-octobre avec, notamment, le Festival de Poitiers et le Festival international du film d'Amiens. En effet, le Festival de Poitiers marquait son désir d'accueillir en résidence dans le cadre de son forum Jump, le projet Wakat de Jean-Baptiste Pazouknam OUEDRAOGO du Burkina Faso et le Festival d'Amiens a octroyé, une bourse à Bassy KONATE (Les Films Du 7) du Mali, producteur de Klema, et une autre à Saoudah Carole KAFANDO (Tilé Fari Docs) du Burkina Faso, productrice de Organisme religieusement modifié, pour son atelier de producteurs en mi-novembre à l'occasion de la 38ème édition de son Festival. La plateforme OUAGA FILM LAB a ainsi obtenu de véritables ambassadeurs parmi les prestigieux programmes ci-dessus cités. En termes de résultats atteints de OUAGA FILM LAB 2019 : 10 retenus projets dont six (6) représentant l'Afrique centrale et la région des grands lacs ; 25 porteurs de projets présents avec une forte présence des professionnels féminins à cette édition, à hauteur de 40% (10 sur 25) ; 25 bénéficiaires directs, professionnels du cinéma de 11 pays de l'Afrique de l'ouest, du centre et de la région des Grands Lacs ayant bénéficié d'un programme intégré de mentoring, de formation sur le scénario, la production, le documentaire et les techniques de pitch en ateliers et masters-class ; 40 séances de mentoring données ; 21 séances de 9 ateliers sur le scénario, la production, le documentaire et les techniques de pitch déroulées ; 300 sessions de meeting au PACIFIC HOTEL et à l'Institut Français dénombrées ; 15 sessions de pitches (10 en binômes du OUAGA FILM LAB et 5 en individuels du OUAGA PRODUCERS LAB) ayant occupé le jury ; 1000 bénéficiaires indirects (30 organisateurs ; 20 formateurs, mentors et consultants ; 950 personnes cumulées, composées de professionnels et amateurs de cinéma, journalistes et étudiants) touchés ; 23 Prix octroyés (contre 16 prix

annoncés) avec l'enregistrement de cinq nouveaux contributeurs (Rencontres internationales du documentaire de Montréal au Canada, Rotterdam film Lab des Pays-Bas, International documentary festival Amsterdam des Pays-Bas, DOC'A du Kenya et de Vision du Réel en Suisse) dans le pool des partenaires existant. Cela a permis à des projets méritants de s'en sortir avec 3 à 4 prix individuels. C'est le cas de • -Ebyaffe, projet de documentaire de Nikissi Serumaga-Jamo (Ouganda), produit par Patience Asaba Katushabe qui a remporté 4 prix (Rotterdam, RIDM, DOC'A et vision du Réel) ; • -Résilience (Ex RFI), documentaire de Joseph Moura et Emmanuel Lupia de la RD Congo qui a remporté 3 prix (DOC'A, IDFA et ALCA) ;

Programme LABO ELAN des Récréâtrales

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

Association Les Récréâtrales

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:

Arts de la scène

Edition

Site web de la mesure/initiative, si possible:

<http://recreatrales.org/>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

En Afrique, de nombreuses compagnies artistiques, au-delà de leur pratique artistique théâtrale, ont entrepris des actions visant l'élargissement des publics et la décentralisation des activités culturelles au bénéfice des populations et des artistes en organisant régulièrement des festivals ou évènements dédiés au théâtre. La multiplication des festivals de théâtre en Afrique ne résout pas les problèmes essentiels : le temps pour créer, le nombre peu élevé de productions annuelles, la faible formation des comédiens, le manque de moyens et d'espaces de travail et de recherche, l'insuffisance des cadres d'échanges et de diffusion. C'est en partant d'un tel constat et de la conviction de l'importance du théâtre dans la société africaine que des acteurs burkinabè, Ildevert Méda, metteur en scène-comédien, et Etienne Minoungou, comédien-dramaturge, ont créé les « Récréâtrales », un espace panafricain d'écriture, de création, de recherche et de diffusions théâtrales à Ouagadougou (Burkina Faso). Depuis 2014, les Récréâtrales ont initié un programme de relance de l'activité théâtrale en Afrique. C'est un laboratoire de recherche ouvert aux créateurs contemporains africains : auteurs, metteurs en scène, scénographes et comédiens. Echelonné sur 3 années (2014-2016), la première promotion a suivi 40 jeunes artistes sélectionnés suite à un appel à candidatures. A l'issue de cette première expérience, le programme est échelonné depuis 2017 sur deux années (promotions 2017-2018 et 2019-2020) et accompagne à chaque promotion une vingtaine d'artistes venant de plusieurs pays. Le programme comporte trois volets : - Dans le domaine de la Recherche/ Formation, 8 semaines de résidences de recherche et de formation à Ouagadougou : les stagiaires ELAN sont à la fois formés dans

leur discipline respective mais également dans une approche transversale (écriture, jeu d'acteur, mise en scène, scénographie). Les modules de formations sont dispensés par des artistes reconnus et des intervenants professionnels internationaux. - En matière de création, 6 semaines de résidences de création à Ouagadougou : le LABO ELAN s'inscrit au cœur du processus des Récréâtrales. En complément du soutien apporté à leurs projets personnels, les stagiaires sont associés aux équipes artistiques en résidences et intégrés aux projets de création présentés dans le cadre du Festival. - S'agissant de la diffusion, 1 semaine de diffusion à Ouagadougou : les projets artistiques initiés pendant ces deux années sont généralement diffusés à l'occasion de la Plateforme Festival. La mise en place d'un réseau de partenaires favorise également les perspectives de diffusion des projets en Afrique et en Europe. Plusieurs artistes et professionnels au niveau régional et international ont participé aux programmes LABO ELAN 2017-2018 et 2019-2020. Le LABO ELAN est un espace interdisciplinaire qui a pour objectifs de : fournir un espace-temps de recherche et de formation à des artistes ; créer des liens et des opportunités de rencontres entre artistes du continent africain ; renforcer les liens entre les structures théâtrales africaines francophones en créant des rencontres et des échanges grâce à des projets de création communs ; aboutir à la production de spectacles qui seront diffusés lors de la Plateforme-Festival des Récréâtrales, mais aussi via le réseau des structures partenaires en Afrique et en Europe. Les résultats suivants sont attendus : un espace-temps de recherche et de formation est fourni à des artistes et professionnels ; des liens et des opportunités de rencontres sont créés entre des artistes du continent africain ; les liens entre les structures théâtrales africaines francophones sont renforcés et des rencontres et des échanges sont créés grâce à des projets de création communs ; des spectacles de théâtre sont produits et diffusés lors de la Plateforme-Festival des Récréâtrales, mais aussi via le réseau des structures partenaires en Afrique et en Europe.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

Les résultats suivants ont été atteints : - 21 artistes stagiaires de 9 pays africains (Burkina Faso, Bénin, le Cameroun, le Burundi, la Guinée-Conakry, le Niger, le Mali, la Côte-d'Ivoire, le Congo-Brazzaville) ont participé à la promotion 2017-2018 ; - les artistes stagiaires de la promotion 2017-2019 ont été encadrés par des artistes reconnus et des intervenants professionnels internationaux de 6 pays (Allemagne, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, France, Martinique, République du Congo) ; - des artistes du programme LABO ELAN 2017-2018 ont pris part en France à un Programme d'échanges développé en partenariat avec l'école de la comédie de Saint-Etienne ; - 22 artistes stagiaires de 10 pays du continent et des Caraïbes

(Burkina Faso, Mali, Niger, Togo, Bénin, Guinée Conakry, Cameroun, Burundi, République Démocratique du Congo et Martinique ont participé à la première étape (8 semaine de résidence de recherche et de formation) de la promotion 2019-2020.

OBJECTIF 3 – Inclure la culture dans les cadres de développement durable:

Cultur'Act

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

ASSOCIATION BENEENOOMA

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:

Arts de la scène

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

Face aux enjeux de la mondialisation, la culture reste un ressort indispensable pour non seulement faire face aux risques d'uniformisation des cultures, mais plus encore pour mieux envisager un développement durable. Les cultures, en effet, se dégradent et se vident de leur essence, de leur contenu et de leurs valeurs chez les jeunes burkinabè. Face à des dangers comme l'inculturation, le chômage, la pauvreté, l'exode rural, l'immigration et la délinquance, promouvoir sa culture devient un impératif cardinal. C'est à travers une réappropriation des valeurs culturelles que les populations, et principalement les jeunes, pourront s'impliquer activement dans le développement économique de leur pays et de leur région. Au Burkina Faso, les populations, notamment les jeunes, ont très peu accès aux activités culturelles et artistiques, trop souvent concentrées dans les grandes villes. Les jeunes artistes dans les villes secondaires et dans les zones rurales manquent ainsi de visibilité et d'espace pour se former, créer et diffuser. Les collectivités territoriales et en l'occurrence les communes manquent de ressources nécessaires. La politique de décentralisation engagée par l'Etat n'est pas toujours accompagnée d'un appui technique et financier conséquent. Cultur'Act est un projet culturel novateur mis en place par l'Association Beneenooma, basée à Koudougou dans la région du Centre-ouest du Burkina Faso. S'appuyant sur sa longue expérience depuis sa création en 1984, Beneenooma est reconnue comme une association ayant la capacité opérationnelle adéquate dans plusieurs domaines d'activités culturelles. Cette aptitude lui a valu la reconnaissance de plusieurs partenaires nationaux, internationaux ainsi que des pouvoirs publics au Burkina Faso. L'Association Beneenooma, à travers ses différentes activités depuis sa création, dynamise le secteur des arts et de la culture dans la ville de Koudougou et plus globalement dans la région du Centre-ouest. D'où le projet Cultur'Act pour replacer la jeunesse de la région du Centre-ouest au centre de l'action de promotion culturelle et de la préservation des valeurs traditionnelles positives en favorisant la décentralisation de l'offre culturelle et en impliquant les jeunes dans les activités culturelles. L'objectif général est d'améliorer l'accès à la culture des populations de la région du Centre-ouest par la démocratisation des expressions artistiques et locales. Les objectifs spécifiques sont :la

participation des jeunes et des acteurs des Comités d'Initiative Culturelle et Artistique (CICA) des communes du centre-ouest aux activités de promotion culturelle initiées dans la région par la présentation d'œuvres et de productions culturelles est accrue ; la production et la diffusion des œuvres culturelles et artistiques des Comités d'Initiative Culturelle et Artistique des communes impliquées dans le projet Cultur'Act sont améliorées; les capacités managériales et opérationnelles en gestion de projets culturels de l'administration de l'Association Benebnooma et des Comités d'Initiative Culturelle et Artistique des communes de la région du Centre-ouest sont renforcées.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: OUI

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

Le projet, mis en œuvre de 2016 à 2017 dans la région du centre-ouest, a permis d'atteindre les résultats suivants : - 10 responsables administratifs de l'association Benebnooma ont été formés aux techniques managériales et opérationnelles de projet ; - 10 responsables administratifs de l'association Benebnooma ont été formés sur les procédures de gestion financières et comptables ; - 20 Comités d'Initiative Culturelle et Artistique (CICA) mis en place dans 20 communes de la région du Centre-Ouest composés de 10 membres chacun ; - 80 membres des CICA formés en conception, en administration et en gestion de projets culturels qui par la suite les connaissances et les savoir-faire acquis auprès des autres membres des CICA dans les communes ; - 3 entités artistiques créées dont un groupe de théâtre à Réo, un atelier de sculpture à Gao et un autre de peinture à Ténado ;

Le projet « Cinéma de poche pour le Développement (CinéPoD) »

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

Association Institut IMAGINE

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:

Cinéma/Arts audiovisuels

Site web de la mesure/initiative, si possible:

<http://www.institutimagine.com>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

Du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2017, l'Association Institut IMAGINE a déployé un programme dénommé CINEPOD. Ce programme « Cinéma de poche pour le Développement (CINEPOD) », d'un budget approuvé de 1 000 000 DKK soit 87 800 000 FCFA soit 159,636 USD, est financé par l'ambassade royale du Danemark. CINEPOD visait à renforcer les capacités d'expression et de communication par l'image de 60 jeunes répartis en 5 unités de formation et de productions dans cinq (5) villes secondaires du Burkina Faso notamment

DEDOUGOU, FADA N'GOURMA, KAYA, KOUDOUGOU, OUAHIGOUYA. L'objectif du programme de formation et de production décentralisée était de former douze (12) jeunes par ville à l'utilisation des outils numériques visuels et sonores pour s'exprimer, créer, témoigner et raconter des récits qui rendent compte des mutations sociales et sociétales dont l'environnement de vie est le théâtre (films de reportage, documentaire et films de fiction). La finalité au bout du compte est de favoriser la participation active des jeunes, dans les cinq (05) villes sus mentionnées, à des transformations positives des sociétés au sein desquelles ils vivent (une plus grande liberté d'expression, un engagement citoyen, de créations artistiques etc.). Pour ce faire, la mise en œuvre de ce programme a nécessité préalablement la formation de formateurs dans les métiers de la réalisation, de la prise de vues, de la prise de son, du montage et du mixage. De 2016 à 2017, les résultats attendus étaient les suivants :15 jeunes, dont 3 par ville, reçoivent une formation de formateurs de 3 semaines à Ouagadougou et deviennent des assistants formateurs ; 45 jeunes, soit 9 personnes par ville dont au moins 40% de femmes, reçoivent une formation en production de films de poche de la part d'un formateur venu de Ouagadougou et assisté par les assistants formateurs ; des films de poche sont diffusés dans chaque localité; un festival national avec 3 délégués par unité est organisé à Ouagadougou pour présenter les 30 meilleurs films ; 1 cellule de production est mise en place dans chaque ville ; un kit de matériels de production est mis à disposition de chaque unité de production ; des films de poche sont produits par les jeunes des 5 villes du Burkina Faso ;1 plateforme de diffusion web (réseaux sociaux) des films est mise en place ;les talents et créativité artistique sont révélés et promus chez les jeunes.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: OUI

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette initiative, les différentes formations se sont déroulées dans une bonne relation professionnelle avec les structures partenaires implantées dans les 5 villes (Association Benebnooma, Association Télé-Vision à KOUDOUGOU ; Grâce Vision à DEDOUGOU ; Association Culturelle PASSATE, Association KEBA YINA Femmes du Burkina, Association des Photographes à KAYA ; Association Culturelle Terre et Percussion du Gulmu à FADA N'GOURMA ; Institut Olvido, Institut pour le Développement, L'Education et la Communication (IDECC) à OUAHIGOUYA). Les résultats atteints, en fin 2017, sont les suivants : 15 jeunes dont 3 par ville outillés en connaissances théoriques et pratiques pour assister les formateurs au cours de leurs interventions dans les 5 villes concernées par le programme CINEPOD ; 47 jeunes, dont 21 % de femmes, formés en production de films de poche ; un renforcement supplémentaire des acquis réflexifs, conceptuels, techniques et artistiques réalisé au profit des stagiaires; un Master class conduit

par les stagiaires de chaque localité au profit de collégiens, de lycéens, de jeunes filles et garçons inscrits dans des centres de formation ; un festival national organisé à Ouagadougou du 19 au 23 décembre 2017 avec la participation de 45 stagiaires et de deux partenaires locaux venus des 5 villes ; une sélection de dix (10) films, à raison de deux films par localité, présentée durant les soirées des 20, 21 et 22 décembre à l'Institut Imagine, au Goethe Institut et à l'Espace ouvert de la mairie de BOGODOGO ; une unité de production mise en place dans chaque ville et un kit de matériel de production mis à la disposition de chaque unité; au moins 4 films produits par chaque unité de production lors des 1ère et 2ième campagnes de production organisées. Au bout de ces deux ans de mise en œuvre, 28 films au total ont été produits par localité. Ces films ont suscité l'intérêt auprès des divers publics. Le projet CINEPOD a ainsi permis l'ouverture de carrières dans la production d'œuvres cinématographiques, audiovisuelles, de communication sociale et de création de contenus. Après la clôture du programme CINEPOD, du Mercredi 24 janvier au Samedi 10 Février 2018, l'Institut IMAGINE a organisé un atelier de formation pour des créateurs de contenus afin de conserver les compétences acquises et de poursuivre le renforcement de la pratique. 45 anciens stagiaires ont été admis par groupes successifs durant cette période de formation. Par ailleurs, en février 2019, l'Institut IMAGINE a organisé un concours pour célébrer les vingt-cinq ans de coopération de l'ambassade du Danemark au Burkina Faso. Au moins dix anciens stagiaires y ont pris part et l'un d'eux figure parmi les deux premiers. Le dernier atelier auquel les anciens stagiaires ont participé est un atelier de formation à l'éducation à l'image qui s'est tenu d'août à septembre 2019. Ces stagiaires continuent de produire des films documentaires, des films institutionnels. Le dernier appel à films de mobile film festival a eu la participation d'au moins cinq d'entre eux.

OBJECTIF 4 – Promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales:

Le genre dans la pratique des métiers artistiques et littéraires

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

Carrefour international du théâtre de Ouagadougou
groupe d'écrivaines burkinabè

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:

Arts de la scène
Edition

Site web de la mesure/initiative, si possible:

<http://www.citotheatre-ouaga.com>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

Au Burkina Faso, plusieurs organisations de la société civile culturelle prennent en compte la dimension genre dans leurs interventions. Au nombre des initiatives enregistrées sur la période 2017-2020, on peut citer celles portées par la cellule genre du Carrefour International

du Théâtre de Ouagadougou (CITO) et par un regroupement d'écrivaines burkinabè. • La cellule du genre du Carrefour International du Théâtre de Ouagadougou (CITO) S'appuyant sur le constat d'un grand déséquilibre entre les hommes et les femmes qui n'arrivent pas à s'exprimer et/ou à prendre des décisions au sein du CITO, les artistes femmes du CITO se sont donné les moyens d'interpeller leurs collègues hommes à une meilleure approche d'égalité et surtout d'équité. L'idée d'une structure rassemblant les femmes du Carrefour international du théâtre de Ouagadougou (CITO), autour des problèmes spécifiques rencontrées dans l'exercice de leurs professions au niveau des métiers des Arts de la scène est née. Ainsi, la cellule genre du CITO (CGC) a été créée le 26 mai 2012. L'objectif visé est de résoudre ces inégalités à travers la mise en œuvre d'un plan d'actions. La CGC regroupe plus d'une centaine de membres dont 90% actifs. Sa mise en place répond à l'une des préoccupations du CITO à savoir, œuvrer à la compréhension, à la prise en compte et au renforcement des thèmes et concepts majeurs dont entre autres ceux du genre, de la jeunesse, de la démocratie, de la citoyenneté responsable, de l'environnement. À travers la cellule genre, les femmes artistes du CITO poursuivent les résultats suivants : une meilleure organisation et une plus forte mobilisation des membres féminins du CITO sont assurées; des concertations plus régulières sont instituées afin d'échanger, d'identifier les problèmes et besoins propres aux membres féminins et de proposer des solutions ; une plus grande implication des membres féminins aux activités du CITO est encouragée dans les différents compartiments artistiques et techniques ; un supplément de qualité et de dynamisme est apporté au CITO et à ses membres féminins. • Les Mots D'elles des écrivaines burkinabè L'arrivée seconde des femmes dans la littérature comme dans d'autres domaines de la vie sociale est tributaire des stéréotypes de genre et de l'exclusion des filles de certains lieux de savoir et de pouvoir, ce qui a contraint les femmes à des luttes d'intégration qui ont porté des fruits pas encore suffisants et pas encore assez stabilisés. S'agissant spécialement du thème de la 15ème édition de la Foire internationale du Livre de Ouagadougou (FILO) 2019, « Littérature et promotion de la paix et de la sécurité », les mots des écrivaines, en raison de leur situation de femmes burkinabè (encore sous-représentées dans les lieux de pouvoir), devaient être entendus et peuvent apporter un son nouveau. À cet effet, un groupe informel d'écrivaines burkinabè (vingt-et-une participantes) a voulu apporter sa contribution spécifique autour du thème, « Des mots d'elles pour la paix et la sécurité », à travers des activités littéraires, de réflexions et de formations, alliant leur engagement pour la paix et la sécurité au Burkina Faso et leur volonté de rendre plus visibles leurs écritures et de promouvoir de jeunes plumes féminines. En partenariat avec la Direction générale du livre et de la lecture publique (DGLLP), l'Institut français de Ouagadougou, la médiathèque municipale et l'implication des Éditions CEPRODIF, ces écrivaines ont prévu un certain nombre d'activités. Les résultats suivants sont attendus: deux écrivaines de deux pays d'Afrique francophones sont invitées à participer aux activités de la FILO 2019 ; un stand sur le site de la Foire du livre est tenu pour exposer leurs œuvres ; une table-Ronde regroupant les organisatrices, les écrivaines invitées

et d'autres invité.e.s est initiée ; une tournée des écoles (visite des écrivaines dans les établissements secondaires privés et publics de Ouagadougou) est prévue; un atelier de réécriture en nouvelles à l'intention de dix (10) jeunes filles sélectionnées sur la base d'un appel à textes est organisé; un ouvrage collectif regroupant des textes des écrivaines burkinabè est édité.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

• La cellule genre du Carrefour International du Théâtre de Ouagadougou (CITO) Les résultats atteints sont : De 2018 à 2019, la cellule genre du CITO a organisé une série d'activités axées sur la formation de ses membres en leadership au féminin, en techniques d'expression écrites et orales, en contes. Un spectacle de contes en famille créé et diffusé par 12 conteuses ; un spectacle du texte de la dramaturge américaine Eve Ensler « LES MONOLOGUES DU VAGIN », entièrement réalisé par des femmes, créé et diffusé au CITO ; de séances de lectures de textes organisées au profit des comédiennes. Avec l'appui du CITO et le soutien financier du Bureau de la Coopération Suisse de nouvelles séries d'activités ont été réalisées. Un atelier pour une meilleure compréhension et l'appropriation du concept genre tenu au CENASA au profit d'une centaine de membres du CITO ; une restructuration du bureau de la cellule genre est faite (désormais, bureau constitué de 03 femmes et 03 hommes et présidé par un homme), un séminaire de formation sur les concepts liés au genre au profit des membres du nouveau bureau organisé ; un spectacle « Quête », du texte de la dramaturge Sophie Heidi Kam et mis en scène par Laure Guiré, est créé en décembre 2018 et diffusé de janvier à février 2019 au CITO. • Les Mots D'elles des écrivaines burkinabè Les résultats atteints sont : le stand collectif a permis une visibilité des écrivaines et une bonne vente de leurs œuvres ; l'atelier de réécriture a été animé par Ken Bugul du Sénégal et Sophie Heidi Kam du Burkina Faso au profit de dix (10) participantes ; la tournée des écrivaines dans les établissements s'est tenue ; la table ronde et la rencontre « Ken Bugul face à son public » réalisées et animées par le journaliste Fousséni Kindo. Mots d'ELLES a également contribué à l'animation des cérémonies d'ouverture et de clôture de la FILO 2019 à travers des prestations de Fatoumata Kéïta du Mali (déclamations de poèmes sur fond d'accompagnement musical), l'ouvrage collectif intitulé « Des mots d'elles pour la paix et la sécurité » édité en 300 exemplaires chez Sankofa & Gurli Éditions, Ouagadougou.

Caravane jeunes propres sans drogue

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:

Initiative Culturelle pour la Santé et le Développement (ICSD)

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:

Cinéma/Arts audiovisuels

Musique

Arts de la scène

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:

Le Burkina Faso est situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Pays de l'hinterland et entouré de six pays limitrophes que sont le Mali, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin et le Niger, le Burkina Faso constitue un important carrefour pour les échanges commerciaux et les migrations dans la sous-région. La crise sécuritaire qui sévit depuis 2015, le développement de l'activité minière artisanale, le faible nombre des effectifs douaniers et la porosité des frontières terrestres favorisent de nombreux trafics. Au fil des ans le Burkina Faso s'est transformé progressivement en un véritable lieu de consommation, de trafic et de transit pour les produits pharmaceutiques de contrefaçons, les alcools frelatés, les stupéfiants, le cannabis et la cocaïne. Depuis plusieurs années, la consommation des alcools frelatés et de diverses drogues connaît une ampleur sans précédent face à la faible répression. Ces différents fléaux en particulier les alcools frelatés et la drogue touchent nombre de milieux. Les milieux scolaires et universitaires n'échappent pas à ces phénomènes. La drogue en milieu scolaire et universitaire est quasiment un problème de santé publique qui s'accompagne de violences et d'échecs scolaires, car il n'existait pas de centre de désintoxication. Oskimo, jeune artiste de reggae à cause de la drogue sévissant dans les milieux artistiques a connu les affres de la drogue et de l'addiction. Grâce aux soutiens de sa famille et à la pratique musicale, il parvient à rompre le cycle infernal de la drogue. Convaincu que l'art et les artistes ont un rôle important à jouer dans la lutte contre la drogue, Oskimo initie la Caravane Jeunes propres sans drogue ou caravane Oskimo Tour en 2008. Celle-ci vise la sensibilisation interactive des jeunes sur la drogue, ses effets néfastes et surtout ses conséquences désastreuses. Malheureusement cette manifestation peine à se développer. En 2016 au lendemain de l'Insurrection populaire, le projet Caravane Jeunes sans propres sans drogue bénéficie du soutien des autorités sanitaires, sociales, de la jeunesse et surtout de l'Agence des Nations Unies pour la Famille et les Populations (UNFPA) La caravane jeunes propres sans drogue est une tournée annuelle d'artistes musicaux, d'humour ou de slam engagés à sensibiliser les jeunes notamment les scolaires et étudiants dans leurs localités. A chaque étape de la caravane, les prestations d'artistes alternent avec la diffusion de messages et d'informations sur la drogue, les stupéfiants, les grossesses non désirées et des maladies virales. Des témoignages, des conseils en santé de la reproduction sont émis pour les jeunes, les victimes et leurs familles. En outre, elles offrent l'opportunité aux jeunes eux-mêmes d'être les premiers acteurs de la sensibilisation et en leur donnant la parole pour adresser directement à leurs camarades leurs propres messages via le slam, le rap ou la poésie. Les animations se déroulent sur des espaces libres et l'accès est gratuit. Depuis 2016, la caravane Jeunes propres sans drogue connaît une certaine régularité. L'édition 2020

qui avait été ajournée en raison de la COVID-19 a été lancée, le 26 juin 2020, journée mondiale de lutte contre la drogue. Le financement de la caravane jeunes propres sans drogue est principalement assuré par les élus, des personnalités publiques des villes programmées. En effet, nombre d'élus et personnalités natives des villes visitées soutiennent la caravane pour sensibiliser les jeunes de leurs localités respectives. La mobilisation de ressources auprès des sociétés de téléphonie, des institutions sanitaires, sociales, culturelles et de jeunesse permettent généralement de boucler le budget annuel.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?: OUI

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:

- 4 villes (Yako, Tougan, Gorom, Dori) et 2 quartiers de Ouagadougou (Patte d'oie et Karpala) touchés en 2017 ; - 5 villes (Gaoua, Dano, Dissin, Léo, Manga, Koudougou) et 3 quartiers à Bobo-Dioulasso touchés en 2018 ; - 7 villes (Koupela, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Ouahigouya, Tenkodogo, Bousé et Zabré) et 3 lycées (Phillipe Zinda Kaboré, Vénégré et Amilcar Cabral) de la ville de Ouagadougou touchés en 2019. Le 26 juin 2020, la caravane jeunes propres sans drogue a été lancée au quartier Nagrin de Ouagadougou à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de lutte contre la drogue. 5 villes sont programmées pour le reste de l'année pour un public estimé à 1000 jeunes par ville. Au cours des quatre dernières éditions (2016 – 2019), la caravane a touché 26 villes réparties dans les 13 régions du Burkina Faso et plus de 26 000 personnes notamment des jeunes et des adolescents.

Sur la base de l'analyse des réponses fournies via le formulaire des OSC, présentez jusqu'à 10 priorités des OSC dans la mise en œuvre de la Convention pour les 4 années à venir. :

Le processus d'élaboration du RPQ a révélé un déficit de connaissance et d'appropriation de la Convention 2005 et des nouveaux référentiels du secteur de la culture au Burkina Faso, au niveau des OSC. Aussi, on note une insuffisance de données et d'informations sur les faîtières culturelles et les organisations de la société civile majeures ainsi que leurs réalisations annuelles et leurs contributions au développement social et économique. En raison de ce déficit, les initiatives et mesures mises en œuvre par les OSC sont généralement sans référence explicite à ceux-ci et sont faiblement capitalisées dans la mise en œuvre des politiques publiques. Les Organisations de la Société civile, en particulier la Confédération Nationale de la Culture, les fédérations de filières artistiques comptent mener des actions de diffusion et d'appropriation de la Convention 2005 au cours des quatre prochaines années. Ces actions sont relatives : - à des rencontres de vulgarisation de la Convention 2005 au profit des membres ; - à des séances de diffusion du 3ème Rapport périodique quadriennal auprès des membres et du grand public ; - au renforcement des capacités des acteurs en matière de collecte et de traitement des informations

et données détenues par les acteurs des filières en vue du suivi régulier de la mise en œuvre de la Convention 2005 ; - à la participation à l'animation du cadre multisectoriel de suivi de la mise en œuvre de la Convention 2005.

QUESTIONS TRANVERSALES ÉMERGENTES

Politiques et mesures pertinentes:

Soutien à la résilience et à la relance du secteur à l'épreuve de la COVID-19

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la culture, des arts et du tourisme (MCAT)

Ministère du commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.culture.gov.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

La pandémie de la COVID-19 a eu d'énormes répercussions sur le secteur culturel au Burkina Faso. En effet, avec l'apparition de cette pandémie dans le pays, les mesures prises par le Gouvernement pour freiner sa propagation ont consisté, entre autres, à interdire les grandes manifestations publiques et à fermer les salles de spectacles. Ces mesures drastiques ont porté un coup dur aux activités culturelles, réduisant les artistes et professionnels au chômage avec ce que cela comporte comme conséquences sur les plans économique et social. Face à cette situation, les autorités ont apporté des réponses à différents niveaux afin renforcer la résilience des artistes et professionnels de la culture et de relancer un secteur qui connaissait déjà des difficultés structurelles. Ces réponses se traduisent essentiellement par des mesures visant à soutenir financièrement et matériellement les acteurs et opérateurs durement touchés par les effets de la pandémie, mais également créer les conditions d'une véritable relance du secteur culturel burkinabè. La principale mesure dénommée « Soutien spécial du Président du

Faso pour la relance du secteur culturel » met à disposition du Ministère en charge de la culture, une enveloppe de 1 250 000 000 de FCFA soit 2 272 727 USD, pour accompagner les acteurs culturels. Pour la mise en œuvre de cette mesure, un Comité de réflexion d'une dizaine de membres comprenant des acteurs de la société civile et des acteurs publics a été mis en place pour identifier les préjudices subis, déterminer les critères et conditions d'accompagnement de chaque situation et formuler des recommandations pour la relance du secteur. La seconde mesure de grande importance qui touchera le secteur culturel à travers ses entreprises est la mise en place par l'État d'un fonds de relance économique des entreprises en difficultés d'un montant de 100 000 000 000 FCFA, soit 18 181 818 USD. Une des mesures s'inscrivant dans cette dynamique est le soutien du Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur (BBDA) à 8000 artistes membres, pour une enveloppe globale de 150 000 000 de FCFA, soit 272 727 USD. En sus de ces mesures phares, des nombreuses initiatives d'artistes, d'opérateurs culturels ou d'organisations de la société civile ont contribué à apporter des solutions aux questions conjoncturelles résultant des menaces de la pandémie de la Covid-19 au Burkina Faso. Parmi ces initiatives, il convient de citer la signature d'une convention entre le Ministère en charge de la Culture et celui en charge de la Communication le 30 avril 2020 pour la diffusion de 163 œuvres cinématographiques burkinabè à travers les chaînes de télévision publiques et privées. Cette mesure s'inscrit dans la politique du Chef de l'État et fait suite à son appel à la solidarité nationale pour la riposte au COVID-19.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

Les résultats atteints par la mise en œuvre de la mesure sont : - 2 630 artistes membres du Bureau Burkinabè du droit d'auteur soutenus à hauteur de 78 900 000 soit 143 454 USD; - Le rapport des travaux du Comité de réflexion pour la répartition de la subvention de l'Etat déposé ; - Soutien à des artistes pour la production d'œuvres musicales et audiovisuelles de sensibilisation contre la COVID 19 à hauteur de 12 500 000 FCFA soit 22 727 USD.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

2545454

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Confédération Nationale de la Culture (CNC)

Type d'entité:

Organisation de la société civile (OSC)

Réponse du secteur culturel à la question sécuritaire au Burkina Faso et au Sahel

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme
Université Joseph KI ZERBO de Ouagadougou

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.culture.gov.bf>
<http://www.univ-ouaga.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le Burkina Faso à l'instar des autres pays du Sahel est confronté à une crise sécuritaire sans précédent, en particulier depuis les quatre dernières années. En effet, des attaques terroristes sont fréquemment enregistrées dans plusieurs localités et régions ; notamment à Ouagadougou, la capitale, mais surtout dans les régions administratives du Sahel, du Nord, de l'Est, du Centre-Nord et de la Boucle du Mouhoun engendrant de nombreuses pertes en vies humaines, des déplacements massifs de populations, des fermetures d'écoles et un arrêt de l'activité économique. La stigmatisation de certaines communautés et les violences communautaires qui en résultent mettent également à mal la cohésion sociale. Le secteur culturel subit les conséquences de cette crise sécuritaire qui se traduisent par un ralentissement de l'activité culturelle ; notamment l'annulation de plusieurs événements et manifestations culturels, les fréquentes fermetures des espaces de création-diffusion, la désaffection des publics des espaces de diffusion, etc. Les conséquences désastreuses de cette situation sécuritaire ont amené les autorités à la formulation de réponses diverses comprenant la riposte militaire, la sensibilisation des populations, l'action humanitaire. La persistance de ce phénomène, a conduit à la formulation d'un plan d'urgence pour les régions les plus touchées (Plan d'Urgence du Sahel) avec pour ambition de relancer les activités économiques et de redonner confiance aux populations victimes des exactions terroristes. Face à cette situation, qui a mis en évidence les limites des nombreuses réponses apportées jusque-là, le secteur culturel s'est senti fortement interpellé. Au titre des mesures et initiatives s'inscrivant dans la création des conditions de résiliences des populations par la culture et les arts, les résultats attendus sont les suivants : - l'organisation d'un Colloque national sur le rôle de la culture dans la prévention, la lutte contre l'extrémisme violent et la promotion de la cohésion sociale au Burkina Faso, dans un partenariat entre le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme et la Représentation nationale du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ; - l'organisation tournante de Conférences régionales du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT) pour la diffusion des résultats du colloque national sur l'extrémisme violent et les valeurs de référence; - l'organisation d'une Conférence des ministres de la culture du G5 Sahel sur la « contribution de la culture à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent au Sahel » ; - l'organisation d'un événement par le

Consortium « Culture at Work Africa » sur le dialogue interculturel pour la cohésion sociale en Afrique ; - la mise en œuvre du projet « Mirages et pertitions » du Carrefour international du Théâtre de Ouagadougou (CITO) qui consiste à la création et à la diffusion d'une pièce théâtrale de sensibilisation sur les méfaits de l'extrémisme violent ; - la mise en œuvre du projet « Hors limites » du Centre de Développement Chorégraphique, pour l'épanouissement des jeunes issus des camps de réfugiés au Burkina Faso et au Niger. L'objectif du projet est de « faire de la danse un moyen de méditation sociale par le biais d'ateliers de danse et de musique dans les camps de réfugiés en proie à la menace terroriste ». - la mise en œuvre du projet d'éducation citoyenne à la paix de l'ONG Sahel Solidarité et Bienvenue Théâtre du Bazèga qui utilise le théâtre comme moyen de sensibilisation et d'éducation à la paix en milieu scolaire. L'objectif du projet est de cultiver la citoyenneté et la paix par la valorisation de l'expression culturelle et artistique ; - la tenue, à Ouagadougou, en mai 2019, du Colloque international sur « la violence dans les langues, les littératures et les arts du Sahel ». L'objectif est de bannir l'intolérance, l'extrémisme et les violences dans les pratiques langagières et artistiques des populations.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? :

- 200 participants environ ont pris part à la réunion des experts de la Conférence des Ministres de la culture des pays du G5 Sahel aux côtés des Ministres du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Tchad à Ouagadougou, du 15 au 17 janvier 2019 sur le thème « contribution de la culture à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent au Sahel ». La Conférence a adopté la déclaration de Ouagadougou, prônant une prise en compte optimale de la culture dans le choix des projets prioritaires, en vue du renforcement de la résilience des populations de l'espace G5 Sahel par les gouvernants. Elle a par ailleurs permis de lancer plusieurs appels dont celui des artistes et des écrivains adressé en particulier aux Chefs d'Etat et de Gouvernement de la région du G5 Sahel pour associer les acteurs culturels à la recherche de solutions durables à l'extrémisme violent ; - 300 participants au Colloque national sur le rôle de la culture dans la prévention, la lutte contre l'extrémisme violent et la promotion de la cohésion sociale au Burkina Faso tenue en novembre 2018, à Dori, région du Sahel. Le colloque a permis d'adopter une feuille de route dénommée « Stratégies pour la riposte à l'extrémisme violent et la résilience des populations par la culture » ; - 10 Conférences régionales tournantes organisées par le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT) pour la diffusion des résultats du colloque national sur l'extrémisme violent et les valeurs de référence; - Participation d'une cinquantaine d'opérateurs culturels africains, bénéficiaires du Programme « Culture at Work Africa »

financé par l'Union Européenne au premier évènement organisé du 19 au 24 février 2019 à Ouagadougou, par le Consortium du même nom sur le thème du dialogue interculturel pour la cohésion sociale en Afrique. L'objet était d'assurer la formation des bénéficiaires sur le dialogue interculturel, la gestion de projets, le partage d'expérience et la mise en réseau des participants. - 16 représentations du spectacle « Mirages et pertitions » du Carrefour international du Théâtre de Ouagadougou (CITO) diffusées à son siège pendant tous le mois de Mai 2020. Cette pièce théâtrale traitant de l'extrémisme violent dans le milieu de la jeunesse a été écrite par le dramaturge Ildevert MEDA et mise en scène par la guinéenne Mariam CAMARA et le burkinabè Aristide TARNAGDA. Le processus de création et de représentation sur scène de « Mirages et pertitions » ont été filmés par l'institut IMAGINE et sera diffusé sur les chaînes de télévision du Burkina Faso et du Mali; - 291 réfugiés maliens des camps de réfugiés de Mentao et de Dori au Burkina Faso et Abala au Niger ont participé, sur la période de Décembre 2018 à Mai 2020 au Centre de Développement Chorégraphique, à la mise en œuvre du projet « Hors limites » relatif à des ateliers de création chorégraphique pour l'épanouissement des jeunes réfugiés. L'objectif du projet est de « faire de la danse un moyen de méditation sociale par le biais d'ateliers de danse et de musique dans les camps de réfugiés en proie à la menace terroriste ». cette activité a été dirigée par les chorégraphes Salia SANOU du Burkina Faso et Mahamane SAMI du Niger ; - 100 établissements primaires et secondaires ont bénéficié du Projet d'éducation citoyenne à la paix de l'ONG Sahel Solidarité et Bienvenue Théâtre du Bazèga qui ont utilisé le théâtre comme moyen de sensibilisation et d'éducation à la paix en milieu scolaire. 100 clubs de paix installés dans les établissements touchés et les communautés de la zone d'intervention adhèrent au projet. - 100 participants d'Europe et d'Afrique ont pris part à Ouagadougou en mai 2019, au Colloque international sur « la violence dans les langues, les littératures et les arts du Sahel ». L'objectif est de bannir l'intolérance, l'extrémisme et les violences dans les pratiques langagières et artistiques des populations.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

436363

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Non

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales

Type d'entité:

Secteur public

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Type d'entité:

Secteur public

Union Européenne

Type d'entité:

Secteur public

Mise en œuvre du Programme d'Autonomisation Economique des Jeunes et des Femmes (PAE/JF)

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Premier Ministère

Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID)

Ministère de la jeunesse et de la Promotion de l'entrepreneuriat des Jeunes (MJPEJ)

Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire (MFSNFAH)

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.paejf.bf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Le Programme d'Autonomisation Economique des Jeunes et des Femmes (PAE/JF) a été créé en 2017 pour une durée de trois (03) ans. Il couvre les 13 régions du pays et est un des instruments d'action destinés à apporter une réponse à la problématique du chômage des jeunes et des femmes au Burkina Faso. Deux catégories de micro-projets sont financées par le PAE/JF à savoir celles portées par des promoteurs qui sollicitent un appui pour renforcer leurs micro-entreprises et celles portées par des promoteurs désireux d'entreprendre pour la première fois. Les projets financés par le Programme sont issus essentiellement de 5 secteurs d'activités notamment le commerce, l'élevage, la transformation, l'agriculture et l'artisanat. Il a pour objectif global de contribuer à la réduction du chômage et du sous-emploi des jeunes et des femmes au Burkina Faso. De façon spécifique, il vise à promouvoir l'auto emploi, à améliorer l'employabilité et à favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des femmes. Sa gestion est assurée par un dispositif institutionnel placé sous la tutelle technique du Premier Ministère et la tutelle financière du Ministère en charge des finances. Ce dispositif implique les ministères en charge de la jeunesse et de celui de la femme. Les résultats attendus de la mise en œuvre de la mesure sont les suivants : - 30 000 microprojets des jeunes et des femmes sont financés ; - 30 000 jeunes et femmes ont vu leurs capacités renforcées aux fins de mieux gérer leurs unités économiques. En termes d'effets, la mise en œuvre du présent programme permettra : - la création et la consolidation de 90 000 emplois directs ; - la création de plus de 100 000 emplois indirects.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?: NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

Au cours des dix-huit (18) mois de mise en œuvre du programme, de nombreuses actions ont été menées en faveur des jeunes et des femmes. Ce qui se traduit par un taux de réalisation des activités de 86,63%. En matière de financement des initiatives privées d'auto-emploi, la mesure a permis à des milliers d'actifs en quête d'autonomie économique de pouvoir s'insérer dans la vie active et de s'autonomiser financièrement. Aussi constate-t-on que sur la période 2017-2018, le PAE/JF a injecté 5 400 000 000 de franc CFA soit 9 818 182 USD dans le financement des initiatives privées à finalité d'emplois notamment pour la création et la consolidation de 11 057 micro-entreprises. Au titre de la culture, 7,27% de ces entreprises relèvent de l'artisanat avec 64% de nouvelles promotrices et 36 % d'entreprises renforcées.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

30000000

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?: Oui

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:

Le Programme d'Autonomisation Economique des Jeunes et des Femmes (PAE/JF), a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2019 qui a permis de constater que les interventions induisent des changements positifs en termes d'élargissement des opportunités d'emplois et de réduction de la pauvreté des populations, mais qui toutefois, restent largement en deçà des attentes et des potentialités du Programme. Cette évaluation a permis de constater une faible mobilisation des ressources pour lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes du Burkina Faso. Recommandations : - Doter le Programme de moyens humains, financiers et logistiques pour accroître son efficacité au regard des attentes des acteurs politiques et des personnes vulnérables ; - Faire une étude de faisabilité pour déterminer les possibilités de partenariat avec les institutions de micro finance (IMF) en vue d'assurer un meilleur suivi des promoteurs ; - Diligenter les procédures de décaissement et de virement des financements aux bénéficiaires des prêts pour plus d'efficacité d'impacts du financement sur les projets à caractère saisonnier.

Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ)

Type d'entité:

Secteur public

Fonds d'Appui au Secteur Informel

Type d'entité:

Secteur public

Fonds d'Appui à la Promotion de l'emploi

Type d'entité:

Secteur public

Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF)

Type d'entité:

Secteur public

Société de construction et de gestion immobilière du Burkina (COGIB)

Type d'entité:

Secteur privé

CHALLENGES AND ACHIEVEMENTS

Décrivez les principaux résultats atteints dans la mise en œuvre de la Convention (au moins une réalisation majeure dans un des quatre objectifs):

Gouvernance durable de la culture : Les nouveaux référentiels de politique publique consacrés à la culture notamment, la Politique sectorielle « Culture, Tourisme, Sport et Loisirs », adoptée en mai 2018 et la « Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT) », adoptée en août 2018 accordent une place importante à la Convention 2005 et au développement des industries culturelles et créatives. Les premiers résultats quantitatifs et qualitatifs de leur mise en œuvre sont déjà encourageants en ce qui concerne le renforcement des compétences des acteurs publics et privés, le renforcement du dialogue entre les acteurs et l'amélioration du cadre juridique. L'opérationnalisation de plusieurs mécanismes de financement de la culture comme le FDCT, le PASEC 5 et le PAIC-GC traduit une prise en charge des enjeux liés au développement des industries culturelles et créatives. Ces mécanismes qui ont été le résultat de négociations avec les institutions de coopération bilatérale et multilatérale facilitent désormais l'accès accru des artistes et des professionnels au financement. Echange des biens et services culturels et mobilité des artistes et des professionnels de la culture : L'émergence d'un environnement d'affaires plus favorable au développement des échanges de biens et services en général et des biens et services culturels en particulier est un résultat important pour les acteurs du commerce et de la culture. La mise en œuvre de la Stratégie nationale révisée de promotion des exportations de biens et services (SNE) et la mise en place de la plateforme SYLVIE « Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'importation et d'exportation » ont facilité la prise de mesures assurant la traçabilité des produits exportés et la création de premiers labels de produits culturels "Made in Burkina" pour le pagne local tissé « Faso Danfani », le « chapeau de Saponé ». Inclusion de la culture dans les cadres de développement durable : Des politiques publiques de plus en plus nombreuses prennent en compte la dimension culturelle et en particulier les industries culturelles et créatives. Il s'agit de la Politique sectorielle « Transformation industrielles et artisanale » (TIA), de la politique sectorielle « Commerce et services marchands » (CSM), des politiques de l'éducation, de la communication, de la décentralisation, de la coopération internationale, etc. Cette récente évolution renforce les opportunités offertes aux opérateurs culturels et contribue au développement durable des secteurs culturels et créatifs concernés. Promotion des droits de l'Homme et des libertés fondamentales : Les femmes créatrices et professionnelles ont organisé du 24 au 26 février 2019 un remarquable plaidoyer, à l'occasion de la célébration du cinquantenaire du FESPACO, pour l'égalité des genres dans les métiers du cinéma et de l'audiovisuel, en présence de la Directrice générale de l'UNESCO. Cette action d'éclat a permis de créer un mécanisme de renforcement des capacités des femmes cinéastes à travers la résidence UNESCO/NARA pour

jeunes réalisatrices africaines dont deux jeunes créatrices burkinabè ont été bénéficiaires pour une formation en résidence au Japon. En définitive les effets de ce plaidoyer ont touché toutes les catégories de femmes créatrices car des engagements ont été pris par les décideurs politiques pour une promotion accrue des femmes ainsi que le financement de leurs initiatives.

Décrivez les principaux défis rencontrés dans la mise en œuvre de la Convention et les principales solutions trouvées ou envisagées pour les surmonter:

Défi 1: Mise en place d'un système d'information fonctionnel sur les secteurs culturels et créatifs permettant de fournir les données et informations sur les politiques publiques de la culture et d'en faciliter l'évaluation et la prise de décisions éclairées Solution: Renforcement du système de production de statistiques culturelles prenant davantage en compte les indicateurs des politiques publiques et des filières artistiques avec les niveaux de désagrégation souhaités. Cela nécessitera une implication accrue des organisations de la société civile, des opérateurs privés et des acteurs déconcentrés et décentralisés, dans le système Défi 2: Renforcement des droits économiques et sociaux des artistes ainsi que leur mobilité sortante Solution: Poursuite de la structuration et de l'organisation des OSC culturelles et appui à la mise en place d'un espace mutualisé de travail pour la Confédération nationale de la culture (CNC); Réalisation de la cartographie des acteurs de toutes les filières culturelles (désagrégation genre et lieu); Opérationnalisation du décret portant statut de l'artiste au Burkina Faso. Défi 3: Renforcement des capacités des créateurs, professionnels et praticiens afin qu'ils puissent développer davantage les échanges de biens et services culturels au niveau national et international en tenant compte de l'évolution de l'environnement numérique. Solutions: Adoption de la feuille de route nationale pour le numérique; organisation de sessions de formation sur le commerce des biens et services culturels, y compris le commerce digital, et le traitement préférentiel. Défi 4: Implémentation accrue de la Convention 2005 dans les politiques publiques locales, sectorielles, nationales et dans les accords de coopération internationale pour le développement Solutions: Mise en place d'un cadre de concertation interministériel et avec les acteurs de la décentralisation sur le développement des ICC; mise en place d'un système de veille pour la prise en compte de la Convention dans les accords de coopération. Défi 5: Prise de mesures pour la promotion des femmes créatrices et professionnelles de la culture et renforcement de leurs compétences en matière d'organisation et de plaidoyer Solutions: Organisation de sessions de formation des femmes créatrices et professionnelles sur le management de leur organisation et le plaidoyer; appui aux initiatives des femmes créatrices et professionnelles.

Décrivez les étapes prévues pour les quatre prochaines années afin de poursuivre la mise en œuvre de la Convention et les domaines prioritaires de l'action politiques identifiées sur la base des conclusions de ce rapport périodique:

Action 1: Renforcer le système de production de statistiques culturelles prenant davantage en compte les indicateurs des politiques publiques et des filières artistiques avec les niveaux de désagrégation souhaités. Etapes: - Finalisation de l'étude Baseline des indicateurs de la culture

(Septembre 2020); - Mise en œuvre des plans de travail annuel de la Stratégie de développement des statistiques culturelles (2020-2022) - Renforcement des capacités des OSC et opérateurs culturels privés pour la production de statistiques fiables (2020-2024) Action 2: Renforcer les droits économiques et sociaux des artistes ainsi que leur mobilité sortante Etapes: - Mise en œuvre du projet d'assistance technique UNESCO-ASCHBERG d'opérationnalisation du statut de l'artiste au Burkina Faso (2020-2021); - Réalisation de la cartographie des acteurs de toutes les filières culturelles (désagrégation par genre et lieu) (2021) - Appui à la mise en place d'un espace mutualisé de travail pour les OSC culturelles (Confédération Nationale de la Culture) (2022) Action 3: Renforcer les capacités des créateurs, professionnels et praticiens en matière de commerce de biens et services culturels en tenant compte de l'évolution de l'environnement numérique Etapes: -Organisation de sessions de formation sur le commerce des biens et services culturels, y compris le commerce digital, et le traitement préférentiel (2021-2023); - Adoption de la feuille de route nationale pour le numérique (2022); Action 4: Œuvrer à une implémentation accrue de la Convention 2005 dans les politiques publiques locales, sectorielles, nationales et dans les accords de coopération internationale pour le développement Etapes: - Mise en place d'un cadre de concertation interministériel et avec les acteurs de la décentralisation sur le développement des ICC (2021); - Mise en place d'un système de veille pour la prise en compte de la Convention dans les accords de coopération (2020-2023) Action 5: Promouvoir droits des femmes créatrices et professionnelles de la culture Etapes: - Organisation de sessions de formation des femmes créatrices et professionnelles sur le management de leur organisation et le plaidoyer (2021-2024); - Appui aux initiatives des femmes créatrices et professionnelles (2020-2024)

ANNEXES

Veillez télécharger en format PDF les documents (loi, politique, accord, réglementation, stratégie, etc.), les études et les statistiques pertinents, en lien avec la mise en œuvre des 4 objectifs et des 11 domaines de suivi de la Convention dans votre pays. Les documents doivent avoir été produits durant la période couverte par ce rapport périodique. Veuillez fournir le titre du document ainsi qu'une description de ses principaux contenus en anglais ou en français.:

Pièces jointes

 La Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme est la politique culturelle et touristique 2018-2027 du Burkina Faso.

Pièces jointes

 La Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme est la politique culturelle du Burkina en matière de Culture et de Tourisme

 Le Plan est le référentiel national en matière de développement des statistiques culturelles

 La Stratégie nationale de promotion des exportations est le référentiel en matière d'exportation au Burkina Faso

 Loi n°037 du 23 mai 2017 portant obligation de décoration artistique des constructions publiques et bâtiments recevant du public

SOUSSION

Représentant officiel désigné pour signer le rapport:

Titre: Mr.

Prénom: Lassina

Nom de famille: SIMPORE

Organisation: Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme

Poste: Secrétaire Général

Date de soumission:

2020

Signature électronique:

